

Bulletin hebdomadaire
2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Version électronique :
ISSN 1496-6212

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2000
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2000

1. AVIS	d'autoréglementation en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières.....	10
1.1 Avis d'audience publique	1	
– Telesystem International Wireless Inc.	1	
1.2 Consultations en cours	1	
– Norme canadienne 81-104, <i>Fonds marché à terme</i>	1	
– Avis concernant le dépôt par CanPX Inc. du formulaire prévu à l'annexe 21-101A5, Rapport initial sur le fonctionnement de l'agence de traitement de l'information.....	1	
– Norme canadienne 51-101, <i>Information concernant les activités pétrolières et gazières</i>	2	
1.3 Calendrier des audiences	3	
1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles aux fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec	3	
1.5 Autres avis	3	
– Avis 55-305 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières - Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) - Norme canadienne 55-102 - Obligations provisoires pour les initiés et les émetteurs touchés par l'arrêt temporaire de SEDI	3	
– Avis - Renouvellement d'un engagement	4	
– Communiqué de presse – Highfields/TIW : Audience publique à la Commission des valeurs mobilières du Québec	4	
– Communiqué de presse – Offres d'achat restreintes : La CVMQ met en garde les investisseurs	5	
– Communiqué de presse – La CVMQ intente une poursuite contre Denis Roy et une contre Diane Létourneau	6	
– Communiqué de presse – CVMQ : interdiction contre Enviromondial inc. d'effectuer le placement de ses titres	6	
– Communiqué de presse – Arrêt temporaire de l'exploitation du Système électronique de déclaration des initiés	6	
– Communiqué de presse – La CVMQ intente une poursuite contre M. Georges Doualan	7	
2. DÉCISIONS RENDUES EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC		
2.1 Décisions de la Commission	7	
– Norme canadienne 55-101 - <i>Dispense de certaines exigences de déclaration d'initié</i>	7	
– Enviromondial Inc.	7	
– Modification à la décision générale relative à la sollicitation par le preneur ferme avant le visa du prospectus simplifié provisoire	8	
– Modifications à la Norme canadienne 81-101 - <i>Les organismes de placement collectifs</i>	9	
– Norme Canadienne 55-102, Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) et Annexe XIX Règlement sur les valeurs mobilières	9	
– Services de réglementation du marché inc. Reconnaissance à titre d'organisme		
2.2 Décisions du directeur général - Exploitation	17	
3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES		
4. POURSUITES JUDICIAIRES		
4.1 Poursuites criminelles	18	
4.2 Poursuites pénales	18	
4.3 Poursuites civiles	18	
5. INTERDICTIONS EN COURS		
5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs	19	
– Corporation International Java Joe's	19	
– MacDonald Oil Exploration Ltd.	19	
– Ressources Autanabi Inc.	19	
5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs	19	
5.3 Levées d'interdiction	19	
6. PLACEMENTS		
6.1a Prospectus provisoires	19	
– Acclaim Energy Trust	19	
– Agnico-Eagle Mines Limited	19	
– BCE Inc.	19	
– BCE Inc.	20	
– Câble Satisfaction International inc.	20	
– Enbridge Inc.	20	
– Fiducie de placement immobilier d'hôtels Legacy	20	
– Fonds de Revenu Canadien Sentry Select	20	
– Fonds REA Dynamique	20	
– (parts de série 2002)	20	
– Indigo Books & Music Inc.	20	
– Morguard Real Estate Investment Trust	20	
– PanGeo Pharma Inc.	21	
– Summit Real Estate Investment Trust	21	
– Transat A.T. inc.	21	
– TransForce Inc.	21	
6.1b Prospectus définitifs	21	
– APF Energy Trust	21	
– Brompton VIP Income Trust	21	
– Fonds Protégés Banque Nationale	21	
– Groupe de Fonds Elliott & Page	22	
– Income Financial Plus Trust	22	
– Livingston International Income Fund	22	
– Merrill Lynch Financial Assets Inc.	22	
– MYDAS Fund	22	
– Royal Laser Tech Corporation	22	
– SNP Health Split Corp.	22	
– Suncor Énergie Inc.	22	
– TimberWest Forest Corp.	22	
– Tuscarora Energy Growth Fund Inc.	23	
– Wesport Innovations Inc.	23	
6.1c Modifications du prospectus	23	
– Corporation Financière Capital Mackenzie	23	
– Fonds Communs Scotia	23	
6.1d Modifications de la notice d'offre	24	
6.2 Dispenses de prospectus	24	
– Accenture Ltd.	24	
– Biophage Pharma Inc.	24	
– Caisse populaire Desjardins de La Baie	24	
– Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie	25	

– Canbras Communications Corp.	25	8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS	
– Cendant Corporation.....	25	8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs	35
– Electromed inc.	25	8.2 Inscriptions	35
– Groupe Nexus Internationale Inc.	25	8.3 Inscriptions conditionnelles.....	35
– Mines Dynacor Inc.	25	8.4 Agréments	35
– Patrician Consolidated Gold Mines Ltd.	26	8.5 Reprises d'activités.....	36
– Patterson Dental Company.....	26	8.6 Interruptions d'activités.....	36
– Produits Fraco Ltée (Les).....	26	8.7 Radiations.....	36
– Versacold Income Fund, Versacold Holdings Corp. et Versacold Group Partnership	26	8.8 Cessations de fonctions	36
6.3 Avis de placement.....	26	8.9 Dispenses.....	36
– Canada's Choice Spring Water, Inc.	26	8.10 Exercice d'une autre activité	36
– Canada's Choice Spring Water, Inc.	27	8.11 Refus	36
– Corporation d'investissements Ramezay.....	27	8.12 Divers	36
– Corporation Ced-Or.....	27	9. INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION	
– Fiducie Renaissance.....	27	9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers	37
– Fonds Canada diversifié AIC	27	– High Income Principal Assured Yield Securities Corporation.....	37
– Goldman Sachs USD Liquid Reserves Fund # 499	27	– Microcell Télécommunications Inc.	37
– Grosvenor Services 2001 Limited Partnership	27	– Royal Laser Tech.....	37
– International Finance Participation Trust.....	27	9.2 Dispenses.....	37
– Mount Real Corporation	27	– Income Financial Plus Trust	37
– NB Capital Equity Fund II, L.P.	28	– Newmont Canada	37
– Newshore Canadian Trust.....	28	9.3 Refus	38
– Newshore Canadian Trust.....	28	9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti	38
– OCM Emerging Markets Feeder Fund, L.P. ..	28	– Madison Oil Company	38
Avis de placement déposés suite à une décision de la Commission	28	– TD Waterhouse Group, Inc.	38
– Galileo Génomique Inc.	28	9.5 Divers	38
– Ressources Appalaches Inc.....	28	ANNEXES - AUTRES INFORMATIONS A-1	
6.4 Refus.....	28	A. Dépôt de documents d'information	A-1
6.5 Divers.....	28	B. Déclarations d'initiaés.....	B-1
– Accenture Ltd.	28	C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles aux fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec.....	C-1
– Fonds Fidelity croissance Amérique RER.....	29		
– Fonds Fidelity croissance Europe RER	29		
– Fonds Fidelity extrême-orient RER	29		
– Fonds Fidelity portefeuille international RER	29		
– Fonds Fidelity croissance Japon RER	29		
– Fonds Fidelity outremer RER.....	29		
– Fonds Fidelity spécialité services financiers RER	29		
– Fonds Fidelity spécialité soins de la santé RER Fonds Fidelity spécialité technologie RER	29		
– Fonds Fidelity répartition mondiale RER.....	29		
– Fonds Fidelity spécialité télécommunications RER Fonds Fidelity potentiel Amérique RERI	29		
– les Fonds RER futurs(ensemble les Fonds) .	29		
– Fonds indiciel d'actions canadiennes Émeraude et Fonds indiciel canadien TD.....	30		
– Fonds Talvest.....	31		
– Morguard Real Estate Investment Trust.....	33		
– Royal Host Real Estate Investment Trust	33		
– Royal Standard Minerals Inc.	33		
– Suncor Énergie Inc.....	34		
6.6 Dépôt de suppléments.....	34		
7. OFFRES PUBLIQUES			
7.1 Avis	34		
7.2 Dispenses	34		
7.3 Refus.....	34		

1. AVIS

1.1 Avis d'audience publique

Telesystem International Wireless Inc.

La Commission tiendra, en vertu de l'article 173 de la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec*, une audition dans le dossier de **Telesystem International Wireless Inc.**, le 10 février 2002, à 10h00.

1.2 Consultations en cours

Norme canadienne 81-104, *Fonds marché à terme*

(L'avis original a été publié au Bulletin hebdomadaire du 2001-12-14, Vol. XXXII, n° 50, à l'**Annexe E** (en version française) et à l'**Annexe F** (en version anglaise)).

La Commission, de concert avec les autres membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), publie en vue de recueillir des observations, le projet de Norme canadienne 81-104, *Fonds de marché à terme*.

Consultation

Les personnes intéressées ont jusqu'au **18 mars 2002** pour présenter par écrit des observations qui doivent être transmises à la Commission des valeurs mobilières du Québec, à l'adresse suivante :

Me Denise Brosseau, Secrétaire
Commission des valeurs mobilières du Québec
Tour de la Bourse
800, square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@cvmq.com

Si vous n'envoyez pas vos observations par courriel, veuillez les soumettre sur disquette (en format Windows, de préférence Word).

Étant donné que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication des observations reçues pendant la période de consultation, il n'est pas possible d'en préserver la confidentialité.

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Ann Leduc

Direction de la recherche et du développement
des marchés

Commission des valeurs mobilières du Québec

Téléphone : (514) 940-2199, poste 4572

Télécopieur : (514) 873-7455

Courriel : ann.leduc@cvmq.com

Avis concernant le dépôt par CanPX Inc. du formulaire prévu à l'annexe 21-101A5, Rapport initial sur le fonctionnement de l'agence de traitement de l'information

(L'avis original a été publié au Bulletin hebdomadaire du 2002-01-18, Vol. XXXIII, n° 2, à l'**Annexe D**).

Le personnel de la Commission désire informer les participants au marché du dépôt par CanPx Inc. du formulaire prévu à l'annexe 21-101A5 en vue de devenir l'agence de traitement de l'information pour les titres d'emprunt non-cotés selon les règles applicables aux SNP. L'agence de traitement de l'information collectera l'information sur les ordres et sur les opérations à l'égard des titres d'emprunt publics et des titres d'emprunt privés en provenance des marchés, des intermédiaires entre courtiers sur obligations et des courtiers exécutant des opérations sur des titres d'emprunt privés; elle créera une liste consolidée et la diffusera auprès des fournisseurs de données, des services de nouvelles et autres clients.

Le personnel publie cet avis en vue d'obtenir des observations des participants au marché. Sous réserve des observations reçues, nous comptons recommander à la Commission de décider qu'il n'est pas contraire à l'intérêt public que CanPX joue le rôle d'agence de traitement de l'information pour les titres d'emprunt non cotés. On peut consulter les documents déposés auprès de la Commission, de même qu'auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, la British Columbia Securities Commission et l'Alberta Securities Commission.

Consultation

Les personnes intéressées ont jusqu'au **18 février 2002** pour présenter par écrit des observations qui doivent être transmises à la Commission des valeurs mobilières du Québec à l'adresse suivante :

Me Denise Brosseau, secrétaire
Commission des valeurs mobilières du Québec
Tour de la Bourse, 22^e étage
800, square Victoria
C.P. 246

2002-02-08 Vol. XXXIII n°05

Montréal, Québec
H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@cvmq.com

Si vous n'envoyez pas vos observations par courriel, veuillez les soumettre sur disquette (en format Windows, de préférence Word).

Étant donné que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication des observations reçues pendant la période de consultation, il n'est pas possible d'en préserver la confidentialité.

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Ann Leduc
Direction de la recherche et du développement
des marchés
Commission des valeurs mobilières du Québec
Téléphone : (514) 940-2199, poste 4572
Courriel : ann.leduc@cvmq.com

Fernand Lavigne
Analyste, Service de l'inscription
Commission des valeurs mobilières du Québec
(514) 940-2199, poste 4315
Courriel : fernand.lavigne@cvmq.com

David Lemay
Analyste, Service de l'inscription
Commission des valeurs mobilières du Québec
(514) 940-2199, poste 4237
Courriel : david.lemay@cvmq.com

Norme canadienne 51-101, *Information concernant les activités pétrolières et gazières*

(Les textes originaux ont été publiés au Bulletin hebdomadaire du 2002-01-25, Vol. XXXIII, n° 03, à l'**Annexe D** (en version française) et à l'**Annexe E** (en version anglaise) ainsi qu'au **Supplément** de ce même bulletin.)

La Commission, de concert avec les autres membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), publie en vue de recueillir des observations, le projet de Norme canadienne 51-101, *Information concernant les activités pétrolières et gazières*.

Consultation

Les personnes intéressées ont jusqu'au **30 avril 2002** pour présenter par écrit à la Commission des valeurs mobilières du Québec, à l'adresse suivante :

Me Denise Brosseau, Secrétaire
Commission des valeurs mobilières du Québec
Tour de la Bourse

800, square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@cvmq.com

Veuillez également envoyer vos observations à l'Alberta Securities Commission à l'adresse suivante :

Stephen Murison, Legal Counsel
Alberta Securities Commission
Suite 400
300 - 5th Avenue SW
Calgary (Alberta) T2P 3C4
E-mail : stephen.murison@seccom.ab.ca

Si vous n'envoyez pas vos observations par courriel, veuillez les soumettre sur disquette (en format Windows, de préférence Word).

Étant donné que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication des observations reçues pendant la période de consultation, il n'est pas possible d'en préserver la confidentialité.

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Pierre Martin, avocat
Direction de la recherche et du développement
des marchés
Commission des valeurs mobilières du Québec
Téléphone : (514) 940-2199, poste 4557
Télécopieur : (514) 873-7455
Courriel : pierre.martin@cvmq.com

1.3 Calendrier des audiences

Le 10 février 2002 10 h 00	Telesystem International Wireless Inc.
Le 19 février 2002 9 h 30	La Financière Épitope – Daniel Bélanger (pro forma)
Le 20 février 2002 9 h 30	Me Françoise Bureau, es qualité de cosyndic de la Chambre de la sécurité financière c. Marc Da Costa
Le 14 mars 2002, 9 h 30	Optec Fund (Michel Che- vrier) (Jean-Eudes Arse- nault) (Alexandre Cigna) (pro forma)
Le 23 avril 2002, 9 h 30	Les Consultants Cage Inc. (pro forma)

Les dates d'audience peuvent être modifiées sans avis préalable. Veuillez vérifier auprès de la Commission quelques jours auparavant.

1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles aux fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec

On trouvera en annexe la liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles aux fins de couverture seulement dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.

1.5 Autres avis

Avis 55-305 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières - Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) - Norme canadienne 55-102

Obligations provisoires pour les initiés et les émetteurs touchés par l'arrêt temporaire de SEDI

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont demandé à CDS INC., concepteur et exploitant du système, de suspendre temporairement l'exploitation de SEDI en raison de difficultés techniques. Cette suspension permettra de diagnostiquer les problèmes et d'apporter les correctifs nécessaires. Les ACVM

et CDS INC. mettront tout en œuvre pour rétablir la situation dans les plus brefs délais. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de fixer une date de réactivation du système. Les ACVM continueront d'informer les émetteurs et les initiés de l'évolution de la situation.

Pendant la période d'arrêt du système, les initiés et les émetteurs (ou leurs agents) n'ont pas accès au système. Cet avis du personnel explique les obligations provisoires des initiés et des émetteurs pendant cette période, de même que certaines obligations transitoires lors de la réactivation du système. Les ACVM publieront un avis bien avant la date prévue de réactivation complète du système pour en informer les initiés et les émetteurs et leur indiquer les mesures supplémentaires qu'ils devront prendre en vue de la reprise des dépôts dans SEDI.

Initiés

Déclarations d'initiés

Les initiés sont toujours tenus de respecter les exigences de déclarations. Les initiés à l'égard d'émetteurs SEDI peuvent déposer leurs déclarations en format papier à l'aide du formulaire 55-102F6, conformément à la partie 3 de la Norme canadienne 55-102, *Système électronique de déclaration des initiés*. Ils n'auront pas à déposer de nouveau ces déclarations électroniquement lorsque SEDI sera entièrement réactivé. Il est à noter que le formulaire 55-102F6 contient de nouveaux codes pour le type d'opération et le type de propriété.

Les initiés à l'égard d'émetteurs SEDI qui déposent leurs déclarations depuis le 21 janvier dernier sous le régime de la dispense pour difficultés temporaires ne seront pas tenus de déposer de nouveau ces déclarations électroniquement lorsque SEDI sera entièrement réactivé.

Les initiés à l'égard d'émetteurs SEDI pourront recommencer à déposer leurs déclarations électroniquement lorsque SEDI sera entièrement réactivé.

Modification de profils d'initiés existants

Les initiés ne seront pas tenus de déposer les modifications apportées à leurs profils d'initiés pendant la période d'arrêt du système. Toutefois, ils disposeront d'un délai de 10 jours à compter de la date de réactivation complète du système pour ce faire.

2002-02-08 Vol. XXXIII n°05

Émetteurs

Modification de profils d'émetteurs existants

Les émetteurs SEDI ne seront pas non plus tenus de déposer les modifications apportées à leurs suppléments de profils d'émetteurs pendant la période d'arrêt du système. Ils devront toutefois le faire aussitôt que possible lorsque le système sera entièrement réactivé.

Il est à noter que les émetteurs SEDI doivent continuer de mettre à jour leur profil SEDAR.

Nouveaux suppléments de profils d'émetteurs

Les émetteurs qui deviennent émetteurs SEDI pendant la période d'arrêt du système ne sont pas tenus de déposer de suppléments de profils d'émetteurs pendant cette période; ils disposeront de trois jours à compter de la date de réactivation complète du système pour ce faire.

Déclarations d'opérations sur titres

Les émetteurs SEDI ne sont pas tenus de déposer de déclarations pour les opérations sur titres qui surviennent pendant la période d'arrêt du système.

Nous regrettons les inconvénients que cette situation peut vous causer. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les personnes suivantes :

Sylvie Lalonde
Conseillère en réglementation
Commission des valeurs mobilières du Québec
Téléphone : (514) 940-2199, poste 4555
Courriel : sylvie.lalonde@cvmq.com

[Élyse Turgeon](#)
[Avocate](#)
Commission des valeurs mobilières du Québec
Téléphone : (514) 940-2199, poste 4523
Courriel : elyse.turgeon@cvmq.com

Melinda Ando
Legal Counsel
Alberta Securities Commission
Téléphone : (403) 297-7274
Courriel : melinda.ando@seccom.ab.ca

Kathleen Blevins
Legal Counsel
Alberta Securities Commission
Téléphone : (403) 297-3308
Courriel : kathleen.blevins@seccom.ab.ca

Agnes Lau
Deputy Director, Capital Markets
Alberta Securities Commission

Téléphone : (780) 422-219
Courriel : agnes.lau@seccom.ab.ca

Andrew Richardson
Manager, Financial and Insider Reporting
British Columbia Securities Commission
Téléphone : (604) 899-6730
ou (800) 373-6393 (C.-B. et Alberta)
Courriel : arichardson@bcsc.bc.ca

Cynthia Rogers
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : (416) 593-8261
Courriel : crogers@osc.gov.on.ca

Winnie Sanjoto
Legal Counsel, Corporate Finance
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : (416) 593-8119
Courriel : wsanjoto@osc.gov.on.ca

Le 11 février 2002

Avis - Renouvellement d'un engagement

La société SERVICE D'AIDE AUX ENTREPRISES ET CONSOMMATEURS (SDEC) INC. et CHARLES RANCOURT s'engagent envers la Commission des valeurs mobilières du Québec à cesser toute activité en vue d'effectuer le placement des titres de la société et de toute autre forme d'investissement au sens de l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* auprès de toute personne, y compris les personnes désirant souscrire des actions de la société ou toute autre forme d'investissement dans un Régime enregistré d'épargne retraite (REER). Cet engagement constitue un renouvellement de celui qui avait été souscrit le 15 janvier 2002.

Le 31 janvier 2002
SERVICE D'AIDE AUX ENTREPRISES ET CONSOMMATEURS (SDEC) INC.
PAR :
(s) Francine Benson

FRANCINE BENSON
(s) Charles Rancourt

CHARLES RANCOURT

Communiqué de presse – Highfields/TIW : Audience publique à la Commission des valeurs mobilières du Québec

Montréal – La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) tiendra une audience publique conjointe avec la Commission des va-

leurs mobilières de l'Ontario, le dimanche 10 février 2002, à 10 h dans le dossier Highfields/TIW.

L'audience se tient à la demande de Highfields qui désire que les commissions de valeurs mobilières prolongent l'offre de rachat de débentures jusqu'au 13 février 2002.

L'audience se tiendra dans la salle d'audience de la Commission, au 800, square Victoria, 23^e étage, Montréal, le 10 février 2002, à 10 h.

Communiqué de presse – Offres d'achat restreintes : La CVMQ met en garde les investisseurs

Montréal – Le 5 février 2002 – La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) conseille aux investisseurs de vérifier le prix offert lorsqu'ils sont sollicités dans le cadre d'une offre d'achat restreinte. Qualifiée en anglais de « *mini tender offer* », une telle offre vise à acheter les titres de certains actionnaires à un prix inférieur à celui du marché. Ce phénomène, qui attire l'attention de la CVMQ depuis quelques années, a récemment touché les titres d'une compagnie publique québécoise. La CVMQ rappelle donc les mises en garde appropriées aux investisseurs qui pourraient être sollicités.

Le but de l'instigateur d'une offre d'achat restreinte est de se porter acquéreur d'un nombre limité d'actions d'une société en payant moins que le cours du marché. Par la suite, ces titres pourraient être revendus rapidement à un prix supérieur, réalisant ainsi un profit sur le dos des actionnaires non avisés.

La CVMQ recommande la prudence aux investisseurs sollicités dans le cadre d'une offre d'achat restreinte. Avant de déposer leurs actions ou d'autres valeurs mobilières à la suite d'une telle offre, ces derniers devraient, notamment :

- examiner la valeur de leurs titres sur le marché (en vérifiant dans les quotidiens, sur l'Internet, par l'entremise de leur courtier ou de leur conseiller financier);
- consulter leur courtier ou leur conseiller financier pour s'assurer de bien comprendre les termes de l'offre d'achat restreinte avant de déposer leurs titres;
- ne pas hésiter à demander de l'information écrite additionnelle;
- chercher où ils peuvent obtenir le meilleur prix s'ils décidaient de vendre leurs titres;

- ne pas se laisser guider par le sentiment d'urgence de l'offre, même si celle-ci comporte une date d'expiration rapprochée;
- se rappeler qu'une fois qu'ils donnent leur accord à une telle offre, ils s'engagent à la respecter.

Les offres d'achat restreintes n'ont pas à être déposées auprès de la CVMQ, car elles touchent un très petit bloc d'actions. Pour cette raison, elles ne sont pas assujetties aux dispositions relatives aux offres publiques d'achat. La CVMQ rappelle cependant, tout comme l'ont déjà fait les Autorités canadiennes en valeurs mobilières en 1999, que les offres d'achat restreintes qui visent à acheter des actions à un prix inférieur à celui du cours du marché devraient inclure l'information suivante :

- un avertissement clair que le prix offert est inférieur au cours des titres sur le marché;
- une mention indiquant que les actionnaires devraient consulter leur conseiller financier;
- le marché principal sur lequel les titres visés par l'offre sont négociés, la date de l'offre et le dernier cours des titres avant la date de l'annonce publique de l'offre ou la date de l'offre, selon la date la plus hâtive;
- une description des droits de révocation à la disposition des porteurs de titres de la société visée et des détails sur la procédure de révocation; en l'absence de droits de révocation, une mention claire à cet effet doit être incluse;
- au besoin, une mention que l'initiateur de l'offre peut la retirer en tout temps;
- un calcul clair du prix définitif qui sera payé pour les titres.

La CVMQ avise les courtiers que la législation ou les directives en valeurs mobilières ne les obligent pas à transmettre à leurs clients une offre d'achat restreinte qui est assortie d'un prix inférieur au cours du marché. Par ailleurs, elle recommande aux actionnaires sollicités de bien lire tout ce qui leur est transmis et, en cas de doute, de communiquer avec leur courtier, leur conseiller ou avec la CVMQ.

S'il arrivait qu'une offre d'achat restreinte soit faite d'une façon pouvant nuire à l'intérêt du public, la CVMQ recommanderait que soient prises les mesures qui s'imposent, entre autres une ordonnance d'interruption des opérations sur les titres visés ou une ordonnance d'interruption des opérations de l'initiateur d'une telle offre.

Communiqué de presse – La CVMQ intente une poursuite contre Denis Roy et une contre Diane Létourneau

Montréal – Le 5 février 2002 – La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) intente deux poursuites devant la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale; une contre Denis Roy et une autre contre Diane Létourneau.

Ainsi, Denis Roy fait face à 18 chefs d'accusation, dont 9 pour avoir exercé l'activité de représentant en valeurs mobilières sans être inscrit auprès de la CVMQ et 9 autres pour avoir aidé la société 9055-1656 Québec Inc. à effectuer le placement de ses actions en contravention avec la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec*. S'il était reconnu coupable des 18 chefs d'accusation, monsieur Roy pourrait se voir condamné à une amende minimale de 54 000 \$.

De même, la CVMQ poursuit Diane Létourneau sous 20 chefs d'accusation, dont 10 pour avoir exercé l'activité de représentante en valeurs mobilières sans être inscrite auprès de la CVMQ et 10 autres pour avoir aidé les sociétés 9055-1656 Québec Inc. et 9064-1903 Québec Inc. à effectuer le placement de leurs actions en contravention avec la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec*. Si elle était reconnue coupable des 20 chefs d'accusation, madame Létourneau pourrait être condamnée à une amende minimale de 60 000 \$.

Rappelons que monsieur Roy et madame Létourneau ont tous les deux déjà été convoqués à une audience devant la CVMQ par le passé, notamment pour avoir exercé l'activité de courtier de plein exercice sans être inscrits auprès de la CVMQ.

Communiqué de presse – CVMQ : interdiction contre Enviromondial inc. d'effectuer le placement de ses titres

Montréal – Le 4 février 2002 - La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) a interdit à la société Enviromondial Inc. d'exercer toute activité en vue d'effectuer le placement de ses titres.

Le Directeur de la conformité et de l'application a saisi la Commission de certains faits, notamment :

- Enviromondial Inc. a mis au point et commercialise à travers le monde une centrale électrique fonctionnant avec des bio-gaz produits à partir de déchets organiques et d'ordures domestiques. La société a son siège à Montréal;

- Enviromondial Inc. a effectué le placement de 17 200 740 actions auprès de 845 personnes, qui sont en majorité des investisseurs québécois. Ce placement représente une somme de 1 720 174 \$;
- La société en cause n'a pas établi de prospectus soumis au visa de la CVMQ et ne peut invoquer le bénéfice d'aucune dispense de prospectus;
- Enviromondial Inc. collabore avec le personnel de la CVMQ dans le cadre de l'enquête en cours et a consenti à ce que la CVMQ lui interdise toute activité en vue d'effectuer le placement de ses titres.

Afin de prendre connaissance de la décision de même que des faits allégués, veuillez consulter l'annexe du communiqué publié sur le site de la CVMQ à l'adresse suivante : www.cvmq.com, sous Publications et rapports/Communiqués de presse.

Communiqué de presse – Arrêt temporaire de l'exploitation du Système électronique de déclaration des initiés

Montréal – Le 1^{er} février 2002 – Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont demandé à CDS INC. de suspendre temporairement l'exploitation du nouveau Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Cette décision est imputable à des difficultés techniques et elle est en vigueur dès maintenant.

SEDI traite les inscriptions d'émetteurs depuis le 29 octobre 2001. Le dépôt des déclarations d'initiés a débuté le 21 janvier 2002. Depuis cette date, les utilisateurs du système se sont vu imposer des retards inacceptables. Les organismes de réglementation ont déterminé que la meilleure solution, à long terme, est de désactiver le système. Ce dernier sera soumis à des tests et à des mises au point jusqu'à ce que le problème soit entièrement résolu. Les ACVM et CDS INC., l'entreprise qui a créé et qui exploite SEDI, mettront tout en œuvre afin de rectifier la situation dans les plus brefs délais. Il est impossible, à l'heure actuelle, d'établir une date de remise en fonction du système.

Par ailleurs, les initiés sont toujours tenus de respecter les exigences relatives à leurs déclarations. Ils peuvent déposer leurs déclarations d'initiés en remplissant le formulaire 55-102F6, qu'ils peuvent obtenir sur le site Web de la CVMQ ou en communiquant directement avec l'organisme en question. Les initiés peuvent envoyer le formulaire par télécopieur ou par la poste, ou le livrer en personne. Les ACVM

diffuseront sous peu un avis décrivant les exigences intérimaires relatives aux déclarations.

Les ACVM et CDS INC. regrettent sincèrement les inconvénients que cette situation a pu occasionner aux utilisateurs.

Communiqué de presse – La CVMQ intente une poursuite contre M. Georges Doualan

Montréal – Le 1^{er} février 2002 – La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) intente une poursuite sous douze chefs d'accusation contre M. Georges Doualan devant la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale. M. Georges Doualan est accusé d'avoir aidé les sociétés Systad Inc. (neuf chefs), Inverso Inc. (deux chefs) et Venturacom Inc. (un chef) à effectuer le placement de ses actions en contravention avec la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec*. S'il était reconnu coupable des douze chefs d'accusation, M. Doualan pourrait se voir condamné à une amende minimale de 60 000 \$.

Rappelons que M. Doualan a déjà été convoqué à une audience devant la CVMQ par le passé, notamment pour avoir exercé l'activité de courtier de plein exercice sans être inscrit auprès de la CVMQ.

2. DÉCISIONS RENDUES EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

2.1 Décisions de la Commission

(Cette décision n'a jamais été publiée auparavant)

Norme canadienne 55-101 - Dispense de certaines exigences de déclaration d'initié

(Le texte original (en version française) a été publié au Bulletin hebdomadaire du 2001-02-23, Vol.XXXII, n° 08, à l'**Annexe D**)

La Commission, en vertu de l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, adopte la version française et la version anglaise de l'Instruction générale intitulée *Norme canadienne 55-101 – Dispense de certaines exigences de déclaration d'initié*. De même, la Commission adopte la version française et la version anglaise de l'Instruction générale intitulée *Instruction complémentaire 55-101 – Dispense de certaines exigences de déclaration d'initié*.

Le texte français et le texte anglais de ces instructions générales apparaît en annexe de la présente décision.

De plus, la Commission, en vertu de l'article 274 de la Loi, abroge l'*Instruction générale n° Q-10 – Dispense des obligations de déclaration de certains initiés*.

La présente décision entrera en vigueur le 15 mai 2001.

Décision n° : 2001-C-0098

Article(s) : L-274

IG : (Q-10)

Date : 2001-02-20

Enviromondial Inc.

CONSIDÉRANT que le Directeur de la conformité et de l'application a saisi la Commission des valeurs mobilières du Québec des faits allégués à la déclaration annexée aux présentes;

VU les articles 11, 265, 316 et 317 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, (L.R.Q., chap. V-1.1) ;

PAR CONSÉQUENT, la Commission des valeurs mobilières du Québec, en vertu de l'article 265 de la Loi sur les valeurs mobilières :

INTERDIT à Enviromondial Inc. toute activité en vue d'effectuer le placement de ses titres;

2002-02-08 Vol. XXXIII n°05

Cette décision demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

Fait à Montréal, le 30 janvier 2002.

COMMISSION DES VALEURS

MOBILIÈRES DU QUÉBEC

(S) Claire Richer

(S) Jean-Marie Gagnon

ANNEXE

ENVIROMONDIAL INC.

1900, rue Sherbrooke ouest

bureau 100

Montréal (Québec)

H3H 1^E6

Le Directeur de la conformité et de l'application entend saisir la Commission des valeurs mobilières du Québec (la « Commission ») des faits suivants :

1. La société Enviromondial Inc. a été constituée le 24 août 1999 en vertu de la Partie I A de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., chap. C-38) et son siège social est situé 1900, rue Sherbrooke ouest, bureau 100, Montréal, Québec;

2. Hyacinthe Auger est le président et le premier actionnaire d'Enviromondial Inc. et Stevens Demers est administrateur, secrétaire et le deuxième actionnaire de la société selon le registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (CIDREQ);

3. La société Enviromondial Inc. a mis au point et commercialise à travers le monde une centrale électrique fonctionnant avec des bio-gaz produits à partir de déchets organiques et d'ordures domestiques;

4. Entre le 10 octobre 2000 et le 4 décembre 2001, Enviromondial Inc. a effectué le placement de 17 200 740 actions auprès de 845 personnes;

5. Ce placement a été effectué principalement auprès d'investisseurs domiciliés au Québec qui ont souscrit des actions pour une somme de 1 720 174 \$;

6. Enviromondial Inc. n'a pas établi de prospectus soumis au visa de la Commission et ne peut invoquer le bénéfice d'aucune dispense de prospectus prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1);

7. Enviromondial Inc. collabore avec le personnel de la Commission dans le cadre de l'enquête en cours et consent à ce que la Commission, en vertu de l'article 265 de la Loi, lui interdise toute activité en vue d'effectuer le placement de ses titres;

8. Enviromondial Inc. renonce à son droit d'être entendue prévu à l'article 317 de la Loi mais réserve tous ses droits;

VU les articles 11, 265, 316 et 317 de la Loi sur les valeurs mobilières;

EN CONSÉQUENCE, le Directeur de la conformité et de l'application demande à la Commission des valeurs mobilières du Québec, en vertu de l'article 265 de la Loi sur les valeurs mobilières, de :

INTERDIRE à Enviromondial Inc. toute activité en vue d'effectuer le placement des titres de la société;

Fait à Montréal, le 29 janvier 2002.

Le Directeur de la conformité et de l'application

(S) Jean Lorrain

Décision n° : 2002-C-0021

Article(s) : L-11, L-265, L-316 et L-317, L-265

Date : 2002-01-30

Modification à la décision générale relative à la sollicitation par le preneur ferme avant le visa du prospectus simplifié provisoire

La décision générale « Sollicitation par le preneur ferme avant le visa du prospectus simplifié provisoire » adoptée le 30 juin 1993 par la décision n° 1993-C-0218 est modifiée de la façon suivante :

Modification

1. On rajoute les alinéas suivants après le troisième alinéa :

« ATTENDU que la Commission a adopté la décision n° 1993-C-0218, Sollicitation par le preneur ferme avant le visa du prospectus simplifié provisoire, le 30 juin 1993;

ATTENDU que la Commission, par la décision n° 1999-C-0413, a adopté la Norme canadienne 43-201, *Régime d'examen concerté du prospectus et de la notice annuelle*, mise en vigueur le 1^{er} janvier 2000;

ATTENDU que la Commission, par la décision n° 2000-C-0701, a adopté la Norme canadienne 44-101, *Placement de titres au moyen d'un*

prospectus simplifié, mise en vigueur le 31 décembre 2000;

ATTENDU que la Commission a publié la décision générale n° 2000-C-0702 permettant aux émetteurs qui le désirent de se prévaloir des mesures de la Norme canadienne 44-101, *Placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*; »

2. Au quatrième paragraphe, les mots « ou, dans le cas d'un prospectus simplifié provisoire déposé en vertu de l'Instruction générale canadienne n° C-1, durant les deux jours ouvrables ou les trois jours ouvrables précédant le visa de la Commission, selon que celle-ci est ou n'est pas l'autorité principale, pourvu qu'il n'accepte aucun engagement de leur part. » sont remplacés par les suivants : « lorsqu'il est déposé en vertu de l'Instruction canadienne 43-201, *Régime d'examen concerté du prospectus et de la notice annuelle*, ou, dans le cas où l'émetteur élit de ne pas se prévaloir du régime d'examen concerté, conformément aux modalités de la troisième condition à cette dispense; ».

3. À la première condition du cinquième paragraphe, on rajoute les mots suivants : « ou il est un émetteur pouvant se prévaloir des mesures de la Norme canadienne 44-101, *Placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*; ».

4. À la troisième condition du cinquième paragraphe, les mots « fait viser le prospectus simplifié provisoire dans les deux jours ouvrables suivant la signature du contrat ou, dans le cas d'un prospectus simplifié provisoire déposé en vertu de l'Instruction générale canadienne n° C-1, dans les deux jours ouvrables ou les trois jours ouvrables suivant la signature du contrat, selon que la Commission est ou n'est pas l'autorité principale » sont remplacés par les suivants : « fait viser le prospectus simplifié provisoire par la Commission dans les deux jours ouvrables suivant la signature du contrat lorsque le prospectus simplifié provisoire est déposé en vertu de l'Instruction canadienne 43-201, *Régime d'examen concerté du prospectus et de la notice annuelle*. Dans le cas où l'émetteur élit de ne pas se prévaloir du régime d'examen concerté, il obtient le visa du prospectus simplifié provisoire de la Commission dans les deux jours ouvrables ou les trois jours ouvrables suivant la date de conclusion du contrat exécutoire de prise ferme, selon que la Commission est ou n'est pas l'agent responsable; »

5. Les mots « La présente décision remplace la décision n° 8058 du 17 décembre 1986 » sont

remplacés par « La présente décision remplace la décision n° 1993-C-0218 du 30 juin 1993. ».

La présente modification à la décision générale « Sollicitation par le preneur ferme avant le visa du prospectus simplifié provisoire » entre en vigueur le 9 octobre 2001.

Décision n° : 2001-C-0463

Article(s) : L-263

L-11

L-21

Date : 2001-10-09

(Cette décision n'a jamais été publiée auparavant)

Modifications à la Norme canadienne 81-101 - Les organismes de placement collectifs

La Commission, en vertu de l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, adopte la version française et la version anglaise des modifications à l'Instruction générale intitulée *Norme 81-101 - Régime de prospectus des organismes de placement collectif*. De même, la Commission adopte la version française et la version anglaise des modifications à l'Instruction générale intitulée *Instruction complémentaire 81-101 - Régime de prospectus des organismes de placement collectif*, ainsi que les modifications au *Formulaire 81-101F - Contenu d'un prospectus simplifié* et au *Formulaire 81-101F2 - Contenu de la notice annuelle*.

Le texte français et le texte anglais de toutes ces modifications apparaît en annexe de la présente décision.

La présente décision entrera en vigueur le 16 avril 2001.

Décision n° : 2001-C-0052

Article(s) : L-274

Date : 2001-01-23

Norme Canadienne 55-102, Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) et Annexe XIX Règlement sur les valeurs mobilières

ATTENDU QUE le 29 octobre 2001, certaines dispositions de l'Annexe XIX du *Règlement sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1, r.1) (« l'Annexe XIX ») ainsi que certaines dispositions de l'Instruction générale intitulée *Norme canadienne 55-102, Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)* (la « Norme canadienne 55-102 ») sont entrées en vigueur;

2002-02-08 Vol. XXXIII n°05

ATTENDU QUE le 21 janvier 2002, le reste des dispositions de l'Annexe XIX ainsi que celles de la Norme canadienne 55-102 sont entrées en vigueur;

ATTENDU QUE la Norme canadienne 55-102 et l'Annexe XIX établissent les modalités de dépôt des déclarations des initiés prévues à la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) (la « Loi ») dont notamment, le dépôt électronique de ces déclarations ainsi que le dépôt de renseignements connexes par les émetteurs reliés à ces initiés dans le Système électronique de déclaration des initiés (« SEDI »);

ATTENDU QUE le 31 janvier 2002, SEDI a du être désactivé à cause de difficultés techniques et qu'il est impossible présentement d'établir la date à laquelle SEDI sera réactivé;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, la Commission a décidé de dispenser temporairement les initiés des émetteurs SEDI et les émetteurs SEDI de leurs dépôts dans SEDI;

ATTENDU QUE pour les fins de la présente décision l'expression « période intérimaire » signifie la période à partir de la présente décision jusqu'à la date de réactivation de SEDI;

ATTENDU QUE pour les fins de la présente décision l'expression « date de réactivation » signifie la date à laquelle la Commission confirmera dans un avis que SEDI est totalement réactivé;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, conformément à l'article 263 de la Loi :

DISPENSE pour cette période intérimaire, un initié d'un émetteur SEDI de déposer une déclaration d'initié en format SEDI conformément à l'article 2.2 de la Norme canadienne 55-102 et à l'article 11 de l'Annexe XIX, à la condition que cet initié dépose sa déclaration d'initié sur support papier sur le *Formulaire 55-102F6* conformément aux dispositions de la Partie 3 de cette norme ainsi qu'à la section V de l'Annexe XIX;

DISPENSE pour cette période intérimaire, un initié d'un émetteur SEDI de déposer un profil d'initié modifié conformément à l'article 2.1 3) a) de la Norme canadienne 55-102 et à l'article 9 de l'Annexe XIX, à la condition que cet initié dépose un profil d'initié modifié dans les dix jours suivant la date de réactivation de SEDI;

DISPENSE pour cette période intérimaire, l'émetteur SEDI de déposer un supplément de profil d'émetteur conformément à l'article 2.3 1) de la Norme canadienne 55-102 et à l'article 13

de l'Annexe XIX, à la condition que cet émetteur dépose un supplément de profil d'émetteur dans les trois jours suivant la date de réactivation de SEDI;

DISPENSE pour cette période intérimaire, l'émetteur SEDI de déposer un supplément de profil d'émetteur modifié conformément à l'article 2.3 3) de la Norme canadienne 55-102 et à l'article 14 de l'Annexe XIX, à la condition que cet émetteur dépose un supplément de profil d'émetteur modifié dès que possible suivant la date de réactivation de SEDI;

DISPENSE l'émetteur SEDI du dépôt d'une déclaration d'opération sur titres conformément à l'article 2.4 de la Norme canadienne 55-102 et à l'article 16 de l'Annexe XIX, eu égard à toute opération sur titres survenue pendant la période intérimaire;

DISPENSE l'initié d'un émetteur SEDI qui a bénéficié de la dispense pour difficultés temporaires prévue à la Partie 4 de la Norme canadienne 55-102 et à la section III de l'Annexe XIX, avant la date de la présente décision, de l'application de l'article 4.1 5) de la Norme canadienne 55-102 et de l'article 23 de l'Annexe XIX, à compter de la date de réactivation de SEDI.

La présente décision demeurera en vigueur jusqu'à son abrogation.

Décision n° : 2002-C-0036

Article(s) : L-263 et R-Annexe XIX

IG : (NC55-102)-2.1,2.2,2.3,2.4 et 4.1

Date : 2002-02-08

**Services de réglementation du marché inc.
Reconnaissance à titre d'organisme
d'autoréglementation en vertu de la Loi sur
les valeurs mobilières**

CONSIDÉRANT QUE la Commission des valeurs mobilières du Québec (la « Commission ») possède la discrétion requise afin de reconnaître un organisme d'autoréglementation qui désire exercer son activité au Québec, comme prévu aux articles 169 et 174 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chapitre V-1.1) (la « Loi »);

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2001, la société Services de Réglementation du Marché Inc. (la société « RS Inc. ») s'est adressée à la Commission afin que celle-ci prononce une décision à l'effet de lui accorder une reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation, afin de lui permettre d'exercer ses activités au Québec;

CONSIDÉRANT QUE RS Inc. est une société fermée qui a été constituée le 21 septembre 2001 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* [L.R.C. (1985) chapitre C-44] sous la dénomination Services de Réglementation du Marché Inc. / Market Regulation Services Inc.;

CONSIDÉRANT QUE RS Inc. entend agir comme fournisseur de services de réglementation et ainsi assurer la réglementation des marchés qui feront appel à ses services, en conformité avec les règles de la *Norme canadienne 21-101, Le fonctionnement des marchés* [B.C.V.M.Q. 2001-08-31, Vol. XXXII, n° 35, 3 (Décision n° 2001-C-0409 du 28 août 2001)] et de la *Norme canadienne 23-101, Les règles de négociation* [B.C.V.M.Q. 2001-08-31, Vol. XXXII, n° 35, 3 (Décision n° 2001-C-0411 du 28 août 2001)] ainsi que des instructions complémentaires et des annexes adoptées pour leur application (les normes);

CONSIDÉRANT QU'en cette qualité, RS Inc. fournira des services de réglementation à la Bourse de Toronto Inc. et à la Bourse canadienne de croissance, à titre de mandataire;

CONSIDÉRANT QUE RS Inc. régira la conduite sur le marché de ces Bourses, assurera l'application de leurs règles en matière d'opérations et veillera à ce que les membres des Bourses, leurs administrateurs, dirigeants, employés, représentants, ainsi que les entités faisant partie du même groupe qu'eux respectent ces règles;

CONSIDÉRANT QUE RS Inc. a également l'intention d'agir à titre de fournisseur de services de réglementation pour des systèmes de cotation et de déclaration d'opérations et des systèmes de négociation parallèles en vertu des normes relatives aux systèmes de négociation parallèles (les « SNP ») auxquelles il est fait référence plus haut dans la présente décision;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a vérifié la conformité, aux articles 175 et 176 de la Loi, des documents constitutifs, des règlements généraux et des règles de fonctionnement de RS Inc. et estime que cette société possède les ressources financières et la structure administrative adaptées à son objet, le tout comme prévu au deuxième paragraphe de l'article 174 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Commission juge opportun d'accorder la reconnaissance à RS Inc., sous réserve du respect des modalités et des conditions apparaissant ci-après;

EN CONSÉQUENCE, la Commission des valeurs mobilières du Québec, en vertu de l'article 169 de la Loi, accorde à la société Services de Réglementation du Marché Inc. la reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation pour exercer ses activités au Québec.

La présente décision est prononcée sous réserve des modalités et des conditions suivantes :

1. RÉGIE D'ENTREPRISE

- a) Pour garantir la diversité de la représentation, RS Inc. doit faire en sorte :
 - i) que la composition de son conseil d'administration permette un équilibre convenable entre les intérêts des différentes entités souhaitant avoir accès à ses services de réglementation; et
 - ii) qu'un nombre et une proportion raisonnables de ses administrateurs soient indépendants;
- b) la structure de RS Inc. doit être telle que :
 - i) la représentation au sein de son conseil d'administration et des comités de celui-ci soit juste et significative; et
 - ii) ses administrateurs, dirigeants et employés aient les compétences appropriées, touchent une rémunération équitable, ne soient pas en conflit d'intérêts et bénéficient de protections en matière de limitation de responsabilité et d'indemnisation;
- c) de plus, RS Inc. doit faire en sorte :
 - i) qu'au moins 50 % de ses administrateurs, exception faite de son président, soient indépendants. Un administrateur indépendant :
 - a) n'est ni administrateur, ni dirigeant, ni employé et n'a aucun lien avec ni un participant du marché qui est courtier ni un marché réglementé par RS Inc. et n'est pas actionnaire de RS Inc. ni d'aucune entité liée au même groupe qu'une de ces sociétés; et

- b) n'est pas employé par RS Inc. et n'a aucun lien avec elle;
- ii) qu'en tout temps, au moins un de ses administrateurs ait des liens avec le marché canadien du capital de risque ou de l'expérience dans ce marché;
- iii) qu'en tout temps, un de ses administrateurs représente les SNP;
- iv) que son conseil d'administration délègue la sélection des administrateurs indépendants et de l'administrateur représentant les SNP (que celui-ci soit indépendant ou non) à son comité de régie d'entreprise, lequel est composé de tous les administrateurs indépendants de RS Inc.;
- v) que la Commission soit avisée des nominations à son conseil d'administration;
- vi) que le président de RS Inc. ne soit considéré ni comme administrateur indépendant ni comme administrateur non indépendant;
- vii) que le quorum du conseil d'administration soit constitué de la majorité simple des administrateurs, dont au moins un représentant de chaque actionnaire et au moins 50 % des administrateurs indépendants;
- viii) que sa structure, ses statuts, ses règlements administratifs ni aucune convention entre actionnaires ne soient modifiés sans l'approbation de la Commission; et
- ix) que son modèle de régie d'entreprise soit révisé dans les douze mois de la reconnaissance, et régulièrement par la suite, pour s'assurer qu'il est représentatif de l'évolution du marché des titres de participation et qu'un rapport de ses conclusions soit fait rapidement à la Commission.

2. FRAIS

- a) RS Inc. doit établir une procédure équitable, transparente et appropriée de fixation des frais. Les frais doivent :
 - i) être répartis de façon équitable entre les marchés et les participants du marché; et
 - ii) permettre à RS Inc. de s'acquitter de ses responsabilités sans être un obstacle à l'accès à ses services;
- b) RS Inc. doit veiller à :
 - i) fixer ses frais selon le principe de recouvrement des coûts;
 - ii) ne pas apporter de modification importante à son barème des frais sans l'approbation de la Commission; et
 - iii) revoir son barème des frais dans les douze mois de la reconnaissance, et régulièrement par la suite, pour s'assurer qu'elle remplit toujours les exigences du présent article et des articles 4a) et 4b) et faire rapidement rapport de ses conclusions à la Commission.

3. ACCÈS AUX SERVICES ET PROCÉDURES ÉTABLIES

- a) Les exigences de RS Inc. doivent permettre à tous les marchés qui remplissent les critères fixés par elle d'accéder à ses services de réglementation;
- b) RS Inc. doit :
 - i) énoncer par écrit les critères à remplir pour accéder à ses services de réglementation;
 - ii) s'abstenir, d'interdire ou de limiter déraisonnablement l'accès à ses services de réglementation; et
 - iii) conserver des dossiers sur :
 - a) toutes les demandes d'accès à ses services de réglementation qui ont été acceptées, en précisant les entités auxquelles elle a donné accès à ses services et les motifs à l'appui de sa décision; et

- b) toutes les demandes d'accès refusées ou restreintes, en précisant les motifs à l'appui de sa décision;
 - c) de plus, RS Inc. doit signer, avec tout marché autorisé à exercer ses activités en vertu des normes relatives aux SNP qui remplit les critères d'accès énoncés par RS Inc. et qui demande l'accès à ses services de réglementation, une convention écrite stipulant que :
 - i) elle s'engage à surveiller la conduite des participants du marché et les activités des marchés;
 - ii) elle s'engage à appliquer les règles relatives à la conduite des participants du marché;
 - iii) le marché s'engage à transmettre les informations sur la piste de vérification qui sont exigées aux termes de la partie 11 de la Norme canadienne 21-101, Le fonctionnement du marché;
 - iv) le marché s'engage à obtempérer aux ordres et directives de RS Inc.; et
 - v) si le marché est un SNP, il s'engage à exercer ses activités de négociation en conformité avec les exigences énoncées par RS Inc.;
 - d) relativement à l'accès à ses services, RS Inc. doit s'assurer :
 - i) que les exigences, limitations ou conditions qu'elle impose en matière d'accès et ses décisions de refuser l'accès sont justes et raisonnables;
 - ii) qu'elle remette un avis aux parties et leur donne l'occasion d'être entendues; et
 - iii) qu'elle conserve ses décisions dans ses dossiers, en fournisse les motifs et permette aux intéressés de se pourvoir en appel.
- à la bonne exécution de ses fonctions de réglementation;
 - b) elle doit exercer ses activités sur une base non lucrative;
 - c) elle doit avoir une politique de gestion du risque lui permettant de détecter les problèmes susceptibles de l'empêcher d'affecter suffisamment de ressources financières ou autres à l'exécution de ses fonctions de réglementation d'une manière conforme à l'intérêt du public et aux conditions des présentes;
 - d) elle doit comparer mensuellement ses produits d'exploitation gagnés et dépenses encourues avec les produits d'exploitation et dépenses prévus pour le mois en cause dans son plan d'exploitation annuel;
 - e) si la comparaison des chiffres réels avec les prévisions révèle un déficit d'au moins 15 % sur une période de trois mois, RS Inc. doit en aviser la Commission. Le président de RS Inc. doit remettre à la Commission une lettre indiquant les raisons du déficit et les mesures prises pour corriger toute problématique engendrée par le déficit;
 - f) si la comparaison des chiffres réels avec les prévisions révèle un déficit d'au moins 25 % sur une période de trois mois, RS Inc. doit en aviser la Commission. Elle ne doit pas, sans avoir obtenu l'approbation de la Commission, faire de dépenses en immobilisations ni verser de primes à ses administrateurs et dirigeants qui n'ont pas été constatées dans ses états financiers, ni consentir de prêts, ni verser de dividendes ou faire d'autres distributions d'actif en faveur de sociétés liées ou de ses actionnaires pendant une période d'au moins six mois suivant le moment où les déficiences auront été éliminées;
 - g) RS Inc. doit remettre chaque année à la Commission son plan d'exploitation annuel approuvé par son conseil d'administration.

4. VIABILITÉ FINANCIÈRE

- a) RS Inc. doit disposer en permanence des ressources financières nécessaires

5. CAPACITÉ DE REMPLIR DES FONCTIONS DE RÉGLEMENTATION

- a) RS Inc. doit maintenir sa capacité de remplir ses fonctions de réglementation, y compris la capacité d'établir des exigences régissant la conduite des SNP et de leurs adhérents, de surveiller la conduite des participants du marché et les activités des marchés et d'assurer l'application des règles régissant la conduite des participants du marché;
- b) En particulier, RS Inc. doit :
 - i) fournir à la Commission un rapport annuel en la forme prescrite par celle-ci et contenant l'information demandée;
 - ii) s'abstenir d'apporter, sans l'approbation de la Commission, des modifications importantes à la façon dont elle exécute ses services, remplit ses fonctions et accomplit ses procédures de réglementation, de même qu'à sa structure, y compris des modifications importantes de son effectif, par poste et lieu de travail;
 - iii) posséder les ressources financières, technologiques et autres lui permettant de fournir de façon efficiente et efficace ses services de réglementation;
 - iv) adopter des politiques et des procédures pour préserver la confidentialité de l'information sur ses activités, sur les marchés ou sur les participants du marché, pour que l'information ne soit pas partagée de façon inopportune et faire de son mieux pour s'y conformer, le tout en conformité avec l'article 5 de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., chapitre C-12), les articles 3 et 35 à 41 du Code civil du Québec (L.Q., 1991, chapitre 64) et les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., chapitre P-39.1.);
 - v) signaler rapidement à la Commission toute faute ou faute présumée commise par un marché, un participant du marché ou une autre personne si, selon le cas :
 - a) RS Inc. a des motifs raisonnables de croire que les investisseurs, un ou plusieurs marchés, participants du marché ou clients de ceux-ci, le Fonds canadien de protection des épargnants, ou encore RS Inc., en subiront un préjudice grave; ou
 - b) RS Inc. a des motifs raisonnables de croire qu'une fraude a été commise;
- vi) signaler rapidement à la Commission toute lacune grave dans la surveillance exercée par RS Inc. ou dans ses contrôles internes;
- vii) aviser le public et les médias :
 - a) de toute audience disciplinaire et de toute audience en vue d'une entente à l'amiable, en publiant rapidement un communiqué de presse indiquant le nom des parties et la nature de l'infraction présumée et en affichant sur son site Web une copie de l'avis d'audience, au plus tard le jour de l'émission de cet avis; et
 - b) des conditions de toute entente et de la décision relative à toute mesure disciplinaire, en publiant rapidement un communiqué de presse indiquant le nom des parties, les conclusions et les sanctions infligées et en affichant sur son site Web une copie de l'entente à l'amiable ou de la décision;
- viii) faire en sorte que les audiences disciplinaires ou en vue d'une entente à l'amiable soient accessibles au public et aux médias, sauf si la protection d'information confidentielle l'exige, et fixer par écrit les critères à suivre pour prendre des décisions en matière de confidentialité;
- ix) fournir à la Commission l'information exigée aux termes de l'annexe C – Obligations d'information du Protocole d'entente sur la surveillance de Services de Réglementation du Marché Inc., intervenu entre les au-

- torités ayant reconnu RS Inc., et ses modifications (le « protocole d'entente »);
- x) s'abstenir d'effectuer toute opération qui entraînerait la cessation de ses services de réglementation, l'abandon, la suspension ou la liquidation de l'intégralité ou d'une partie importante de ses activités ou l'aliénation de l'intégralité ou d'une partie importante de son actif, sans :
 - a) donner à la Commission un préavis d'au moins six mois; et
 - b) respecter les conditions que la Commission peut lui imposer, dans l'intérêt du public, pour mettre fin à ses activités de façon ordonnée; et
 - xi) s'abstenir de céder, transférer, déléguer ou sous-traiter à quelque partie que ce soit, sans l'approbation préalable de la Commission, l'exécution de l'intégralité ou d'une partie importante de ses services de réglementation ou de toute fonction établie en vue d'exécuter ces services.

6. CAPACITÉ ET INTÉGRITÉ DES SYSTÈMES

- a) RS Inc. doit :
 - i) avec une fréquence raisonnable et au moins une fois par an :
 - a) effectuer des estimations raisonnables de la capacité actuelle et future de ses systèmes critiques;
 - b) effectuer des tests aux marges pour déterminer la capacité de ses systèmes critiques de remplir ses fonctions de réglementation de manière exacte, rapide et efficiente;
 - c) élaborer et mettre en œuvre des procédures raisonnables pour réviser et mettre à jour le développement et la méthodologie de mise à l'essai de ses systèmes;

- d) analyser la vulnérabilité des systèmes aux menaces internes et externes, y compris les risques matériels et les catastrophes naturelles; et
- e) élaborer des plans de secours et de continuité;
- ii) une fois par an :
 - a) faire réaliser, conformément aux procédures et normes de vérification établies, un examen indépendant, donnant lieu à l'émission d'un rapport, de ses plans en matière de technologie des systèmes essentiels afin de s'assurer qu'elle dispose de processus appropriés pour faire face aux répercussions de l'évolution technologique sur elle et sur les parties qui interfacent avec elle (cet examen comportant une évaluation de ses contrôles visant à déterminer si ses systèmes critiques sont conformes au sous-alinéa i), ci-dessus); et
 - b) s'assurer que sa direction prenne connaissance du rapport contenant les recommandations et les conclusions formulées à la suite de l'examen indépendant; et
- iii) aviser rapidement la Commission de toute défaillance et de toute modification importantes de ses systèmes.

7. OBJET DES RÈGLES

- a) Les règles, politiques et autres directives (les « règles ») adoptées par RS Inc. :
 - i) ne doivent pas être contraires à l'intérêt public; et
 - ii) doivent être nécessaires et adaptées à la conduite de ses activités et de ses affaires;
- b) plus particulièrement, RS Inc. doit s'assurer :
 - i) que les règles sont formulées de façon à :

- a) assurer la conformité avec la législation en valeurs mobilières;
 - b) empêcher les pratiques frauduleuses et la manipulation;
 - c) promouvoir des principes de négociation justes et équitables;
 - d) encourager la coopération et la coordination avec les entités responsables de réglementer, de compenser, de régler et de faciliter les opérations sur titres et de traiter l'information les concernant; et
 - e) permettre la prise de mesures disciplinaires appropriées;
- ii) que les règles :
- a) ne permettent pas de faire une discrimination déraisonnable entre les entités qui ont accès aux services de réglementation de RS Inc.; ou
 - b) n'imposent à la concurrence aucun fardeau qui ne soit pas nécessaire ou conforme à l'application de la législation en valeurs mobilières; et
- iii) que les règles garantissent la bonne marche de ses affaires, pour la protection des investisseurs.

8. RÈGLES ET ÉTABLISSEMENT DES RÈGLES

- a) RS Inc. doit déposer auprès de la Commission les règles et modifications de règles adoptées par son conseil d'administration;
- b) elle doit se conformer aux termes de l'annexe A – Protocole d'examen et d'approbation conjoints des règles du protocole d'entente établi par la Commission et les autres autorités ayant reconnu RS Inc., tel qu'amendé de temps en temps (le « protocole d'examen »); et
- c) elle doit appliquer les règles applicables aux marchés dont elle est le fournisseur de services de réglementation, ainsi que toute autre règle établie par un marché, si elle en a convenu avec celui-ci.

9. ÉTATS FINANCIERS

- a) RS Inc. doit déposer auprès de la Commission ses états financiers annuels vérifiés, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus canadiens et accompagnés du rapport d'un vérificateur indépendant, dans les 90 jours de la fin de son exercice financier; et
- b) RS Inc. doit déposer auprès de la Commission ses états financiers trimestriels, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus canadiens, dans les 60 jours de la fin de chaque trimestre.

10. RÈGLES DISCIPLINAIRES

- a) RS Inc. doit prendre des mesures disciplinaires appropriées à l'endroit de toute personne ou société tenue de se conformer à sa réglementation, en cas d'infraction à la législation en valeurs mobilières, aux règles et à toute autre règle établie par un marché, si elle en a convenu avec celui-ci; et
- b) RS Inc. doit adopter, dans le cadre de ses règles, des dispositions générales en matière de discipline et d'application de la loi qui s'appliquent à toute personne ou société tenue de se conformer à sa réglementation.

11. DÉPÔT DES INFORMATIONS EN FRANÇAIS

- a) La version française et l'opinion de traduction des documents d'information déposés par RS Inc. dans le cadre de la demande de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation seront déposées à la Commission au plus tard le 31 mars 2002; et
- b) tous les documents d'information de RS Inc. seront disponibles simultanément en français et en anglais. Les versions française et anglaise et l'opinion de traduction de tous les documents d'information seront déposées à la Commission le même jour que le jour où la version anglaise sera déposée auprès des autres commissions de valeurs mobilières l'ayant reconnue.

12. PARTAGE D'INFORMATION

- a) RS Inc. doit partager l'information et coopérer avec la Commission et son personnel, les autres autorités cana-

diennes de réglementation des valeurs mobilières, les Bourses canadiennes, les autres fournisseurs de services de réglementation et les autres organismes d'autoréglementation reconnus.

13. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE ET CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE

- a) RS Inc. doit fournir à la Commission l'information supplémentaire exigée par celle-ci;
- b) elle doit notamment déposer l'information exigée aux termes de l'annexe B – Information à déposer par Services de Réglementation de Marché Inc. du protocole d'entente, dans les délais indiqués ci-après :
 - i) RS Inc. doit déposer au moins 45 jours à l'avance toute modification qu'elle entend apporter à l'information figurant sur la page frontispice et aux annexes A, B, D, (sauf à la suite d'une émission, d'un transfert ou d'une annulation d'actions visant à permettre à des SNP de devenir actionnaires de RS Inc. en vertu de la convention unanime entre actionnaires intervenue entre RS Inc., la Bourse de Toronto Inc. et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières) F, I et K de l'annexe B du protocole d'entente; et
 - ii) elle doit déposer toute modification apportée à toute autre information exigée aux termes de l'annexe B du protocole d'entente, exception faite des modifications à l'annexe J, dans les 30 jours suivant la fin du trimestre civil au cours duquel la modification a eu lieu.

Une fois reconnue, RS Inc. devra déposer les nouvelles règles et les modifications de règles en vertu du protocole ainsi que ses états financiers, dans les délais prescrits aux présentes.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

(S) M^e Carmen Crépin

(S) M^e Guy Lemoine

(S) Viateur Gagnon

(S) Me Mark Rosenstein

(S) Jean-Marie Gagnon

Décision n° : 2002-C-0030

Article(s) : L-169, L-174 à L-176

Date : 2002-02-04

2.2 Décisions du directeur général - Exploitation

3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

4. POURSUITES JUDICIAIRES

4.1 Poursuites criminelles

4.2 Poursuites pénales

4.3 Poursuites civiles

5. INTERDICTIONS

5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Corporation International Java Joe's

Interdit à Corporation International Java Joe's, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de la société, au motif que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations d'information prévues par la loi.

L'interdiction a été prononcée le 1^{er} février 2002.

MacDonald Oil Exploration Ltd.

Interdit à MacDonald Oil Exploration Ltd., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de la société, au motif que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations d'information prévues par la loi.

L'interdiction a été prononcée le 4 février 2002.

Ressources Autanabi Inc.

Interdit à Ressources Autanabi Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de la société, au motif que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations d'information prévues par la loi.

L'interdiction a été prononcée le 6 février 2002.

5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs

5.3 Levées d'interdiction

6. PLACEMENTS

6.1a Prospectus provisoires

Acclaim Energy Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 1^{er} février 2002 concernant le placement de 3 500 000 parts de fiducie au prix de 3,45 \$ la part.

Le visa prend effet le 1^{er} février 2002.

Courtier(s) :

Marchés mondiaux CIBC Inc.
Financière Banque Nationale Inc.

Numéro de projet Sédar : 418858

Agnico-Eagle Mines Limited

Visa du prospectus simplifié provisoire du 1^{er} février 2002 concernant le placement d'un emprunt en débentures convertibles subordonnées à 4,50 % échéant en 2012.

Le visa prend effet le 1^{er} février 2002.

Courtier(s) :

Scotia Capitaux Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar : 418662

BCE Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 5 février 2002 concernant le placement de 20 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série AA, à dividende cumulatif, rachetables, au prix de 25,50 \$ l'action.

Le visa prend effet le 5 février 2002.

Courtier(s) :

Valeurs Mobilières TD Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Merrill Lynch Canada Inc.

Numéro de projet Sédar : 419362

2002-02-08 Vol. XXXIII n°05

BCE Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 5 février 2002 concernant le placement de titres d'emprunt non garantis.

Le visa prend effet le 6 février 2002.

Numéro de projet Sédar : 419438

Câble Satisfaction International inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 28 janvier 2002 concernant le placement de 4 000 000 d'actions à droit de vote subalterne, au prix de 5,05 \$ par action.

Le visa prend effet le 28 janvier 2002.

Courtier(s) :

Marchés mondiaux CIBC Inc.
Corporation Canaccord Capital
Valeurs Mobilières TD Inc.
Financière Banque Nationale Inc.

Numéro de projet Sédar : 417501

Enbridge Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 1^{er} février 2002 concernant le placement de titres privilégiés 7,80 % échéant le 31 mars 2051.

Le visa prend effet le 1^{er} février 2002.

Courtier(s) :

Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

Numéro de projet Sédar : 418808

**Fiducie de placement immobilier d'hôtels
Legacy**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 31 janvier 2002 concernant le placement d'un emprunt en débentures convertibles subordonnées non garanties à 7,75 % échéant en 2007.

Le visa prend effet le 31 janvier 2002.

Courtier(s) :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

BMO Nesbitt Burns Inc.

Financière Banque Nationale Inc.

Numéro de projet Sédar : 418433

Fonds de Revenu Canadien Sentry Select

Visa du prospectus simplifié provisoire du 30 janvier 2002 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 31 janvier 2002.

Numéro de projet Sédar : 418185

Fonds RÉA Dynamique

(parts de série 2002)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 29 janvier 2002 concernant le placement de parts de série 2002.

Le visa prend effet le 29 janvier 2002.

Numéro de projet Sédar : 417751

Indigo Books & Music Inc.

Visa du prospectus provisoire du 1^{er} février 2002 concernant le placement d'émission de 16 975 365 droits visant la souscription d'au plus 4 243 841 actions ordinaires au prix de 3,50 \$ par action.

Le visa prend effet le 4 février 2002.

Numéro de projet Sédar : 418877

Morguard Real Estate Investment Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 1^{er} février 2002 concernant le placement d'un emprunt en débentures subordonnées convertibles non garanties à 8,5 % échéant en 2007.

Le visa prend effet le 1^{er} février 2002.

Courtier(s) :

Valeurs Mobilières TD Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Scotia Capitaux Inc.

Numéro de projet Sédar : 418790

PanGeo Pharma Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 30 janvier 2002 concernant le placement de 9 200 000 actions ordinaires, qui seront émises lors de l'exercice d'un nombre égal de bons de souscription spéciaux antérieurement émis au prix de 3,00 \$ le bond de souscription spécial.

Le visa prend effet le 31 janvier 2002.

Courtier(s) :

Griffiths McBurney & Associés
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Yorkton Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 418245

Summit Real Estate Investment Trust

Visa du prospectus simplifié provisoire du 30 janvier 2002 concernant le placement de 8 750 000 parts, au prix de 14,40 \$ la part.

Le visa prend effet le 30 janvier 2002.

Courtier(s) :

Marchés mondiaux CIBC Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Corporation Canaccord Capital

Numéro de projet Sédar : 418180

Transat A.T. inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 31 janvier 2002 concernant le placement d'un emprunt en débentures subordonnées non garanties convertibles à 9,00 % échéant en 2007.

Le visa prend effet le 31 janvier 2002.

Courtier(s) :

Marchés mondiaux CIBC Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Scotia Capitaux Inc.

Numéro de projet Sédar : 418456

TransForce Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 6 février 2002 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 6 février 2002.

Courtier(s) :

Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

Numéro de projet Sédar : 419605

6.1b Prospectus définitifs**APF Energy Trust**

Visa pour le prospectus simplifié du 1^{er} février 2002 de APF Energy Trust concernant le placement de 3 250 000 parts de fiducie au prix de 9,75 \$ la part.

Le visa prend effet le 1^{er} février 2002.

Courtier(s) :

Marchés mondiaux CIBC Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Corporation Recherche Capital
Valeurs Mobilières TD Inc.
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee

Numéro de projet Sédar : 417288

Brompton VIP Income Trust

Visa pour le prospectus du 29 janvier 2002 de Brompton VIP Income Trust concernant le placement de 17 250 000 parts de fiducie au prix de 10,00 \$ par part.

Courtier(s) :

BMO Nesbitt Burns Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
Yorkton Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar : 399038

Fonds Protégés Banque Nationale

Visa pour le prospectus simplifié du 28 janvier 2002 concernant le placement de parts de :

Fonds d'obligations canadiennes Protégé
Banque Nationale

Fonds de retraite équilibré Protégé Banque
Nationale

2002-02-08 Vol. XXXIII n°05

Fonds croissance équilibré Protégé Banque Nationale

Fonds d'actions canadiennes Protégé Banque Nationale

Fonds mondial RER Protégé Banque Nationale

Le visa prend effet le 6 février 2002.

Numéro de projet Sédar : 412524

Groupe de Fonds Elliott & Page

Visa pour le prospectus simplifié du 28 janvier 2002 concernant le placement de parts de catégorie conseil et de catégorie F de :

Fonds d'actions internationales Elliott & Page

Fonds total d'actions Elliott & Page

Le visa prend effet le 29 janvier 2002.

Numéro de projet Sédar : 410793

Income Financial Plus Trust

Visa pour le prospectus du 29 janvier 2002 de Income Financial Plus Trust concernant le placement de 13 800 000 parts au prix de 25 \$ la part.

Numéro de projet Sédar : 411289

Livingston International Income Fund

Visa pour le prospectus du 31 janvier 2002 de Livingston International Income Fund concernant le placement de 15 102 600 parts à 10 \$ la part.

Numéro de projet Sédar : 411655

Merrill Lynch Financial Assets Inc.

Visa pour le prospectus simplifié du 5 février 2002 de Merrill Lynch Financial Assets Inc. concernant le placement de certificats adossés à des prêts hypothécaires commerciaux, série 2002 – BC2P, pour un maximum de 100 000 000 \$.

Le visa prend effet le 5 février 2002.

Numéro de projet Sédar : 417433

MYDAS Fund

Visa pour le prospectus du 28 janvier 2002 de MYDAS Fund concernant le placement d'un maximum de 11 500 000 parts de fiducie au prix de 25 \$ la part.

Courtier(s) :

BMO Nesbitt Burns Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Yorkton Valeurs Mobilières Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Canaccord Capital Corporation
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

Numéro de projet Sédar : 411220

Royal Laser Tech Corporation

Visa pour le prospectus simplifié du 4 février 2002 de Royal Laser Tech Corporation concernant le placement de 10 000 000 d'actions ordinaires au prix de 8 \$ l'action.

Le visa prend effet le 4 février 2002.

Numéro de projet Sédar : 416687

SNP Health Split Corp.

Visa pour le prospectus du 28 janvier 2002 de SNP Health Split Corp. concernant le placement de 6 600 000 actions de capital et 3 300 000 actions privilégiées au prix de 11,15 \$ US l'action de capital et 25,00 \$ US l'action privilégiée.

Numéro de projet Sédar : 407157

Suncor Énergie Inc.

Visa pour le prospectus simplifié du 1^{er} février 2002 de Suncor Énergie Inc. concernant le placement de billets à moyen terme série 3 (non garantis) d'un capital global maximal de 500 000 000 \$.

Le visa prend effet le 4 février 2002.

Courtier(s) :

BMO Nesbitt Burns Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Merrill Lynch Canada Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 417033

TimberWest Forest Corp.

Visa pour le prospectus simplifié du 5 février 2002 de TimberWest Forest Corp. concernant le

placement de 11 190 650 unités agrafées au prix de 12,85 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 6 février 2002.

Courtier(s) :

Scotia Capitaux Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
UBS Bunting Warburg Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.

Numéro de projet Sédar : 417353

Tuscarora Energy Growth Fund Inc.

Visa pour le prospectus du 31 janvier 2002 de Tuscarora Energy Growth Fund Inc. concernant le placement d'actions de catégorie A, série I et d'actions de catégorie A, série II.

Le visa prend effet le 1^{er} février 2002.

Numéro de projet Sédar : 399189

Wesport Innovations Inc.

Visa pour le prospectus simplifié du 4 février 2002 de Wesport Innovations Inc. concernant le placement 6 836 500 actions ordinaires au prix de 7 \$ l'action ordinaire.

Le visa prend effet le 5 février 2002.

Courtier(s) :

Marchés mondiaux CIBC Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 417120

6.1c Modifications du prospectus

Corporation Financière Capital Mackenzie

Visa pour la modification n°1 du 18 janvier 2002 du prospectus simplifié du 25 octobre 2001 concernant le placement d'actions des séries A, F, I, O et R de :

Catégorie Capital canadien de valeur MAXXUM

(anciennement Catégorie Capital Horizon Mackenzie)

Catégorie Capital gestionnaires sélects Extrême-Orient Mackenzie Universal

Catégorie Capital gestionnaires sélects Japon Mackenzie Universal

Catégorie Capital canadien de gestion du rendement Mackenzie

Catégorie Capital américain de gestion du rendement Mackenzie

et pour la modification n°1 du 18 janvier 2002 de la notice annuelle du 25 octobre 2001 concernant le placement d'actions des séries A, F, I, O et R de :

Catégorie Capital gestionnaires sélects international Mackenzie Universal

Catégorie Capital Actions diversifiées Mackenzie Universal

(anciennement Catégorie Capital mondial de valeur Mackenzie Universal)

Cette modification fait suite au changement de dénomination sociale du Fonds Catégorie Capital Horizon Mackenzie pour Catégorie Capital canadien de Valeur MAXXUM, les Fonds Catégorie Capital canadien de valeur MAXXUM, Fonds Catégorie Capital canadien de gestion du rendement Mackenzie et Fonds Catégorie Capital américain de gestion du rendement Mackenzie offriront maintenant des parts de catégorie O, divulgation de l'utilisation de produits dérivés pour le Fonds Catégorie Capital gestionnaires sélects Extrême-Orient Mackenzie Universal et le Fonds Catégorie Capital gestionnaires sélects Japon Mackenzie Universal et nouveau sous-gestionnaire de portefeuille pour Fonds Catégorie Capital gestionnaires sélects international Mackenzie Universal et Catégorie Capital Actions diversifiées Mackenzie Universal.

Le visa prend effet le 28 janvier 2002.

Numéro de projet Sédar : 382865

Fonds Communs Scotia

Visa pour la modification n° 1 du 31 janvier 2002 du prospectus simplifié du 3 décembre 2001 concernant le placement de parts de catégorie A et de catégorie F de :

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

Fonds Scotia indiciel canadien

Fonds Scotia indiciel américain

Fonds Scotia indiciel international

Cette modification fait suite à la nomination d'un nouveau conseiller en valeurs soit Conseiller en gestion Globale State Street, Ltée à compter du 1^{er} mars 2002 pour ces quatre fonds.

2002-02-08 Vol. XXXIII n°05

Le visa prend effet le 6 février 2002.

Numéro de projet Sédar : 398319

6.1d Modifications de la notice d'offre

6.2 Dispenses de prospectus

Accenture Ltd.

Dispense Accenture Ltd. de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement d'options de souscription d'actions de catégorie A de la société dans le cadre de son régime intitulé « 2001 Employee Share Purchase Plan » auprès de ses salariés et dirigeants ainsi qu'auprès de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

- 1° que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
- 2° qu'une copie d'un document établi en français expliquant les modalités du régime soit transmise à chaque personne éligible résidente du Québec;
- 3° qu'une copie des documents d'information respectant les normes américaines soit remise aux personnes visées par le placement.

Dispense Accenture Ltd. de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 3°, 4°, 6° et 10° de l'article 2.1 de l'Instruction générale n° Q-3 pour ledit placement, dans le cadre de son régime présenté à la Commission tant et aussi longtemps que la société ne sera pas un émetteur assujéti au Québec et qu'elle respectera les normes américaines.

Biophage Pharma Inc.

Dispense Biophage Pharma Inc. de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de titres de la société conformément aux informations déposées auprès de la Commission et aux conditions suivantes :

- 1° la société était émetteur assujéti au Québec aux cours des 4 mois précédant immédiatement l'aliénation;

2° l'acquéreur et les sous-acquéreurs éventuels ont conservé les titres pendant au moins 4 mois;

3° aucune commission extraordinaire ou autre contrepartie n'est payé à l'égard de l'aliénation;

4° aucun effort n'est fait pour préparer le marché ou stimuler la demande pour le titre visé;

5° dans le cas où le vendeur est initié à l'égard de la société, il n'a pas raison de croire que la société est dans une situation irrégulière par rapport à ses obligations découlant de la législation en valeurs mobilières;

6° la société dépose une attestation dans un délai de 10 jours du placement de ses titres aux conditions prévues aux articles 43 ou 51 de la Loi indiquant qu'à la date de ce placement la société satisfait les conditions prévues aux sous-alinéas a), b), c) et d) du paragraphe 1 de la décision 2001-C-0507;

7° la société dépose les informations autrement exigibles dans les conditions prévues aux articles 46 et 51 de la Loi ainsi que les droits afférents auprès de la Commission et;

8° la présente décision est valide jusqu'au 18 août 2002.

Caisse populaire Desjardins de La Baie

Dispense Caisse populaire Desjardins de La Baie de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement de parts permanentes auprès des porteurs de Caisse populaire Desjardins des Berges de La Baie, de Caisse populaire Desjardins de la Grande-Baie, de Caisse populaire Desjardins de Port-Alfred et de Caisse populaire Desjardins de Saint-Félix-d'Otis, en échange de leurs parts dans le cadre du regroupement des Caisses populaires concernées, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Prenez avis qu'à compter de la date effective de la transaction, Caisse populaire Desjardins de La Baie deviendra un émetteur assujéti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Numéro de projet Sédar : 416828

Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie

Dispense Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement de parts permanentes auprès des porteurs de Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie et LA CAISSE POPULAIRE DE ST-MALO, en échange de leurs parts dans le cadre du regroupement des Caisses populaires concernées, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Prenez avis qu'à compter de la date effective de la transaction, Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie deviendra un émetteur assujéti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Numéro de projet Sédar : 416830

Canbras Communications Corp.

Dispense Canbras Communications Corp. de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 156 900 actions ordinaires auprès de 5 souscripteurs, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Cendant Corporation

Dispense Cendant Corporation de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement d'options d'achat d'actions ordinaires de la société dans le cadre de son régime intitulé « *1998 Employee Stock Purchase Plan* » auprès de ses salariés, dirigeants, et de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

- 1° que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
- 2° qu'une copie d'un document établi en français expliquant les modalités du régime soit transmise à chaque personne éligible résidente du Québec;
- 3° qu'une copie des documents d'information respectant les normes américaines soit remise aux personnes visées par le placement.

Dispense les filiales canadiennes de Cendant Corporation de l'obligation d'inscription à titre de courtier relativement au placement par Cendant

Corporation d'options d'achat d'actions ordinaires de la société dans le cadre de son régime intitulé « *1998 Employee Stock Purchase Plan* ».

Dispense Cendant Corporation de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 4°, 6° et 10° de l'article 2.1 de l'Instruction générale n° Q-3 pour ledit placement, dans le cadre de son régime présenté à la Commission tant et aussi longtemps que la société ne sera pas un émetteur assujéti au Québec et qu'elle respectera les normes américaines.

Electromed inc.

Dispense Electromed inc. de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'une option d'achat d'actions visant 1 497 727 actions ordinaires de la société auprès de Garantie Québec.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de la souscription de l'option, sauf entre le souscripteur et les personnes avec qui il a des liens, à la condition, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

Cette décision annule et remplace la décision n° 2001-MC-3512 datée du 14 novembre 2001.

Groupe Nexus Internationale Inc.

Dispense Groupe Nexus Internationale Inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 4 550 000 actions ordinaires au prix de 0,19 \$ l'action.

Numéro de projet Sédar : 413743

Mines Dynacor Inc.

Dispense Mines Dynacor Inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 280 000 actions ordinaires de la société au prix de 0,18 \$ l'action pour un capital total de 50 400 \$, le tout conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Numéro de projet Sédar : 416990

Patrician Consolidated Gold Mines Ltd.

Dispense Patrician Consolidated Gold Mines Ltd. de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de 400 000 unités à 0,20 \$ l'unité, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire auprès de quatre (4) souscripteurs à la condition suivante :

- que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

Patterson Dental Company

Dispense Patterson Dental Company de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement d'options de souscription d'actions ordinaires de la société dans le cadre de son régime intitulé « *Stock Option Plan for Canadian Employees* » auprès de ses salariés et dirigeants ainsi qu'auprès de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

- 1° que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
- 2° qu'une copie des documents d'information respectant les normes américaines soit remise aux personnes visées par le placement.

Dispense Patterson Dental Company de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 2°, 3° et 10° de l'article 2.1 de l'Instruction générale n° Q-3 pour ledit placement, dans le cadre de son régime présenté à la Commission tant et aussi longtemps que la société ne sera pas un émetteur assujéti au Québec et qu'elle respectera les normes américaines.

Produits Fraco Ltée (Les)

Dispense Alain Bonneau et Danielle Lefebvre de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 25 000 actions de catégorie « A » auprès de 9106-0426 Québec inc. en contrepartie de titres de 9106-0426 Québec inc.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs ou

ceux-ci et les personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

Versacold Income Fund, Versacold Holdings Corp. et Versacold Group Partnership

Dispense Versacold Income Fund, Versacold Holdings Corp. et Versacold Group Partnership de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de parts de fiducie, de billets et de parts de société en commandite de catégorie « B » auprès des porteurs d'actions ordinaires de Versacold Corporation en échange de leurs titres dans le cadre d'un regroupement de société, conformément aux informations déposées auprès de la Commission aux conditions suivantes :

- l'aliénation des titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf si :
 - a) l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti et a satisfait aux obligations en résultant depuis 12 mois;
 - b) aucun effort n'est fait pour préparer le marché ou stimuler la demande pour le titre visé;
 - c) aucune commission extraordinaire ou autre contrepartie n'est payée à l'égard de l'aliénation; et
 - d) si le vendeur est un initié ou un dirigeant de l'émetteur, le vendeur n'a aucune raison de croire que l'émetteur ne satisfait pas à ses obligations d'information.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Numéro de projet Sédar : 414017

6.3 Avis de placement

Canada's Choice Spring Water, Inc.

Placement de 2 904 545 bons de souscription spéciaux, au prix de 0,55 \$ le bon spécial,

chacun donnant droit à une unité composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'une action ordinaire au prix de 0,65 \$ l'action échéant le 6 septembre 2002.

Souscripteurs :

Guthrie J. Stewart
Renald Pare
Gestion Tri Country Inc.
Rene Malo
Investissements Strew Ltée

Date du placement : Le 6 septembre 2001

Canada's Choice Spring Water, Inc.

Placement de 999 unités composées de débetures garanties rachetables subalternes d'une valeur globale de 3 000 000 \$, 21,5 % l'an, échéant le 6 septembre 2003, et de 2 000 001 actions ordinaires.

Souscripteurs :

Marisa Bellini
Rene Malo
Philip Potash
Actifs Taylor (Dominion) Limitée
Investissements Strew Ltée
Joan W. Courey
Fondation Roasters
Individual Investment Corporation
Modico Canada Ltd.
Elise Crepault
Gerald E. Semmelhaack
Douglass Hanson
Les Placements Sarrera Inc.

Date du placement : Le 6 septembre 2001

Corporation d'investissements Ramezay

Placement de débetures pour une valeur globale de 112 500 000 \$, chaque 1 000 \$ de débetures est échangeable en 26,667 actions à droit de vote subalternes de Power Corporation du Canada, échéant le 1^{er} décembre 2026.

Souscripteur :

RBC Dominion Securities Inc.

Date du placement : Le 21 décembre 2001

Corporation Ced-Or

Placement de 1 545 305 actions ordinaires, au prix de 0,40 \$ l'action, à titre de conversion d'une dette.

Souscripteur :

Groupe Manexco Inc.

Date du placement : Le 9 janvier 2002

Fiducie Renaissance

Placement de vingt-quatre (24) billets émis à escompte d'une valeur nominale globale de 8 848 961,46 \$ à l'échéance, 7,05 % l'an, échéant le 17 janvier 2007.

Souscripteur :

113631 Canada Ltd.

Date du placement : Le 17 janvier 2002

Fonds Canada diversifié AIC

Placement de 1 724,14 parts catégorie O du fonds, au prix de 5,80 \$ la part.

Souscripteur :

SSQ société d'assurance

Date du placement : Le 28 décembre 2001

Goldman Sachs USD Liquid Reserves Fund # 499

Placement de 180 972,40 actions du fonds, au prix de 1,00 \$ US l'action.

Souscripteur :

The Ballistic Noodle Company. Inc.

Date du placement : Le 19 décembre 2001

Grosvenor Services 2001 Limited Partnership

Placement de deux (2) parts de la société en commandite, au prix de 165 000 \$ la part.

Souscripteur :

Marc N. Dorion

Date du placement : Le 21 décembre 2001

International Finance Participation Trust

Placement de 1 000 parts catégorie A de la fiducie, pour une valeur globale de 10 000 000 \$ US.

Souscripteur :

Caisse de dépôt et placement du Québec

Date du placement : Le 3 janvier 2002

Mount Real Corporation

Placement de 1 100 000 actions ordinaires, au prix de 1,25 \$ l'action.

Souscripteurs :

Les Consultants RFC Inc.
Corporation Média Aeon
Technologies Gold Triangle
Joe Deluca
Bill Panagiotakopoulos

2002-02-08 Vol. XXXIII n°05

Harfang Investments Ltd.
Date du placement : Le 31 décembre 2001

NB Capital Equity Fund II, L.P.

Placement de 3 803,419 parts de la société en commandite, pour une valeur globale de 3 803 419 \$.

Souscripteurs :
Guthrie J. Stewart
NBF Capital Inc.
Date du placement : Le 9 janvier 2002

Newshore Canadian Trust

Placement d'un billet émis à escompte, sans intérêt, échéant le 31 mai 2006, ayant une valeur nominale globale de 3 850 000 \$ à l'échéance.

Souscripteur :
2755-4609 Québec Inc.
Date du placement : Le 31 mai 2001

Newshore Canadian Trust

Placement d'un billet émis à escompte, sans intérêt, échéant le 6 décembre 2006, ayant une valeur nominale globale de 2 400 000 \$ à l'échéance.

Souscripteur :
Armand Couture et Fils
Date du placement : Le 6 décembre 2001

OCM Emerging Markets Feeder Fund, L.P.

Placement de parts de la société en commandite, pour une valeur globale de 9 581 414,64 \$.

Souscripteur :
The J.W. McConnell Family Foundation
Date du placement : Le 2 janvier 2002

Avis de placement déposés suite à une décision de la Commission

Galileo Génomique Inc.

Placement de 1 975 706 actions privilégiées catégorie A, votantes, convertibles en actions ordinaires catégorie A, au prix de 1,544 \$ l'action.

Souscripteurs :
Gérard Limoges et Associés Inc.
Investissement Desjardins Inc.
Date du placement : Le 28 septembre 2001

Ressources Appalaches Inc.

Placement de 500 000 actions ordinaires, au prix de 0,20 \$ l'action, et de 500 000 bons de souscription, chacun donnant droit à une action ordinaire.

Souscripteur :
SIDEX, société en commandite
Date du placement : Le 12 novembre 2001

6.4 Refus

6.5 Divers

Accenture Ltd.

Dispense Accenture Ltd. de l'application des articles 147.19 à 147.23 de la Loi, dans le cadre d'un rachat possible des titres émis par lui-même de son capital-actions auprès de ses salariés et dirigeants ainsi qu'auprès de ceux de sociétés du même groupe dans le cadre de son régime intitulé « 2001 Employee Share Purchase Plan », conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Fonds Fidelity croissance Amérique RER**Fonds Fidelity croissance Europe RER****Fonds Fidelity extrême-orient RER****Fonds Fidelity portefeuille international RER****Fonds Fidelity croissance Japon RER****Fonds Fidelity outremer RER****Fonds Fidelity spécialité services financiers RER****Fonds Fidelity spécialité soins de la santé RER
Fonds Fidelity spécialité technologie RER****Fonds Fidelity répartition mondiale RER****Fonds Fidelity spécialité télécommunications RER
Fonds Fidelity potentiel Amérique RER****les Fonds RER futurs(ensemble les Fonds)**

Dispense Fonds Fidelity croissance Amérique RER, Fonds Fidelity croissance Europe RER, Fonds Fidelity extrême-orient RER, Fonds Fidelity portefeuille international RER, Fonds Fidelity croissance Japon RER, Fonds Fidelity outremer RER, Fonds Fidelity spécialité services financiers RER, Fonds Fidelity spécialité soins de la santé RER, Fonds Fidelity spécialité technologie RER, Fonds Fidelity répartition mondiale RER, Fonds Fidelity spécialité télécommunications RER, Fonds Fidelity potentiel Amérique RER et les Fonds RER futurs(ensemble les Fonds RER), en vertu du paragraphe 1° de l'article 19.1 de la Norme canadienne 81-102 (« la norme »), de l'application des dispositions prévues;

- au paragraphe 1) de l'article 2.1 – afin de permettre à chaque Fonds RER d'investir plus de 10 pour cent de son actif net dans un dépôt et autoriser chaque Fonds RER, au moyen du dépôt, à obtenir une exposition à son Fonds sous-jacent correspondant en ce qui a trait à plus de 10 % de l'actif net du Fonds RER;
- au paragraphe g) de l'article 2.3 – afin de permettre à chaque Fonds RER d'acheter un dépôt, titre assimilable à un titre de créance qui est un titre dérivé visé, pourvu que le dépôt soit conforme aux articles 2.7 à 2.11, sauf dans la

mesure où une dispense a été accordée au paragraphe 4) de l'article 2.7 et de l'alinéa f) du paragraphe 1) de l'article 2.8 par la présente décision;

- à l'article 2.4 – afin de permettre à chaque Fonds RER d'investir plus de 10 % de son actif net dans un dépôt, actif non liquide, et de détenir ce placement pendant la durée du dépôt même si celui-ci représente plus de 15 % de l'actif net du Fonds RER, et, de plus, pour permettre à chaque Fonds RER de détenir le swap et le billet, si le swap et le billet sont versés au Fonds RER par la contrepartie parce que le Fonds sous-jacent correspondant du Fonds RER a interrompu les droits des porteurs de parts de racheter les parts du Fonds sous-jacent, pour la période de cette interruption ou, si la contrepartie verse le swap et le billet dans le Fonds RER pour une autre raison, pendant la période où le Fonds RER prend des mesures raisonnables pour liquider sa position dans le swap et le billet de façon ordonnée et opportune;
 - au paragraphe 2) de l'article 2.7 – afin de permettre à chaque Fonds RER de conserver son placement dans le swap, si la contrepartie verse le swap dans le Fonds RER parce que le Fonds sous-jacent correspondant du Fonds RER a interrompu le droit des porteurs de parts de faire racheter leurs parts du Fonds sous-jacent, pendant la période de cette interruption; si la contrepartie verse le swap dans le Fonds RER pour une autre raison, le Fonds RER doit prendre des mesures raisonnables pour liquider sa position dans le swap de façon ordonnée et opportune;
 - au paragraphe 4) de l'article 2.7 afin de permettre que la valeur globale, évaluée au marché, de l'exposition de chaque Fonds RER à la contrepartie, au moyen du placement, dans le dépôt dépasse 10 % de l'actif net du Fonds RER;
 - à l'alinéa f) du paragraphe 1) de l'article 2.8 1) pour permettre à chaque Fonds RER de maintenir son placement dans le swap pour la période permise aux termes des paragraphes 3 et 5 qui précèdent, pourvu que le Fonds RER conserve le billet émis par la fiducie à vocation particulière de façon ordonnée et opportune.
- La décision est accordée pour permettre aux Fonds RER d'obtenir une exposition à leurs Fonds sous-jacents correspondants au moyen de dépôts, sous réserve des conditions suivantes :
- a) aucuns frais, ni frais d'acquisition ne doivent être facturés en double aux porteurs de

parts des Fonds RER du fait que ces derniers ont une exposition aux Fonds sous-jacents au moyen des dépôts;

- b) lorsque les Fonds RER et les Fonds sous-jacents peuvent être vendus aux termes des divers documents d'information, les porteurs de parts des Fonds RER recevront le prospectus, la notice annuelle et les états financiers des Fonds sous-jacents s'ils en font la demande au moment d'acheter des parts des Fonds RER; si ces documents sont disponibles, ce fait doit être mentionné dans le prospectus des Fonds RER;
- c) les porteurs de parts des Fonds RER recevront tous les autres documents d'information continue relatifs aux Fonds sous-jacents, notamment l'avis de convocation aux assemblées des porteurs de titres;
- d) le prospectus des Fonds RER contient une description détaillée de ce qui suit:
 - les objectifs et les stratégies de placement des Fonds sous-jacents;
 - le fait que, autrement qu'à l'égard de parts des Fonds sous-jacents détenues directement par les Fonds RER, les porteurs de parts des Fonds RER ne possèdent aucun droit de vote si des modifications, qu'il s'agisse de modifications importantes ou autres, sont proposées à l'égard des Fonds sous-jacents.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fonds indiciel d'actions canadiennes Émeraude et Fonds indiciel canadien TD

Dispense le Fonds indiciel d'actions canadiennes Émeraude et le Fonds indiciel canadien TD (« les Fonds indiciels ») en vertu de l'article 19.1 de la Norme canadienne 81-102 - *Les organismes de placement collectif*, de l'obligation prévue au paragraphe 1° de l'article 4.1 de cette norme, afin qu'ils puissent faire des placements dans des titres de la même catégorie que certains titres constitutifs de l'indice TSE 300 à l'occasion du placement desquels des sociétés faisant partie du même groupe que Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») remplissent la fonction de preneur ferme pour plus de 5 % de l'émission, pendant la durée du placement ou dans les 60 jours qui suivent cette période.

Toutefois,

- A. les conditions suivantes doivent être remplies lors de chaque placement effectué conformément à la présente décision :
 - i. le placement doit être nécessaire à la réalisation des objectifs de placement de chaque fonds indiciel, qui est d'imiter le rendement de l'indice TSE 300 en faisant directement des placements dans des titres constitutifs de cet indice, dans une proportion qui reflète, pour l'essentiel, leur poids dans celui-ci, car
 - a) il y a augmentation, dans cet indice, du poids des titres constitutifs; ou
 - b) le produit de la vente de parts des fonds indiciels doit être réinvesti;
 - ii. la proportion, dans le portefeuille des fonds indiciels, d'actions de la même catégorie que les titres constitutifs ne doit pas excéder leur poids relatif dans l'indice TSE 300;
 - iii. tout achat effectué dans les 60 jours suivant le placement doit être fait à la Bourse de Toronto ou à toute autre Bourse à la cote de laquelle sont inscrites les actions de la même catégorie que les titres constitutifs;
 - iv. en ce qui concerne les placements effectués sous le régime de la présente décision, les fonds indiciels ne doivent donner d'ordre, à titre de mandant ou de mandataire, ni aux preneurs fermes faisant partie du même groupe que GPTD, ni aux personnes avec lesquelles ces derniers ont des liens ou qui font partie du même groupe qu'eux;
 - v. le prospectus simplifié de chaque fonds indiciel doit indiquer que, si cela est nécessaire à la réalisation de son objectif de placement, il peut acheter des actions de la même catégorie que les titres constitutifs de l'indice TSE 300 à l'occasion du placement desquels des sociétés faisant partie du même groupe que GPTD remplissent la fonction de preneur ferme pour plus de 5 % de l'émission, pendant la durée du placement ou dans les 60 jours qui suivent cette période;
 - vi. la notice annuelle de chaque fonds indiciel doit contenir de l'information et des explications sur les politiques, pratiques ou lignes directrices en matière d'opérations comportant des

conflits d'intérêts ou des risques de conflits d'intérêt;

B. l'information suivante, concernant chaque placement effectué par chaque fonds indiciel conformément à la présente décision, doit être donnée dans un rapport attesté par GPTD et déposé dans SEDAR dans les 30 jours de la fin du mois au cours duquel le placement a eu lieu :

- i) la date du placement des titres, le prix d'offre et la date du placement dans les titres;
- ii) l'émetteur des titres constitutifs, le chef de file et, si celui-ci n'était pas un preneur ferme faisant partie du même groupe que GPTD, la portion du placement souscrite par un ou plusieurs preneurs fermes faisant partie du même groupe que GPTD;
- iii) le nombre d'actions de la même catégorie que les titres constitutifs achetées par le fonds indiciel;
- iv) le prix d'achat;
- v) le courtier auquel a été donné l'ordre d'acheter des actions de la même catégorie que les titres constitutifs, et les frais (le cas échéant) payés par le fonds indiciel pour l'achat;
- vi) une déclaration de GPTD selon laquelle celle-ci a déterminé que l'achat fait pour le fonds indiciel était à la fois dans l'intérêt de celui-ci et nécessaire à la réalisation de son objectif de placement;

C. la présente décision deviendra inopérante dans le territoire relevant d'un décideur à l'entrée en vigueur de toute disposition législative ou de tout règlement pris par celui-ci et ayant le même objet que l'article 4.1 de la Norme canadienne 81-102.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Numéro de projet Sédar : 398205 & 398202

Fonds Talvest

1) Dispense le Fonds RÉR Global Multigestion Sectoriel Talvest et les fonds futurs similaires gérés par Gestion Financière Talvest Inc. (« Talvest ») (« les Fonds du Haut »), en vertu du paragraphe 1° de l'article 19.1 de la Norme canadienne 81-102 (« la norme »), de l'application des dispositions prévues au

sous-paragraphe a) du paragraphe 1° de l'article 2.5 de la norme, des dispositions du paragraphe 1° de l'article 2.1 et des dispositions du sous-paragraphe a) du paragraphe 1° de l'article 2.2 de la norme afin de permettre aux Fonds du Haut d'excéder les limites de 10 % permises ainsi que celles prévues aux paragraphes 3° et 4° de l'article 2.1 relativement à un investissement direct et indirect (par le biais de produits dérivés) sous forme de parts de Fonds sous-jacents spécifiques gérés par Talvest (« les Fonds sous-jacents ») tel que définis dans la demande;

La demande stipule que chaque « Fonds du Haut » investira un certain pourcentage fixe (« les pourcentages fixes prédéterminés ») de leur actif net directement ou indirectement (par le biais de produits dérivés) en parts de Fonds sous-jacents. Ces pourcentages sont sujets à une variation de plus ou moins 2,5 % (« pourcentage de variation permis ») des pourcentages fixes prédéterminés. Le pourcentage maximum de l'actif net de chaque Fonds du Haut investi directement dans des parts de Fonds sous-jacents sera inférieur au pourcentage maximal prévu par la Loi de l'impôt (Canada) relativement à la détention de biens étrangers dans des régimes enregistrés (« limite permise »).

- 2) Dispense en vertu du paragraphe 1° de l'article 19.1 de cette norme, de l'application des dispositions prévues au sous-paragraphe d) du paragraphe 1° de l'article 2.8 de cette norme, afin de permettre aux Fonds du Haut de déroger de façon temporaire aux exigences de couverture prévues à ce sous-paragraphe;
- 3) Dispense, en vertu du paragraphe 1° de l'article 19.1 de cette norme, de l'application des dispositions de l'article 4.2 de cette même norme, afin de permettre aux Fonds du Haut de conclure des contrats à livrer basés sur le rendement d'un Fonds sous-jacent avec une contrepartie liée (« Contrepartie Liée »).

Les dispenses sont accordées aux conditions suivantes :

- 1) la décision se terminera une année après l'entrée en vigueur de toute législation ou réglementation qui font référence à l'article 2.5 de la Norme 81-102.
- 2) cette décision ne s'appliquera que lorsque, au moment de l'acquisition des titres des Fonds sous-jacents par le Fonds du Haut, les conditions suivantes sont satisfaites :

- a) les titres du Fonds du Haut et des Fonds sous-jacents sont offerts en vertu d'un prospectus et d'une notice annuelle qui ont été déposés auprès de la Commission et accepté par celle-ci;
- b) l'investissement du Fonds du Haut dans les Fonds sous-jacents est compatible avec les objectifs d'investissement fondamentaux du Fonds du Haut;
- c) le prospectus simplifié divulgue l'intention du Fonds du Haut d'investir directement et indirectement (par le biais de produits dérivés) dans les titres des Fonds sous-jacents, la dénomination des Fonds sous-jacents, les pourcentages autorisés ainsi que leur pourcentage de variation permis;
- d) l'objectif d'investissement du Fonds du Haut indique qu'il investit directement et indirectement (par le biais de produits dérivés) dans des titres des Fonds sous-jacents et que le Fonds du Haut est éligible aux régimes enregistrés;
- e) les Fonds sous-jacents ne sont pas des organismes de placement collectif ayant comme objectif d'investissement d'investir directement ou indirectement dans d'autres organismes de placement collectif;
- f) le Fonds du Haut limite ses placements directs dans les Fonds sous-jacents, qui constituent des biens étrangers dans des régimes enregistrés, à un pourcentage de ses avoirs non supérieur à la limite permise;
- g) le Fonds du Haut doit investir directement et indirectement (par le biais de produits dérivés) dans les Fonds sous-jacents en respectant les pourcentages fixes prédéterminés indiqués dans son prospectus;
- h) l'investissement direct ou indirect du Fonds du Haut dans les Fonds sous-jacents ne s'écarte pas du pourcentage de variation permis;
- i) toute variation des pourcentages fixes prédéterminés est seulement causée par une fluctuation du marché;
- j) si un investissement direct ou indirect du Fonds du Haut dans les Fonds sous-jacents s'écarte du pourcentage de variation permis suite à une fluctuation des marchés, les changements nécessaires doivent être apportés au portefeuille du Fonds du Haut à la date d'évaluation suivante de façon à le ramener aux pourcentages fixes prédéterminés;
- k) les pourcentages fixes prédéterminés et les Fonds sous-jacents dans lesquels un Fonds du Haut peut investir, ne peuvent être changés à moins qu'un nouveau prospectus simplifié ou un prospectus simplifié modifié reflétant le changement n'ait été déposé et visé, et que les porteurs de parts du Fonds du Haut n'aient reçu un préavis écrit d'au moins 60 jours du changement proposé;
- l) il existe des dates compatibles pour le calcul de la valeur liquidative des parts du Fonds du Haut et des Fonds sous-jacents aux fins d'émission et de rachat des parts de ces organismes de placement collectif;
- m) aucuns frais d'acquisition ne sont exigibles du Fonds du Haut relativement aux parts des Fonds sous-jacents auxquelles il a souscrit;
- n) le Fonds sous-jacent ne compte aucun frais de rachat ni autres frais pour le rachat, par le Fonds du Haut, des parts du Fonds sous-jacent;
- o) aucun frais quel qu'il soit n'est payable à qui que ce soit par le Fonds du Haut ou les Fonds sous-jacents, ou par le gérant ou le placeur principal du Fonds du Haut ou des Fonds sous-jacents, ou encore par un membre du groupe des entités précitées ou d'une personne ayant des liens avec elles à l'égard du placement du Fonds du Haut dans les parts des Fonds sous-jacents ou du rachat de ces parts;
- p) l'accord liant ou concernant le Fonds du Haut et les Fonds sous-jacents est conçu de façon à éviter la double facturation des frais de gestion;
- q) dans le cas où un avis est donné aux porteurs de parts d'un Fonds sous-jacent comme le prévoient les documents constitutifs de ce fonds ou les lois applicables à celui-ci, l'avis sera également transmis aux porteurs de parts du Fonds du Haut;
- r) s'il y a convocation d'une assemblée des porteurs de parts des Fonds sous-jacents, tous les documents

- d'information et documents de convocation préparés dans le cadre de l'assemblée seront transmis aux porteurs de parts du Fonds du Haut, et ceux-ci seront habilités à demander à un représentant du Fonds du Haut d'exercer les droits de vote rattachés aux parts du Fonds du Haut dans le Fonds sous-jacent, conformément à leurs instructions. Les représentants du Fonds du Haut ne seront autorisés à en faire autant que dans la mesure où les porteurs de parts du Fonds du Haut le leur auront demandé;
- s) outre les états financiers annuels et, sur demande, les états financiers semestriels du Fonds du Haut, les porteurs de titres du Fonds du Haut recevront les renseignements sommaires nécessaires dans les états financiers du Fonds du Haut sur chacun des Fonds sous-jacents dont les titres ont été acquis;
- t) dans la mesure où le Fonds du Haut et les Fonds sous-jacents n'utilisent pas un prospectus et une notice annuelle communs divulguant les informations relatives au Fonds du Haut et aux Fonds sous-jacents, des copies du prospectus simplifié et de la notice annuelle relatifs aux Fonds sous-jacents peuvent être obtenues sur demande par un détenteur de titres du Fonds du Haut et une divulgation à cet égard sera incluse dans le prospectus du Fonds du Haut.
- 3) La dispense est accordée aux Fonds du Hauts relativement aux opérations intéressées conclues avec la Contrepartie Liée aux conditions suivantes :
- a) les prix offerts par la Contrepartie Liée au Fonds du Hauts dans le cadre des contrats à livrer sont au moins aussi favorables que ceux offerts par cette même contrepartie à d'autres organismes de placements collectifs dont la taille est comparable à celle du Fonds du Haut;
- b) avant que le Fonds du Haut ne conclut un contrat à livrer et/ou une nouvelle convention cadre avec la Contrepartie Liée, un vérificateur indépendant du Fonds du Haut révisera le prix offert par la Contrepartie Liée en comparaison du prix offert par la Contrepartie Liée à d'autres groupes d'organismes de placements collectifs de taille comparable, afin de s'assurer que le prix est au moins aussi favorable;
- c) la révision par un vérificateur indépendant des conditions de prix des conventions cadres et des contrats à livrer régis par celle-ci a été effectué au moins sur une base annuelle et en outre a porté sur chaque renouvellement ou modification de prix des contrats à livrer et/ou conventions cadres, pendant la durée de ceux-ci;
- d) le prospectus simplifié du Fonds du Haut, et toute versions modifiées, divulgueront le rôle du vérificateur indépendant quant à la révision des contrats à livrer ainsi que celui de la Contrepartie Liée; et
- e) le Fonds du Haut conclura des contrats à livrer avec la Contrepartie Liée seulement lorsqu'il aura reçu une confirmation de la part du vérificateur indépendant que le prix est aussi favorable.
- Numéro de projet Sédar : 408921
- Morguard Real Estate Investment Trust**
- Dispense Morguard Real Estate Investment Trust de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer vers le 1^{er} février 2002, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.
- Royal Host Real Estate Investment Trust**
- Dispense Royal Host Real Estate Investment Trust de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire qu'elle entend déposer vers le 6 février 2002, compte tenu que la version française de ces documents sera déposée lors du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.
- Royal Standard Minerals Inc.**
- Consentement au retour à la libre disposition de 4 836 615 actions ordinaires de Royal Standard Minerals Inc. à la condition qu'elles soient remises à la société aux seules fins d'annulation.

Suncor Énergie Inc.

Dispense Suncor Énergie Inc. de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de billets à terme série 3 (non garantis) d'un capital global maximal de 500 000 000 \$ par voie de prospectus, à la condition que le coût total de souscription soit d'au moins 150 000 \$ par personne ou auprès d'acquéreurs avertis.

6.6 Dépôt de suppléments

7. OFFRES PUBLIQUES

7.1 Avis

7.2 Dispenses

7.3 Refus

8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS

8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs

8.2 Inscriptions

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de 3090-9626 Inc. :

- **Craig, Éric**
- **D'Aoust, Benoit**
- **de Repentigny, Katleen**
- **Timmons, Caroline**
- **Renaud, Luc**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Antinori, Mario**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Beaulieu, Michel**
BMO Nesbitt Burns Ltée
- **Bossé, Isabelle**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Dillon, Charles René**
Merrill Lynch Canada Inc.
- **Ewen, Bruce**
Merrill Lynch Canada Inc.
- **Filato, Sabrina Maria**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Miquelon, Charles**
Yorkton Valeurs Mobilières Inc.
- **Morin, Yvan**
BMO Nesbitt Burns Ltée
- **Pageot, Marie-France Lucille**
Financière Banque Nationale Inc.
- **Perron, Éric Marc**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Piersol, Michael**
Groupe Option Retraite Inc. (Le)

8.3 Inscriptions conditionnelles

Inscription à titre de représentant de la personne suivante :

- **Montalbano, John**
Phillips, Hager & North Investment Management Ltd.

laquelle est assortie de la restriction suivante :

- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'Instruction générale n° Q-9.

Le Directeur se réserve la possibilité de réviser sa décision advenant modification de l'Instruction générale n° Q-9 par la Commission ou suite à une modification réglementaire.

8.4 Agréments

Agrément à titre de dirigeant responsable de l'établissement principal au Québec des personnes suivantes :

- **Molson, Frederick William**
UBS Bunting Warburg Inc.
- **Sambrook, Bartholomew**
Valeurs Mobilières Hampton Limitée

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Bouchard, Alain**
BMO Nesbitt Burns Inc.
- **Bouchard, Alain**
BMO Nesbitt Burns Ltée
- **Côté, Alain**
Merrill Lynch Canada Inc.
- **Daoust, Jacques**
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.
- **Dillon, Charles René**
Merrill Lynch Canada Inc.
- **Gemmell, Robert Joseph**
Salomon Smith Barney Canada Inc.
- **Hasold-Schilter, Marianne Beth**
Courtage Réduit Scotia Inc.
- **Landrigan, Terence John**
Financière Banque Nationale Inc.
- **Molson, Frederick William**
UBS Bunting Warburg Inc.
- **Moskalewicz, Leszek Roman**
Salomon Smith Barney Canada Inc.
- **Papapanos, Nick Dimitrios**
BMO Nesbitt Burns Ltée
- **Pelletier, Jean-François**
Scotia Capitaux Inc.
- **Tremblay, François**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

8.5 Reprises d'activités

Reprise d'activités à titre de représentant de la personne suivante :

- **Hoekstra, Conrad Keith**
Gestion MD Limitée

8.6 Interruptions d'activités

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- **Bergeron, Caroline**
Actions en Direct Banque Royale Inc.
- **Davidson, Olive Margaret**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Thivierge, Yves**
Valeurs Mobilières Partenaires Cartier Inc.

8.7 Radiations

8.8 Cessations de fonctions

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable de l'établissement principal au Québec de la personne suivante :

- **Ruthledge, Christopher**
Valeurs Mobilières Hampton Limitée

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Bell, Susan Jane**
Merrill Lynch HSBC Canada Inc.
- **Errera, Lionel**
BLC-Edmond de Rothschild Gestion d'Actifs Inc.
- **Gardner, Paul Samuel**
Gestion de Placements TD Inc.
- **King, Claude Gerald**
Groupe de Gestion de Placement CT Inc.
- **Peirce, Heather Ann**
RBC Gestion Mondiale des Investissements Inc.
- **Russell, Anne-Marie**
Investissements Standard Life Inc.

8.9 Dispenses

Dispense de l'obligation prévue à l'article 204 du Règlement concernant le lieu de résidence.

- **Halliday, Margo Eleanor**
- **Steel, James Douglas**

Ces personnes sont dispensées de résider au Québec aux conditions suivantes :

- elles résident près de la frontière et n'exercent leur activité au Québec que dans la région frontalière où elles résident;
- elles sont inscrites à titre de représentant d'un courtier en valeurs inscrit auprès des Commissions de valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario.

Dispense de l'obligation prévue à l'article 204 du Règlement concernant le lieu de résidence.

- **Montalbano, John**

Cette personne est dispensée de résider au Québec aux conditions suivantes :

- elle est inscrite à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès des Commissions de valeurs mobilières du Québec et de la Colombie-Britannique;
- elle n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'Instruction générale n° Q-9.

Le Directeur se réserve la possibilité de réviser sa décision advenant modification de l'Instruction générale n° Q-9 par la Commission ou suite à une modification réglementaire.

8.10 Exercice d'une autre activité

8.11 Refus

8.12 Divers

9. INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION

9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

High Income Principal Assured Yield Securities Corporation

Dispense High Income Principal Assured Yield Securities Corporation et ses porteurs qui auraient été visés par l'Instruction générale n° Q-8, des obligations prévues à cette Instruction et permet à High Income Principal Assured Yield Securities Corporation d'utiliser les dispositions de l'Avis des autorités canadiennes en valeurs mobilières portant sur le projet de modalités uniformes d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne (B.C.V.M.Q., 2001-09-21, vol. XXXII, n°38, page 2 & annexe D), dans le cadre du premier appel public à l'épargne par prospectus de la société au Québec, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Microcell Télécommunications Inc.

Consent à ce que 7 082 130 actions ordinaires de Microcell Télécommunications Inc. détenues par Investissement T.E.L. Inc. soient données en garantie à Caisse de dépôt et de placement du Québec et à Capital Communications CDPQ Inc. à la condition qu'elles demeurent déposées entre les mains de Société de fiducie Computershare du Canada aux conditions originales du dépôt.

Royal Laser Tech

Dispense Fred Jaeckel, William Iannaci et 1131998 Ontario Inc. des obligations prévues à l'Instruction générale n° Q-8 en ce qui a trait au dépôt entre les mains d'un tiers des actions qu'ils détiennent dans Royal Laser Tech aux motifs suivants :

la société Royal Laser Tech est un émetteur assujéti dans la province de l'Ontario;

les actions ont fait l'objet d'un entiercement en date du 2 juillet 1996;

les actions sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

9.2 Dispenses

Income Financial Plus Trust

Dispense l'émetteur du dépôt auprès de la Commission et de l'envoi aux porteurs de titres inscrits, des états financiers des premier et troisième trimestres;

Dispense l'émetteur de présenter dans son rapport annuel l'information prévue à l'Annexe VII du Règlement;

Dispense l'émetteur de déposer auprès de la Commission et de transmettre aux porteurs de titres, une notice annuelle

Ces dispenses sont valides tant et aussi longtemps qu'aucun changement important ne surviendra dans les activités de l'émetteur.

Cependant, advenant un tel changement, l'émetteur s'engage à respecter toutes les obligations prévues aux articles 76 et 78 de la Loi de même qu'aux articles 119, 159 et 160 du Règlement.

Newmont Canada

Dispense Newmont Canada (ci-après « Exchangeco ») de l'application des obligations d'information continue prévues au Titre III de la Loi, le tout aux conditions suivantes :

- i) que Newmont envoie, en même temps, à tous les porteurs d'actions échangeables résidant au Canada tous les documents d'information fournis aux porteurs d'actions ordinaires de Newmont résidant aux États-Unis, y compris, notamment des exemplaires de ses états financiers annuels et intermédiaires et de tous les documents de sollicitation de procurations;
- ii) que Newmont dépose auprès de chaque décideur des exemplaires de tous les documents qu'elle doit déposer auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Exchange Act of 1934, y compris, notamment des exemplaires de tout formulaire 20-F, formulaire 6-K et de tout document de sollicitation de procurations et que tous ces dépôts soient effectués sous le profil SEDAR d'Exchangeco et que les droits de dépôt qu'Exchangeco doit normalement payer pour s'acquitter de ses obligations doivent être réglés;

- iii) que Newmont respecte les exigences de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et de la Bourse de New-York quant à la déclaration publique de renseignements importants en temps opportun et diffuse sans délai et dépose un communiqué de presse qui dévoile un changement important concernant Newmont;
- iv) qu'Exchangeco respecte les exigences de la législation quant aux déclarations publiques de changements importants dans le cours des affaires d'Exchangeco qui sont importants pour les détenteurs d'actions échangeables, mais non importants pour les détenteurs d'actions ordinaires de Newmont;
- v) que Newmont inclue dans tous les documents de sollicitation de procurations qu'elle postera à l'avenir aux porteurs d'actions échangeables une déclaration claire et concise expliquant pourquoi les documents postés ne se rapportent qu'à Newmont et non à Exchangeco, cette déclaration devant faire référence à l'équivalence quant à la valeur économique entre les actions échangeables et les actions ordinaires de Newmont et le droit de donner des directives de vote aux assemblées de Newmont conformément à la convention d'échange et de vote fiduciaire (sans tenir compte des conséquences fiscales);
- vi) que Newmont demeure le propriétaire véritable direct ou indirect de toutes les actions ordinaires émises et en circulation d'Exchangeco;
- vii) qu'Exchangeco n'ait pas d'autres titres émis dans le public que les actions échangeables et les options de Franco Nevada;

Dispense Exchangeco et ses initiés des exigences de déclaration d'initiés, aux conditions suivantes :

- viii) que l'initié d'Exchangeco ne reçoive pas ou n'ait pas accès à des renseignements sur des faits ou des changements importants concernant Newmont avant la divulgation générale de ces faits ou changements importants; ou
- ix) que l'initié d'Exchangeco ne soit pas un initié d'une « filiale importante » de Newmont (au sens de cette expression dans la norme canadienne 55-101 : Dispenses de certaines exigences de déclaration d'initié);

Dispense Exchangeco de l'obligation de déposer auprès de la Commission et de transmettre aux porteurs une notice annuelle aux conditions prévues aux paragraphes i) à vii) précédemment mentionnée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

9.3 Refus

9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Madison Oil Company

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Madison Oil Company.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

TD Waterhouse Group, Inc.

Révoque l'état d'émetteur assujetti de TD Waterhouse Group, Inc.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

9.5 Divers

ANNEXES - AUTRES INFORMATIONS

A. Dépôt de documents d'information

Rapports trimestriels

	Date du document		
BENVEST CAPITAL INC.	2001-11-30	FORD MOTOR COMPANY	2001-09-30
BETACOM CORPORATION INC.	2001-11-30	GOODFELLOW INC.	2001-11-30
CAISSE D'ECONOMIE ANGUS	2001-12-31	GROUPE COSSETTE COMMUNICATION INC.	2001-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DE BAIE ST-PAUL (92118)	2001-12-31	HEADLINE MEDIA GROUP INC.	2001-11-30
CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DE L'HOPITAL DE CHICOUTIMI	2001-12-31	LEGG MASON, INC.	2001-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DES TRAVAILLEURS D'ALMA	2001-12-31	LINMOR INC.	2001-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS CESAR	2001-12-31	LOUBAC TOP ENVIRONNEMENT INC.	2001-11-30
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DE LA CHAUDIERE	2001-12-31	METRO INC.	2001-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES EMPLOYES DE VILLE DE LAVAL	2001-12-31	MINES D'OR VIRGINIA INC.	2001-11-30
CAISSE D'ECONOMIE HENRI-BOURASSA	2001-12-31	RESORTS UNLIMITED MANAGEMENT INC.	2001-06-30
CAISSE POPULAIRE DE NOTRE DAME DU MONT CARMEL (LA)	2001-12-31	RESORTS UNLIMITED MANAGEMENT INC.	2001-09-30
CAISSE POPULAIRE DE PALMAROLLE (LA)	2001-06-30	RESSOURCES SEARCHGOLD INC.	2001-11-30
CAISSE POPULAIRE DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EST DU QUEBEC	2001-12-31	ROYAL LASER TECH CORPORATION	2000-07-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ASCENSION-DU-LAC-SAINT-JEAN	2001-12-31	SOFAME TECHNOLOGIES INC.	2001-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'YSTER/INVERNESS/VAL-ALAIN	2001-12-31	TRANSFORCE INC.	2002-01-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ROQUEMAURE	2001-06-30	VIDEON CABLESYSTEMS INC.	2001-11-30
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-CLEMENT (LA)	2001-12-31		
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-CYPRIEN (60054)	2001-12-31	<i>États financiers annuels</i>	
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-MONIQUE-DU-LAC-SAINT-JEAN	2001-12-31	ABERDEEN ASIA-PACIFIC INCOME INVESTMENT COMPANY LIMITED	2001-10-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-ROSE-DE-POULARIES	2001-06-30	ALIMENTS HUMPTY DUMPTY INC. (LES)	2001-09-30
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-ADALBERT (LA)	2001-12-31	BANQUE NATIONALE DU CANADA	2001-10-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE FARNHAM	2001-12-31	CAISSE DESJARDINS DE CAPLAN (LA)	2001-06-30
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE TAILLON	2001-12-31	CAISSE DESJARDINS DE WARWICK (LA)	2001-09-30
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS EDUCATION DE LA JONQUIERE	2001-12-31	CAISSE POPULAIRE D'OKA (LA)	2001-09-30
CAISSE POPULAIRE STE-FAMILLE DU CAP	2001-12-31	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BONAVENTURE (LA)	2001-06-30
CENOSIS INC.	2001-11-30	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHARLEMAGNE	2001-09-30
CORPORATION CED-OR	2001-11-30	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ISLE-VERTE	2001-09-30
CORPORATION INTERNATIONAL JAVA JOE'S	2001-11-30	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-ALPHONSE (LA)	2001-06-30
CORRIDOR RESOURCES INC.	2001-11-30	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-SIMEON	2001-06-30
DANIER LEATHER INC.	2001-12-31	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-ULRIC	2001-09-30
DISTILLERIES CORBY LIMITEE (LES)	2001-11-30	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-GERMAINE	2001-06-30
EXCO TECHNOLOGIES LIMITED	2001-12-31	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE KENNEBEC	2001-09-30
FORD MOTOR COMPANY	2001-03-31	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES MONTS DE BELLECHASSE	2001-09-30
FORD MOTOR COMPANY	2001-06-30	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES RAMEES	2001-09-30
		CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU VALLON	2001-09-30
		CAISSE POPULAIRE LA TUQUE	2001-09-30
		CAISSE POPULAIRE MISTRAL	2001-09-30
		CALIAN TECHNOLOGY LTD	2001-09-30
		CLUB DE GOLF NOMINGUE INC.	2001-10-31
		CORPORATION INTERNATIONAL JAVA JOE'S	2001-08-31
		ENERGIE PACIFIC TIGER INC.	2000-12-31
		ENTREPRISES JILBEY LTEE (LES)	2001-09-30
		EXPLORATION ATLANTIS INC.	2001-09-30
		FONDS CANADIEN DE TITRES DE PARTICIPATION ORBIT (#13182)	2001-09-30
		FONDS EQUILIBRE CANADIEN EXCEL (#15851)	2001-09-30
		FONDS INDE EXCEL (#15851)	2001-09-30

FONDS INNOVATION EXCEL (#15851)	2001-09-30	CLUB DE GOLF NOMININGUE INC.	2001-10-31
FONDS MAESTRAL ACTIONS AMERICAINES (#18000)	2001-09-30	ENTREPRISES JILBEY LTEE (LES)	2001-09-30
FONDS MAESTRAL ACTIONS CANADIENNES (#18000)	2001-09-30	EXPLORATION ATLANTIS INC.	2001-09-30
FONDS MAESTRAL ACTIONS CROISSANCE (#18000)	2001-09-30	FONDS CANADIEN DE TITRES DE PARTICIPATION ORBIT (#13182)	2001-09-30
FONDS MAESTRAL ACTIONS MONDIALES (#18000)	2001-09-30	FONDS EQUILIBRE CANADIEN EXCEL (#15851)	2001-09-30
FONDS MAESTRAL ACTIONS MONDIALES RER (#18000)	2001-09-30	FONDS INDE EXCEL (#15851)	2001-09-30
FONDS MAESTRAL CROISSANCE QUEBEC INC.	2001-09-30	FONDS INNOVATION EXCEL (#15851)	2001-09-30
FONDS MAESTRAL MONETAIRE (#18000)	2001-09-30	FONDS MAESTRAL ACTIONS AMERICAINES (#18000)	2001-09-30
FONDS MAESTRAL OBLIGATIONS CANADIENNES (#18000)	2001-09-30	FONDS MAESTRAL ACTIONS CANADIENNES (#18000)	2001-09-30
FONDS MAESTRAL REPARTITION D'ACTIF (#18000)	2001-09-30	FONDS MAESTRAL ACTIONS CROISSANCE (#18000)	2001-09-30
FONDS MAESTRAL SANTE & BIOTECHNOLOGIE (#18000)	2001-09-30	FONDS MAESTRAL ACTIONS MONDIALES (#18000)	2001-09-30
FONDS MAESTRAL TECHNOLOGIE & TELECOMMUNICATIONS (#18000)	2001-09-30	FONDS MAESTRAL ACTIONS MONDIALES RER (#18000)	2001-09-30
FONDS MONDIAL ORBIT (#13182)	2001-09-30	FONDS MAESTRAL CROISSANCE QUEBEC INC.	2001-09-30
FONDS NORD-AMERICAIN DE TITRES DE PARTICIPATION ORBIT (#13182)	2001-09-30	FONDS MAESTRAL MONETAIRE (#18000)	2001-09-30
FONDS RER G3 EXCEL (#15851)	2001-09-30	FONDS MAESTRAL OBLIGATIONS CANADIENNES (#18000)	2001-09-30
LIQUIDATION WORLD INC.	2001-10-03	FONDS MAESTRAL REPARTITION D'ACTIF (#18000)	2001-09-30
MDS INC.	2001-10-31	FONDS MAESTRAL SANTE & BIOTECHNOLOGIE (#18000)	2001-09-30
ONTARIO POWER GENERATION INC.	2001-12-31	FONDS MAESTRAL TECHNOLOGIE & TELECOMMUNICATIONS (#18000)	2001-09-30
QUEBECOR WORLD INC.	2001-12-31	FONDS MONDIAL ORBIT (#13182)	2001-09-30
S.P.E.Q. GOLF NOMININGUE INC.	2001-10-31	FONDS NORD-AMERICAIN DE TITRES DE PARTICIPATION ORBIT (#13182)	2001-09-30
SOFAME TECHNOLOGIES INC.	2001-09-30	FONDS RER G3 EXCEL (#15851)	2001-09-30
VISITE 3D INC.	2001-09-30	MDS INC.	2001-10-31
		ONTARIO POWER GENERATION INC.	2001-12-31
		QUEBECOR WORLD INC.	2001-12-31
		S.P.E.Q. GOLF NOMININGUE INC.	2001-10-31
		SOFAME TECHNOLOGIES INC.	2001-09-30
		TITANIUM CORPORATION INC.	2001-08-31
		VISITE 3D INC.	2001-09-30
<i>Rapports annuels</i>		<i>Circulaires en vue de la sollicitation de procuration</i>	
ABERDEEN ASIA-PACIFIC INCOME INVESTMENT COMPANY LIMITED	2001-10-31	ABERDEEN ASIA-PACIFIC INCOME INVESTMENT COMPANY LIMITED	
ALIMENTS HUMPTY DUMPTY INC. (LES)	2001-09-30	ALIMENTS HUMPTY DUMPTY INC. (LES)	
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2001-10-31	ANGIOTECH PHARMACEUTICALS, INC.	
CAISSE DESJARDINS DE WARWICK (LA)	2001-09-30	BANQUE NATIONALE DU CANADA	
CAISSE POPULAIRE D'OKA (LA)	2001-09-30	CALIAN TECHNOLOGY LTD	
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHARLEMAGNE	2001-09-30	CANADIAN ANAESTHETISTS MUTUAL	
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ISLE-VERTE	2001-09-30	ACCUMULATING FUND LIMITED	
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-SIMEON	2001-06-30	CLUB DE GOLF NOMININGUE INC.	
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-ULRIC	2001-09-30	CONJUCHEM INC.	
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE KENNEBEC	2001-09-30	ENTREPRISES JILBEY LTEE (LES)	
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES MONTS DE BELLECHASSE	2001-09-30	EXPLORATION ATLANTIS INC.	
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES RAMEES	2001-09-30	LIQUIDATION WORLD INC.	
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU VALLON	2001-09-30	MDS INC.	
CAISSE POPULAIRE LA TUQUE	2001-09-30	S.P.E.Q. GOLF NOMININGUE INC.	
CAISSE POPULAIRE MISTRAL	2001-09-30		
CALIAN TECHNOLOGY LTD	2001-09-30		

TITANIUM CORPORATION INC.

Dossiers d'information

CALIAN TECHNOLOGY LTD

2001-09-30

LIQUIDATION WORLD INC.

2001-10-03

MDS INC.

2001-10-31

B. Déclarations d'initiés, format papier

Liste des symboles

- Relations avec l'émetteur assujetti

- 0 : Relation(s) de l'initié avec l'émetteur assujetti non indiquée(s) sur la déclaration
- 1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres (ou ceux émis par une société du même groupe - LSCC)
- 2 : Filiale d'un émetteur assujetti
- 3 : Porteur de titres qui détient en propriété ou qui exerce une emprise ou la haute main sur plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les banques et Québec - 10 % d'une catégorie de titres) comportant le droit de vote ou le droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation
- 4 : Administrateur d'un émetteur assujetti
- 5 : Membre de la haute direction d'un émetteur assujetti
- 6 : Administrateur ou membre de la haute direction d'un porteur de titres visée en 3
- 7 : Administrateur ou membre de la haute direction d'une société du même groupe (d'une filiale dans le cas du Québec et de la Loi sur les banques) que l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
- 8 : Initié présumé selon la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ou la Loi sur les banques

- 45 : Acquisition ou aliénation d'une option de vente
- 46 : Expiration d'une option
- 50 : Acquisition ou aliénation par don
- 55 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
- 60 : Vente à découvert
- 65 : Attribution de bons de souscription
- 66 : Attribution de droits de souscription
- 70 : Exercice de bons de souscription
- 71 : Expiration de bons de souscription
- 72 : Expiration de droits de souscription
- 75 : Exercice de droits de souscription
- 76 : Levée d'options
- 78 : Conversion ou échange
- 82 : Restructuration de capital
- 84 : Division ou regroupement d'actions
- 85 : Rachat - annulation
- 87 : Offre publique de rachat
- 90 : Contrepartie d'un bien
- 95 : Contrepartie de services
- 96 : Attribution d'options
- 97 : Autre (fournir explications dans commentaires)
- 99 : Correction d'information (déclaration rectifiée)

DI :	Déclaration initiale
PI :	Porteur inscrit
P.R.D. :	Plan de réinvestissement de dividendes
P.S.A. :	Plan de souscription d'action
P.S.S.D. :	Plan de souscription d'action auprès de ses salariés et dirigeants
R.E.E.R. :	Régime enregistré d'épargne-retraite
a :	Prix approximatif
m :	Prix moyen

- Nature de l'emprise

- p : propriété
- c : contrôle

- Nature de l'opération

- 00 : Nature de l'opération non indiquée sur la déclaration
- 10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché sauf la levée d'une option
- 11 : Placement privé (actions nouvelles)
- 20 : Acquisition ou aliénation effectuée privé-ment
- 22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat
- 25 : Modification de la nature de l'emprise
- 30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un plan
- 35 : Dividende en actions
- 40 : Acquisition ou aliénation d'une option d'achat

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
ABER DIAMOND CORPORATION							
ACTIONS ORDINAIRES							
LAMACRAFT, JOHN CHARLES SON ÉPOUSE - R.E.E.R.	45 PI	2001-12-07	C10	24900		20,470	52700
ACCELIO CORPORATION							
OPTIONS (ACT. ORD.)							
LYNCH, KEVIN JOSEPH	5	2001-11-28	P96	1875		1,120US	65082
ACCLAIM ENERGY TRUST							
PARTS							
BRAWN, ROBERT G.	345	2002-01-18	P76	100000		1,540	605789 *
BRAWN FOUNDATION R.E.E.R.	PI	- -	C50	440000		-	637365
		2002-01-15	C25		80490	-	127519
MILNE, DONALD SCOTT TD WATERHOUSE -DSM	5 PI	2001-09-18	C76	120000		4,000	
		2001-11-27	C10		3600	3,390	
		2001-12-03	C10		900	3,390	
		2001-12-07	C10		14000	3,250	102100
MERRILL LYNCH -DSM		2001-08-02	C30	108		3,830	
		2001-09-18	C30	103		4,020	
		2001-10-16	C30	108		3,850	681
OPTIONS (PARTS)							
BRAWN, ROBERT G.	345	2002-01-18	P76		100000	-	155000
MILNE, DONALD SCOTT	5	2001-09-18	P76		120000	-	0
AFRI-CAN, SOCIETE DE MINERAUX MARINS							
OPTIONS (ACT. ORD.)							
VON CHRISTIERSON, CHRIS I.	45	2000-02-01	PDI			-	0
		2001-02-01	P96	300000		,360	300000
ALBERTA ENERGY COMPANY LTD.							
ACTIONS ORDINAIRES							
COCKSHUTT, DEAN C.	7	2001-05-03	P20	1000		69,600	
		2001-05-28	P20	500		70,650	
		2001-06-07	P20	500		68,500	
		2001-06-08	P20	500		68,000	
		2001-06-15	P20	500		67,000	
		2001-06-19	P20	500		66,500	
		2001-06-20	P20	500		64,700	
		2001-06-20	P20	500		66,000	
		2001-06-21	P20	500		63,000	
		2001-07-10	P20	500		60,000	
		2001-08-30	P20	500		52,190	
		2001-09-20	P20	1000		51,080	
		2001-10-09	P20		1000	57,310	
		2001-12-12	P20	1000		55,800	7000
OPTIONS (ACT. ORD.)							
COCKSHUTT, DEAN C.	7	2001-12-03	P96		3350	77,510	39250 *
OPTIONS D'ACHAT (CALL)							
COCKSHUTT, DEAN C.	7	2001-05-23	P40		2000	85,000	
		2001-11-13	P40		1400	70,000	0
ALIANI INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Rela- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
PAQUETTE, WENDY J.	7	- -	P99	192		-	
		2001-03-31	P30	266		35,360	
		2001-06-30	P30	983		31,250	
		2001-09-30	P30	262		29,520	
		2001-12-31	P30	226		29,920	
		2002-01-24	P10		1000	29,200	
		2002-01-24	P10		4000	29,080	
		2002-01-24	P76	5000		14,967	
		2002-01-25	P10		1700	29,002	1567
OPTIONS (ACT. ORD.)							
PAQUETTE, WENDY J.	7	2002-01-24	P76		5000	-	66422
ARCA EXPLORATIONS INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
TURCOTTE, DOMINIQUE	3	2000-09-12	PDI			-	0
		2000-09-12	P11	1000000		,150	1000000
ATI TECHNOLOGIES INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
QUAN, HENRY	5	2002-01-11	P10	42000		4,370	
		2002-01-11	P10		30000	23,320	
		2002-01-11	P10		12000	23,000	4000
OPTIONS (ACT. ORD.)							
QUAN, HENRY	5	2002-01-11	P76		42000	-	130000
AXCAN PHARMA INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
GOSSELIN, LEON F.	3456						
GESTION AXCAN (1994)	PI	2001-12-19	C10		125000	21,000	2875000
BADGER DAYLIGHTING INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
WILSON, TOR DAVID	5	2002-01-11	P10	20500		1,110	
		2002-01-14	P10	500		1,110	
		2002-01-16	P10	900		1,110	80000
BALLARD POWER SYSTEMS INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
DAIMLERCHRYSLER AG	3						
DIRECT & INDIRECT	PI	1998-06-05	C84	10877522		-	
		2001-11-30	C11	1547489		27,185	
		2001-11-30	C11	244570		27,185	
		2001-11-30	C11	1103549		27,185	19211891
PERCY, EAMONN	5	2002-01-23	P10		600	52,250	
		2002-01-23	P10		200	52,300	
		2002-01-23	P10		200	52,400	
		2002-01-23	P10		200	52,450	
		2002-01-23	P10		200	52,500	
		2002-01-23	P10		200	52,650	
		2002-01-23	P10		200	52,700	
		2002-01-24	P10		400	52,750	
		2002-01-24	P10		200	52,600	
		2002-01-24	P10		400	52,500	
		2002-01-24	P10		400	52,400	
		2002-01-24	P10		200	52,250	
		2002-01-24	P10		200	52,200	

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
		2002-01-24	P10		200	52,150	1907
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE							
ACTIONS ORDINAIRES							
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE	1	2002-01-11	P85	100000		56,392	
		2002-01-14	P85	91700		55,762	
		2002-01-15	P85	100000		55,821	
		2002-01-16	P85	100000		55,098	
		2002-01-17	P85	90400		55,538	
		2002-01-18	P85	100000		55,527	
		2002-01-21	P85	87000		55,500	
		2002-01-22	P85	100000		56,091	
		2002-01-23	P85	97200		56,120	
		2002-01-24	P85	30000		56,710	
		2002-01-25	P85	28200		56,415	
		2002-01-28	P85	26600		56,520	
		2002-01-29	P85	29000		56,299	
		2002-01-30	P85	100000		53,065	
		2002-01-31	P85	70000		53,065	
		- -	P85		1150100	-	0
CUNNINGHAM, ALLAN ROSS	5	- -	P35	45		-	3175
P.R.D.	PI	- -	C35	59		-	600
ESPP		- -	C30	418		-	6537 *
RICHARDSON, DAVID WILLIAM	5						
CANADA TRUST	PI	- -	C30	308		-	2239
OPTIONS (ACT. ORD.)							
MANSOOR, MICHAEL KELVIN	0	2001-12-11	P96	2300		55,100	24300
MOSS, JACQUELINE CRYSLER	578	2001-12-11	P96	2300		55,100	4400
OCTROI ACT. SUBALT. (RSA)							
MANSOOR, MICHAEL KELVIN	0	2001-07-13	P30	1239		56,450	1940
BANQUE DE MONTREAL							
ACTIONS ORDINAIRES							
BELAND, KRISTIANE	7						
E.S.O.P.	PI	2001-03-01	C84	268		-	
		2001-12-31	C30	228		42,534 m	744
CANLETT, GARY FREDERICK	7						
1091101 ONTARIO	PI	2001-03-20	C84	9000		-	
		2001-03-21	C10		1000	37,810	
		2001-04-16	C10		2500	37,470	
		2001-09-24	C10		3200	36,940	11300
E.S.O.P.		2001-02-28	C84	251		-	
		2001-12-31	C30	208		-	689
CHAN, DARLENE	7	2002-01-15	P10	200		35,815	200
LINDA CHOW ET C. CHOW	PI	2001-02-05	C10	100		86,200	
		2001-02-05	C10	100		86,250	
		2001-03-01	C84	200		-	
		2001-07-19	C10		100	40,770	300
KERRY CHAN		2001-02-07	C10	150		85,500	
		2001-03-01	C84	150		-	
		2001-07-19	C10		150	40,850	
		2002-01-15	C10	100		35,640	250
C. CHOW		2002-01-15	C10	150		35,650	150
DE VERTEUIL, IAN GERARD	7	2001-03-01	P84	8650		-	

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
				Acquisition	Aliénation		
	7	2001-12-21	P50		400	35,500	16900
FAIRRIE, ARTHUR ADAM E.S.O.P.	7 PI	2001-03-01 2001-12-31	C84 C30	268 228		- 42,534 m	744
FARBER, SCOTT KILDUFF, KIERON DOMINIC E.S.O.P.	5 7 PI	2001-12-17 2001-03-01 2001-12-31	P10 C84 C30	8400 269 187		35,680 - 43,625 m	9350 704
LOCKE, SHIRLEY ALFREDA	7	2001-08-23 2001-08-30	P00 P00		300 100	42,250 41,500	1600 *
LUCA, GIUSEPPE (JOE) E.S.O.P.	7 PI	2001-03-01 2001-12-31	C84 C30	267 229		- 42,271 m	742
MARTONE, GINO E.S.O.P.	7 PI	2001-01-01 2001-12-31	CDI C30			- 42,160	0 216
MCKENNA, JOSEPH CHARLES E.S.O.P.	7 PI	2001-03-01 2001-03-01 2001-12-31	P84 C84 C30	200 268 228		- - 43,534 m	570 744
MILROY, THOMAS VOYSEY E.S.O.P.	5 PI	2001-12-31	C30	480		42,190	712
VIKMANIS, KRISTINE LAIMA E.S.O.P.	7 PI	2001-03-05 2001-03-05	P84 C84	1664 239		- -	3328 478
WEAVER, MURRAY ROBERT E.S.O.P.	7 PI	2001-03-01 2001-12-31	C84 C30	268 228		- 42,534 m	744
WRONSKI, KATHLEEN ACT. ORD. BMSCL CAT. 	7	2001-12-31	P30	227		45,530	10719
VIKMANIS, KRISTINE LAIMA ACT. ORD. BMSCL CAT. <C>	7	2001-03-05	P84	3000		-	6000
VIKMANIS, KRISTINE LAIMA OPTIONS (ACT. ORD.)	7	2001-03-05	P84	2600		-	5200
BROCHU, LYNDA CHRISTINE	5	2001-03-05 2001-12-17	P84 P96	17600 9500		- 35,680	44700
VIKMANIS, KRISTINE LAIMA	7	2001-03-05 2001-12-17	P84 P96	9100 11000		- 35,680	29200
BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE (LA)							
ACTIONS ORDINAIRES							
BLACK, HEATHER ELIZABETH	5	2001-12-31	P30	29		39,240 m	529
BRODIE, ALAN	5	2001-12-31	P30	240		48,960 m	5848
CHUI, DANIEL	5						
ESOP	PI	2001-12-31	C95	91		43,870	7021
ENGEL, MARK	5	2001-12-13 2001-12-31	P30 P30	140 53		49,490 -	2044
GERMAN, DONALD ROSS P.S.S.D.	5 PI	2001-12-31	C30	145		48,960 m	2235
GILL, DRUMMOND	5	- -	P30	34		-	271
KANES, SAMUEL	58	2001-12-13	P00		1436	-	1436
LTIP	PI	2001-12-13	C00	4797		-	4797
MATOVICH, JOHN	7	2002-01-21	PDI			-	884
E.S.O.P.	PI	2002-01-21	CDI			-	61
SANTANGELI, DAVID	7	2001-12-14 2001-12-14	P20 P95		2015 4340	49,420 49,420	

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						
	Rela- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
				Acquisition	Aliénation		
ROE	PI	2001-12-21	P20		250	-	3983
LTIP		2001-01-01	C99	3349		31,050	
		2001-12-14	C25		1675	49,490	1675
		2001-01-01	C99	7996		42,960	
		2001-12-14	C25		2665	49,420	
E.S.O.P.		2001-12-14	C95	8908		49,420	14238
SITTAMBALAM, ANDY	5	2001-12-31	C20	57		44,650	57
WICKETT, CHARLES MICHAEL	5	2001-12-31	P30	38		-	2290
UNITÉS D' ACTIONS		- -	P30	125		-	1540
KANES, SAMUEL	58	2001-12-13	P00		1586	-	3171
MATOVICH, JOHN	7	2002-01-21	PDI			-	6821
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA							
OPTIONS (ACTIONS FICTIVES)							
HODGSON, ALLAN BRADLEY	5						
LAURENTIAN BANK OF CAN	PI	1996-11-28	C96	444		-	
		1999-06-09	C96	313		-	
		2001-12-10	C76		444	32,190	
		2001-12-10	C76		313	32,190	
		2001-12-11	C96	1200		30,042	1200
BANQUE NATIONALE DU CANADA							
ACTIONS ORDINAIRES							
DOUCET, MICHEL	7	2001-12-12	PDI			-	5600
HOUDE, JEAN	5						
P.R.D.	PI	2001-01-11	C35	310		24,630	3046
SERA, MARIA VINCENZA	7	1999-08-31	PDI			-	42233
OPTIONS (ACT. ORD.)							
HOUDE, JEAN	5	2001-12-19	P76	28300		28,010	95800
SHAIN, LILI JUNE	5	2001-12-13	P96	4800		28,010	27300
BANQUE ROYALE DU CANADA							
ACTIONS ORDINAIRES							
ALLAIN, PATRICIA	5	2001-12-31	P30	303		-	3158
AZZARELLO, SARAH J.	5	2001-12-31	P30	614		48,595 m	11290
BACON, WENDI JANE	5	2001-12-31	P30	100		48,595 m	2666
BANNISTER, WILLIAM DUNCAN	5	2001-12-31	P30	507		48,595 m	9085
BASTARACHE, LISE	5	2001-12-31	P30	262		48,595 m	1133 *
BLACK, RODERICK WILLIAM	5	2002-01-14	P30	688		-	6453
BLAIR, DAVID WILLIAM	7	- -	P30	10		48,600	655
JANINE BLAIR-R.E.E.R.2	PI	2002-01-14	C25		126	50,650	0
FIDUCIE DAVID BLAIR		2002-01-14	C25	126		50,650	3170
BLAYLOCK, GLENN CHARLES	5						
E. BLAYLOCK (EPOUSE)	PI	- -	C30	12		-	906
JEFFREY,DAVID,STEPHEN		- -	C35	3		-	458
RESSOP		- -	C30	30		-	5912
BLOUIN, ANNIE	0	2001-02-23	P35	11		47,000	
		2001-05-30	P35	11		49,500	
		2001-08-24	P35	12		50,250	
		2001-11-23	P35	12		47,730	
		2001-12-31	P30	20		49,950	2905
BOCY, FELIX PATRICK	2	2001-12-31	P30	209		48,890	4904
BRENNAN, JOSEPH PATRICK	5	2001-12-31	P00	21		51,685	
		2001-12-31	P00	274		48,720	1833

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
BRODERICK, SARAH JANE	5	2000-09-11	P99	105		-	
		2000-09-27	P35	1098		-	
		2000-12-31	P99	101		-	
		2001-03-30	P30	6		48,240	
		2001-06-30	P30	6		47,130	
		2001-09-30	P30	6		47,130	
		2001-12-31	P30	373		48,595	m
		2001-12-31	P30	7		50,220	
BRUDER, SHAUNEEN ELIZABETH	5	2001-12-31	P30	38		48,790	
BRUNST, JULIAN	7	2001-12-06	P30	38		49,427	
BURROWS, SCOTT THOMAS	5	2001-12-31	P35	48		-	
		2002-01-14	P30	296		48,595	m
CHANNELL, SCOTT ALBERT	7	2001-12-31	P30	607		48,908	
CHEYNE, WILLIAM DOUGLAS	5	2001-12-31	P30	306		48,595	m
		2002-01-14	P30	860		-	
COLBERT, ALAIN	7	2001-12-31	P30	624		48,945	
COLE, GEORGE DAVID	57	2001-12-31	P00	25		48,595	m
COLE, TERRY JAMES	7	2001-12-19	P78	80		-	
		2001-12-31	P30	533		-	
COLLIS, MORNA CATHLEEN	7	2001-11-19	P00	500		49,625	
		2001-12-27	P00		506	51,120	
CURRAN, NOEL VINCENT	5	2001-10-04	P35	95		-	
DAVENPORT, BRIAN WILLIAM	7						
P.S.S.D.	PI	2001-12-06	C30	691		48,770	
R.E.E.R.		2001-11-22	C30	7		-	
DAVIES, BRYAN P.	5	2001-12-31	P25	295		48,595	m
DOBBIE, WILLIAM GARY	5						
ACTION DIRECT	PI	2001-12-31	C30	3		48,790	
RESSOP		2001-12-31	C30	92		48,790	
DODD, JAMES FAGAN	7	2001-12-06	P30	79		48,688	
		2001-12-31	P30	60		51,686	
DOUGHERTY, DAVID WILLIAM	5						
RESSOP	PI	2001-12-31	C30	116		48,710	
DOWNEY, NEIL WILLIAM EDWARD	7	2001-12-31	P97	65		49,145	
EICHENBERG, JEFFREY DAVID	7						
P.S.S.D.	PI	2001-12-31	C30	19		45,350	
FRENCH, DAVID RODERICK	7	2001-12-31	P30	487		48,386	
FURTADO, OSCAR	5	- -	P30	326		-	
GAUTHIER, DAVID AENEAS	7						
DEFERRED SUPERBONUS	PI	2002-01-19	C97	261		-	
		- -	C97	4		-	
GEVRY, ANDRE	7	2001-12-31	P30	261		48,570	
GIGLIOTTI, ENRICO JOHN	7	2001-12-31	P30	215		49,000	
HATLEY, JUDITH MADELINE STUART	5	- -	P76	16200		24,800	
		2002-01-03	P76		16200	52,500	
HOFFER, ANTHONY FRANCIS	7	2001-04-20	PDI			-	
		2001-05-30	P95	2		49,500	
		2001-08-24	P95	2		50,250	
		2001-10-31	P95	286		45,890	
		2001-11-23	P95	3		47,730	
IVEY, CAROL ANN	7	2002-01-15	P35	526		45,890	
KIRSH, MARION	5						
P.S.S.D.	PI	2001-12-31	C30	101		48,790	
LACROIX, BERNARD ARTHUR ALPHONSE	5	2002-01-23	P30	47		-	

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
				Acquisition	Aliénation		
LEFEBVRE, GAETANE	5	2001-12-31	P30	451		49,595 m	1575
LEIBEL, JEFFREY MARTIN	7						
P.S.S.D.	PI	2001-10-15	C30	383		45,890	
		2001-12-31	C30	1062		52,140	2090
LEWIS, ROBERT WILLIAM	7	2001-11-09	P78	248		-	15528
LUNDY, EDWARD JAMES	5	- -	P30	627		48,595 m	
		- -	P30	1700		-	9638
MACDONALD, THOMAS ETHERIDGE	5						
P.S.S.D.	PI	2001-12-31	C30	68		48,595 m	1116
MACLAREN, BRUCE WILLIAM	5						
P.S.S.D.	PI	2001-12-31	C30	268		48,595 m	814
MACLEAN, SUSAN ANNE	5	2001-12-31	P30	154		49,505 m	4331
MAYO, STEVEN, BRIAN	7	2002-01-10	P30	639		48,890	2388
MCAULEY, FRANCIS LESLIE	5	2002-01-14	P30	1700		-	10211
MCAVITY, GEORGE CLIFFORD	7	2001-12-06	P00	324		48,720	
		2001-12-31	P00	25		51,680	1173
MCCONNELL, WILLIAM CHESTER	7	2001-02-27	P30	3		47,000	
		2001-05-30	P30	3		49,500	
		2001-08-24	P30	3		50,250	
		2001-10-31	P30	534		45,890	
		2001-11-23	P30	3		47,730	10885
MCKAY, JAMES GORDON	5	2002-01-18	P30	71		48,790	3648
MURRER, LINDA MARIE	5	2002-01-07	P76	8000		15,625	11544
NAPTHINE, JEAN HELEN	7	2001-12-06	P30	194		48,690	
		2001-12-31	P30	12		51,650	1962
NIXON, ANDREA JOAN	5						
RESSOP	PI	2001-12-31	C30	384		48,595 m	4173
PARMAR, VIJAY SINGH	7	2001-12-31	P30	560		48,960	2892
PENNYCOOK, RODERICK STIRLING	5	2001-12-31	P30	656		48,595 m	
		2002-01-14	P30	5040		-	15926
REID, ROHAYS PATRICIA	5	2001-12-31	P30	232		48,595 m	
		2002-01-14	P30	860		-	2466
ROBINSON, BRENT MARVIN	7	2001-09-11	P78	31		-	
		2001-12-31	P00	585		-	1803
ROTHNEY, BRUCE MACKENZIE	5	2001-12-18	P30	6600		46,534	8558
ROY, BRIAN CHARLES	5	2001-02-27	P00	4		47,000	
		2001-05-30	P00	4		49,500	
		2001-08-24	P00	4		50,250	
		2001-10-31	P00	763		45,890	
		2001-11-23	P00	5		47,790	
		2001-12-09	P00	214		48,660	
		2001-12-09	P00	18		51,686	1620
SALEM, JAMES	5	2001-12-31	P30	76		48,790	2592
SANKOVIC, RUDY JOHN	7	2001-12-31	P30	379		49,520	15628
SAPARA, KIMBALL WADE WILLIAM	7	2001-12-31	P30	472		48,910	2289
SCHELL, ERNST PETER	2	2001-11-23	P00	2		48,980	
		2001-12-31	P00	617		45,890	
		2001-12-31	P00	628		45,940	51632
SCOTT, MICHAEL PETER	7	2001-12-15	P30	1830		45,890	2937
SEARS, THOMAS CASEY	5						
P.S.S.D. (PLAN 1 & 2)	PI	2002-01-25	C30	29		49,500	336
SERBER, DAVID JAY	7	2001-12-31	P30	113		49,022	806
SIEMENS, THOMAS P.	5	2002-01-14	P30	688		-	688
P.S.S.D.	PI	2001-12-31	C30	93		48,790	1704

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur	Opérations ⁽¹⁾							Solde courant
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire		
				Acquisition	Aliénation			
							Titre	
SOLOMON, STEPHEN ELLIOTT	7	2001-12-31	P30	15		48,074 m	23209	
ST-ARNAUD, JOHN HENRY	7	2001-12-29	P30	95		48,930	27050	
STARKMAN, DEBORAH JOANNE	7	2000-12-29	PDI			-	20	
STOVER, ALLEN L.	7	2002-01-28	P76	418		18,802	418	
SZETO, JOHN, LEUNG-TSUN	7	2001-10-31	P30	459		45,890		
		2001-11-23	P30	17		48,600 m		
		2001-12-06	P30	580		48,678		
		2001-12-31	P30	44		51,686	3373	
		2001-12-31	P30	126		48,880	2127	
TOUSIGNANT, CLAUDE	7	2001-12-31	P30	126		48,880		
VEILLEUX, LUCE C.	5	2001-03-31	P30	93		48,240 m		
		2001-06-30	P30	95		47,130 m		
		2001-09-30	P30	102		50,220 m		
		2001-12-31	P30	106		50,220 m	5177	
		2001-09-06	P10		2500	49,950		
WEBER, MICHAEL	7	2001-09-06	P76	2500		33,315		
		2001-12-06	P25		2346	49,260		
		2001-12-06	P30	6101		45,890	10598	
		2001-12-06	C25	2346		49,260	2346	
		2001-12-06	P30	538		48,670		
EILLEN WEBER (REER)	PI	2001-12-06	P30	44		51,680	1194	
WHITEHOUSE, RONALD THOMAS JAMES	7	2001-12-06	P30	12		49,430		
WONG, WILLIAM JAMES	7	2001-12-31	P10		4	-	434	
		2001-12-06	P99			-		
		2002-01-01	P30	373		45,890		
YOUMANS, HERBERT TODD	7	- -	P30	1309		46,730	3132	
ACT. CAT. <C> CONV. DE RBC								
COLE, TERRY JAMES	7	2001-12-19	P78		469	-	0	
LEWIS, ROBERT WILLIAM	7	2001-11-09	P78		1440	-	0	
ROBINSON, BRENT MARVIN	7	2001-09-11	P78		183	-	0	
ACTIONS DIFFÉRÉES								
ALLAIN, PATRICIA	5	2002-01-14	P30	516		-	516	
AZZARELLO, SARAH J.	5	2002-01-14	P30	680		-	680	
BACON, WENDI JANE	5	- -	P30	430		-	430	
BANNISTER, WILLIAM DUNCAN	5	2002-01-14	P30	688		-	688	
BLAYLOCK, GLENN CHARLES	5	- -	P30	860		49,110	860	
BRODERICK, SARAH JANE	5							
ROYAL TRUST COMPANY	PI	2002-01-14	C30	860		-	860	
BRUDER, SHAUNEEN ELIZABETH	5	2002-01-14	P30	1700		-	1700	
BURROWS, SCOTT THOMAS	5	2002-01-14	P30	1032		-	1032	
COFFEY, CHARLES SHERIDAN	5	2002-01-14	P30	2100		-	2100	
COOK, RUSSELL EDWARD	5	2002-01-14	P25	860		-	860	
DOBBIE, WILLIAM GARY	5	2002-01-14	P30	860		-	860	
DOUGHERTY, DAVID WILLIAM	5	2002-01-14	P30	1750		-	1750	
FUKAKUSA, JANICE ROSE	5	2002-01-14	P30	2520		-	2520	
FURTADO, OSCAR	5	2002-01-14	P97	860		-	860	
GAINEY, LAURA ANTHONY	5	2002-01-14	P30	516		-	516	
HADDAD, SUZANNE THERESE	5							
ROYAL TRUST CORP	PI	2002-01-14	C30	1032		-	1032	
HATLEY, JUDITH MADELINE STUART	5	2002-01-14	P30	850		-	850	
KIRSH, MARION	5	2002-01-14	P30	344		-	344	
LACROIX, BERNARD ARTHUR ALPHONSE	5	2002-01-14	P30	430		-	430	
LOCKIE, ANNE	5	2002-01-14	P30	2520		-	2520	
MACDONALD, THOMAS ETHERIDGE	5	2002-01-14	P30	860		-	860	
MACKENZIE, BRUCE ARTHUR	5	2002-01-14	P30	850		-	850	
MACLAREN, BRUCE WILLIAM	5	2002-01-14	P30	930		-	930	

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Rela- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
MCGALE, ALLAN JOSEPH	5	2002-01-14	P30	688		-	688
MCKAY, JAMES GORDON	5	2002-01-14	P30	860		-	860
NIXON, ANDREA JOAN	5	2002-01-14	P30	1032		-	1032
O'DONNELL, JAMES JEFFREY	5	2002-01-14	P30	1032		-	1032
SALEM, JAMES	5	2002-01-14	P30	516		-	516
SEARS, THOMAS CASEY	5	- -	P00	860		49,110	860
SMITH, PAUL WILSON	5	2002-01-14	P30	860		-	860
VEILLEUX, LUCE C.	5	- -	P30	430		-	430
WAUGH, PETER JAMES	5	2002-01-14	P30	860		-	860
WRIGHT, CRAIG THOMAS	5	2002-01-14	P30	860		-	860
ACTIONS DIFFÉRÉES(PERFORMANCE)							
ALLAIN, PATRICIA	5	2002-01-14	P30	516		-	516
AZZARELLO, SARAH J.	5	2002-01-14	P30	680		-	680
BACON, WENDI JANE	5	- -	P30	430		-	430
COFFEY, CHARLES SHERIDAN	5	2002-01-14	P30	2100		-	2100
FUKAKUSA, JANICE ROSE	5	2002-01-14	P30	2520		-	2520
GAINEY, LAURA ANTHONY	5	2002-01-14	P30	516		-	516
HATLEY, JUDITH MADELINE STUART	5	2002-01-14	P30	850		-	850
KIRSH, MARION	5	2002-01-14	P30	344		-	344
LACROIX, BERNARD ARTHUR ALPHONSE	5	2002-01-14	P30	430		-	430
LOCKIE, ANNE	5	2002-01-14	P30	2520		-	2520
MACKENZIE, BRUCE ARTHUR	5	2002-01-14	P30	850		-	850
SALEM, JAMES	5	2002-01-14	P30	516		-	516
VEILLEUX, LUCE C.	5	- -	P30	430		-	430
OPTIONS (ACT. ORD.)							
BANNISTER, WILLIAM DUNCAN	5	2001-11-27	P99		688	-	49080
FURTADO, OSCAR	5	2001-11-27	P96	5600		-	21100
HADDAD, SUZANNE THERESE	5	2001-11-27	P96	6720		49,110	50320
HATLEY, JUDITH MADELINE STUART	5	2001-12-28	P76		16200	-	73300 *
MURRER, LINDA MARIE	5	2002-01-07	P76		8000	-	16200
STOVER, ALLEN L.	7	2002-01-28	P76		418	-	837
WEBER, MICHAEL	7	2001-09-06	P76		2500	-	7500
BANQUE TORONTO-DOMINION (LA)							
ACTIONS ORDINAIRES							
ALLAN, DONALD GEORGE	5	2002-01-01	P30	283		29,550	11467
BAMBAWALE, AJAI KUMAR	5						
TD TRUST COMPANY	PI	2002-01-01	C30	281		28,030	288
BARKER, VALERIE	5						
INVESTOR COMPANY	PI	2002-01-01	C30	10		38,510	13041
BELL, WARREN W.	5						
INVESTOR COMPANY	PI	2001-01-31	C35	25		44,566	
		2001-04-30	C35	23		39,184	
		2001-07-31	C35	23		38,946	
		2001-10-31	C35	26		35,550	
		2002-01-01	C30	283		30,070	11209
BETHLENFALVY, PETER ANTHONY EDMUND	5						
TD LTCP	PI	2000-12-31	C30	12311		25,160US	41762
P.S.S.D.- TD TRUST CO.		2001-01-01	C30	15		39,840	674
BOUTILIER, STEPHEN THOMAS	5						
INVESTOR COMPANY	PI	2002-01-01	C30	283		30,050	
		2002-01-31	C30	8		35,550	
		2002-01-31	C30	27		35,550	13660
BOWERS, PAUL EDWARD	5	2002-01-01	P30	287		36,380	417

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur <i>Titre</i> Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
				Acquisition	Aliénation		
CALVIN, ROBERT DENYS INVESTOR COMPANY	5 PI	2001-12-21 2001-12-21	C30 C30	8553 5		39,820 40,950	38759
CHAMBERS, BRUCE FRANCIS TD TRUST COMPANY	5 PI	2002-01-01	C30	368		37,140	3496
CIOLFI, BRUNO TD TRUST COMPANY	5 PI	2002-01-01	C35	330		36,830	3941
CLARK, PAUL MARTYN TD TRUST COMPANY	5 PI	2002-01-01	C30	283		30,050	413
CLARK, SINCLAIR CRUICKSHANK	5	2002-01-02	P30	108		28,400	
		2002-01-05	P30		108	40,490	0
COATES, MASON JOHN	5	2002-01-15	P30	133		-	283
D'COSTA, BRIAN CLIFFORD PETER TD BANK	5 PI	2002-01-01	C10	291		36,430	11960
DAL BELLO, DAVID PETER INVESTOR COMPANY	7 PI	2002-01-01	C30	283		30,230	
		2002-01-18	C30		175	42,380	2530
DE MERCADO, LIONEL ALLAN	5	2002-01-01	P30	32		38,650	6032
DE SIMIO, PETER INVESTOR COMPANY	5 PI	2002-01-04	C00	108		40,490	5344
DEEBANK, ROSS ANDREW INVESTOR COMPANY	5 PI	2002-01-01	C30	283		30,570	855
DEUEL, DOROTHY SUZANNE TD GROUP RSP	5 PI	- -	C30	21		-	785
TD WATERHOUSE		- -	C30	108		-	4406
DEVINE, MICHAEL ANTHONY TD TRUST COMPANY (ESP)	5 PI	2002-01-01	C30	289		36,410	513
DINES, ROBIN ANNETTE TD TRUST COMPANY	5 PI	2002-01-01	C30	365		37,120	3491
EDWARDS, HEATHER BRIDGET P.S.S.D.	5 PI	2001-12-31	C30	318		36,720	1775
EVENS, WILLIAM EDMUND TD TRUST COMPANY	5 PI	2002-01-01	C30	289		22,180	466
FERGUSON, BRUCE IAN NORMAN TD TRUST COMPANY (ESP)	5 PI	2000-03-30	CDI			-	1467
		- -	C30	319		-	1786
FITZGIBBON, JAMES ERNEST TD TRUST COMPANY (ESP)	5 PI	- -	C30	42		39,920	101
FORTIN, LUC PATRICK MICHAEL CT TRUST CO. (E.S.P.)	5 PI	2002-01-04	P25	108		-	4485
		2002-01-01	C30	34		30,060	
		2002-01-04	C25		108	-	175
FOX, RONDA INVESTOR COMPANY	8 PI	2002-01-31	C30	108		29,160	1724
FRASER, ALLAN GEORGE INVESTOR COMPANY	5 PI	2002-01-15	C30	283		30,070	4133
FREIHEIT, PETER CHARLES TD TRUST (FUTURE BLDR)	5 PI	2001-12-31	C30	7		13,350	242
TR TRUST CO - P.S.S.D.		2001-06-22	C30	175		33,060	
		2001-06-22	C30		50	33,060	
		2001-09-30	C30	21		33,060	
		2001-09-30	C30		25	33,060	
		2002-01-01	C30	15		33,700	239
FULTON, JOHN PATRICK TD TRUST CO (E.S.P.)	5 PI	2002-01-01	C30	225		31,075	1474

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur	Opérations ⁽¹⁾							
	Titre Initié Porteur inscrit	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
					Acquisition	Aliénation		
GANZLIN, KAREN TD TRUST COMPANY	5 PI		2002-01-01	C30	368		37,140	3466
GAUTHIER, ALLAN WALTER GESNER, STEPHEN LLOYD MONTREAL TRUST	8 5 PI		2002-01-15	P30	175		30,070	283
			2002-01-04	C30	283		30,070	
			2002-01-04	C99		108	29,020	4137
GILIBERTO, MATTHEW INVESTOR COMPANY	5 PI		2002-01-01	C30	283		30,070	20687
HAIER, BRIAN JOSEPH TD TRUST COMPANY	5 PI		2002-01-01	C30	368		37,140	3572
HERRITY, JOHN HENRY (JACK) KENT, STEPHEN VICTOR INVESTOR CO.	5 5 PI		2002-01-02	P30	281		40,490	3441
			2002-01-01	C30	335		36,870	4383
LAMB, SCOTT CAMERON LEE, VINCENT INVESTOR COMPANY	5 5 PI		2001-12-31	P30	298		36,500	1018
			2001-12-31	C30	2		38,430	101
TD TRUST CO. (E.S.P.)			2002-01-01	C30	292		36,440	614
LIN, MICHAEL K.T. TD TRUST CO (E.S.P.)	5 PI		- -	C00	79		-	929
LUXENBURG, STEPHEN INVESTOR COMPANY	5 PI		2001-06-24	C00		250	39,830	
			2002-01-01	C00	292		25,620	599
MARLATT, MEGAN JENNIFER INVESTOR COMPANY	5 PI		2001-11-02	C99	108		-	238
CANADA TRUST CO (ESP)			2001-11-02	C99		82	-	667
MATHES, RICHARD IAN MCBOYLE, GEORGE STEWART T.D. TRUST COMPANY	5 5 PI		2002-01-01	P30	139		37,460	1707
			2002-01-01	C30	283		30,070	3363
MCCARTHY, JOAN PATRICIA INVESTOR COMPANY	5 PI		2002-01-28	C30	108		29,020	2595
MCGRATH, PAUL ANTHONY TD TRUST COMPANY	5 PI		2002-01-01	C30	368		37,140	3444
MCMILLAN, CHRISTIAN JOHN TD TRUST COMPANY	5 PI		2002-01-01	C30	299		27,470	854
MILLET, JOHN ARTHUR TD TRUST COMPANY (ESP)	4 PI		2002-01-01	C30	55		-	163
MORTON, DAVID IAN INVESTOR COMPANY	5 PI		2002-01-01	C30	283		30,070	5357
MOSUR, SOMASUNDAR KRISHNAMURTHI INVESTOR COMPANY	5 PI		2002-01-01	C30	175		30,070	57614
NICHOLSON, JOSEPH COREY INVESTOR COMPANY	5 PI		2002-01-15	C30	175		30,070	4187
PARADIS, MICHEL J. CANADA TRUST CO.	7 PI		2001-12-31	C30	163		38,790	1163
PIERSON, PAUL JOSEPH INVESTOR COMPANY	5 PI		2002-01-02	C30	20		41,000	848
TD TRUST COMPANY			2002-01-02	C30	319		36,730	
			2002-01-02	C30	20		41,000	2397
PRATT, JERALD TINGEY INVESTOR COMPANY	5 PI		2002-01-01	C30	2717		-	5974
PRICE, MICHAEL WILLIAM TD TRUST COMPANY	5 PI		2002-01-01	C30	292		36,440	619
PROVOST, DOUGLAS WARD INVESTOR COMPANY	5 PI		2002-01-01	C30	283		30,070	3347

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur <i>Titre</i> Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
REFFO, MARIO	7						
TD WATERHOUSE	PI	2002-01-01	CDI			-	3584
TD TRUST (FUTUR BUILD)		2002-01-01	CDI			-	6837
TD TRUST (ESP)		2002-01-01	CDI			-	985
REIKMAN, LISA ANNELI	5						
INVESTOR COMPANY	PI	2002-01-01	C30	283		30,070	4648
SANGA, DEAN	5						
TD TRUST COMPANY	PI	2002-01-01	C25		130	28,760	180
INVESTOR COMPANY		2002-01-01	C25	130		28,760	
		2002-01-01	C00	288		28,760	665
SAUNDERS, TREVOR SCOTT	5						
TD TRUST CO. (ESP)	PI	2002-01-01	C30	152		36,330 m	282
SCHINDELE, HEINRICH	5						
INVESTOR COMPANY	PI	2001-12-06	C30	2453		39,509	
		2001-12-14	C30	2454		39,824	13852 *
SHEWFELT, BRUCE ROBERT	5						
INVESTOR COMPANY	PI	2002-01-02	CDI			-	3234
SHIRREFF, BRUCE MARK	5						
INVESTOR COMPANY	PI	2002-01-31	C10	70		42,130	10752
SINCLAIR, KENNETH HOOBIN	5						
INVESTOR COMPANY	PI	2002-01-01	C30	108		30,050	1208
SLOAN, JOHN DAVID	5						
INVESTOR COMPANY	PI	2002-01-01	C30	283		30,060	5463
SMITH, KATHRYN CRAIG	5						
INVESTOR COMPANY	PI	2002-01-01	C10	4		37,500	171
TD TRUST COMPANY		2002-01-01	C10	278		36,470	402
SMYTH, WILLIAM BURKE	5						
INVESTOR COMPANY	PI	2002-01-01	C30	283		30,060	2297
TEOLI ZITO, GIOVANNA	5	2002-01-24	P30	283		30,060	2013
TURNBULL, VICTORIA M.	5						
INVESTOR CO.	PI	2002-01-01	C30	283		30,640	939
WALKER, JEREMY MICHAEL CUMNOR	5						
TD TRUST CO. (E.S.P.)	PI	2002-01-02	C30	108		40,360	9360
WHITE, SUSAN	0	2001-11-19	PDI			-	602
YOUNG, JOHN WILLIAM	5						
TD SECURITIES- LTCP	PI	2002-01-01	C00	153		37,810	15553
P.S.S.D.		2002-01-01	C00	292		36,440	771
YU, RAMON YUK LUNG	5						
TD WATERHOUSE	PI	2002-01-01	C25	107		30,030	2133
OPTIONS (ACT. ORD.)							
BENIUK, JERRY KENNETH	5	2001-12-13	P76	7000		40,980	59500
DE SIMIO, PETER	5	2001-12-13	P96	3900		40,980	41200
DEEBANK, ROSS ANDREW	5	2002-01-14	P96	5700		40,980	44750
DEUEL, DOROTHY SUZANNE	5	2001-12-19	P96	14600		40,980	79200
FOX, RONDA	8	2001-08-27	P76		2000	43,180	19600
GILIBERTO, MATTHEW	5	2001-12-13	P96	6100		40,980	41450
HERRITY, JOHN HENRY (JACK)	5	2001-12-13	P96	3700		40,980	80600
HUYER, PAUL WILLEM	5	2001-12-13	P96	12100		40,980	36500
LAMB, SCOTT CAMERON	5	2001-12-12	P96	7800		40,980	26250
LANGILL, PAUL	5	2001-12-13	P96	12200		40,980	26300
PIERSON, PAUL JOSEPH	5	2001-12-13	P96	6300		-	36450
REIKMAN, LISA ANNELI	5	2001-12-13	P96	11000		40,980	52400
SAUNDERS, TREVOR SCOTT	5	2001-12-13	P96	4900		40,980	16900
SHEWFELT. BRUCE ROBERT	5	2002-01-02	PDI			-	10950

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						
	Rela- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
				Acquisition	Aliénation		
BC GAS INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
BOYLE, MICHAEL W.P. P.S.S.D.	8 PI	2002-01-12	C30	5		33,100	1075
DOYLE, THOMAS D. P.S.S.D.	8 PI	2002-01-19	C30	31		34,470	21150
FINGARSON, JOHN L. P.S.S.D.	8 PI	2002-01-19	C30	17		34,470	3343
BEMA GOLD CORPORATION							
OPTIONS (ACT. ORD.)							
RICHER, ROGER	5	2002-01-21	P46		100000	7,900	450000
STANSBURY, DENNIS	5	2002-01-21	P46		110000	-	300000
BOMBARDIER INC.							
ACTIONS CAT. <A>, D.V.M.							
BEAUDOIN, CLAIRE B. FID. PDFB INVESTMENTS	63 PI	2001-12-20	C78		381679	-	9557252
BOMBARDIER, J.R. ANDRE FID. PDFB INVESTMENTS	3456 PI	2001-12-20	C78		381679	-	9557253
BOMBARDIER, JANINE FID. PDFB INVESTMENTS	634 PI	2001-12-20	C78		381679	-	9557252
FONTAINE, HUGUETTE B. FID. PDFB INVESTMENTS	63 PI	2001-12-20	C78		381680	-	9557252
ACT. SUBALT. CAT. 							
BEAUDOIN, CLAIRE B. FID. PDFB INVESTMENTS	63 PI	2001-12-20 2001-12-21	C78 C10	381679		- 15,265	 0
BOMBARDIER, J.R. ANDRE FID. PDFB INVESTMENTS	3456 PI	2001-12-20 2001-12-21	C78 C10	381679		- 15,265	 0
BOMBARDIER, JANINE FID. PDFB INVESTMENTS	634 PI	2001-12-20 2001-12-21	C78 C10	381679		- 15,265	 0
FONTAINE, HUGUETTE B. FID. PDFB INVESTMENTS	63 PI	2001-12-20 2001-12-21	C78 C10	381680		- 15,265	 0
BONAVISTA PETROLEUM LTD.							
ACTIONS ORDINAIRES							
MACPHAIL, KEITH ALLAN JOHN R.E.E.R.	345 PI	2002-01-17	C10		22350	26,090	0
BOUNDARY CREEK RESOURCES LTD.							
ACTIONS ORDINAIRES							
CARTIER, CRAIG R.	5	2002-01-17 2002-01-23	P10 P10	1100 100		1,000 1,000	 95161
BRASSERIE SLEEMAN LTEE							
ACTIONS ORDINAIRES							
BERCHTOLD, DOUGLAS	5	2002-01-09 2002-01-10 2002-01-11	P10 P10 P10		114200 6000 19000	9,050 9,100 9,090	 64187
B2B TRUST							
ACTIONS ORDINAIRES							

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
NORTHEY, MARGOT ROYAL TRUST ROUSSEAU, HENRI-PAUL	4 PI 45	2001-06-27 2001-06-27	C99 P97	89 10000		9,000 9,000	1200 10000
CAE INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
BIGNELL, ALLAN MACLEOD	5	2001-07-09 2001-11-22 2001-11-22 2001-11-23 2001-11-23 2001-11-23 2001-11-29 2001-12-14 2001-12-14	P35 P10 P76 P10 P10 P76 P76 P10 P10	3300 20000 9500 4500 1800 2700		- 10,750 5,000 11,250 11,000 5,000 5,000 10,860 10,850	 6600
WAITE, ROBERT EARLE	5	2000-03-09 2000-03-09 2000-03-09 2000-03-09 2000-03-09 2000-03-09	P00 P00 P00 P00 P00 P00	25000 16500 11250 7500 3750 64000		7,250 10,000 10,500 11,400 12,850 15,000	 3050 *
OPTIONS (ACT. ORD.)							
BIGNELL, ALLAN MACLEOD	5	2001-07-09 2001-11-22 2001-11-23 2001-11-29	P35 P76 P76 P76	165000 20000 9500 4500		- - - -	 296000
WAITE, ROBERT EARLE	5	2000-03-09 2000-03-09 2000-03-09 2000-03-09 2000-03-09 2000-03-09	P00 P00 P00 P00 P00 P00	 25000 16500 11250 7500 3750		- - - - - -	 46000
CALL-NET ENTERPRISES INC.							
ACTIONS CAT. , S.D.V.							
DOBSON, ERIC ROYAL BANK	5 PI	2002-01-16	C10	50000		,280	76300
CANADIAN CRUDE SEPARATORS INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
AMIRALTY, RENE	5	2001-08-17 2001-08-17 2001-11-19 2001-12-20 2002-01-04 2002-01-07	P76 P96 P10 P10 P10 P10	 6000 6000 5000 2800	6000 8000	7,500 2,000 6,200 6,350 6,500 -	 25165 *
SPARROW, ROBERT W. GATESPAR HOLDINGS LTD.	4 PI	 - -	 C99	 	7550	-	106950
CANADIAN WORLD FUND LIMITED							
ACTIONS ORDINAIRES							
MORGAN, ELLEN LOUISE 225490 INVESTMENT LTD.	345 PI	2001-12-21 2001-12-18	P97 C97	 	9289 20204	- -	0 0
NEW ANNAN INVESTM. LTD FID. JONATHAN, ANDREW	 4	2001-12-21 2001-12-21	C97 C97	 2352	1146033	- -	0 0
MORGAN, JONATHAN ANDREW	4	2001-12-18 2001-12-21	PDI P97	 2352	 	- -	4389 6741

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
225490 INVESTMENTS LTD	PI	2001-12-18	CDI			-	0
		2001-12-18	C97	20204		-	20204
SUCCESSION E. LOUISE MORGAN	3	2001-12-21	PDI			-	9289
NEW ANNAN INVEST. LTD.	PI	2001-12-21	CDI			-	1146033
CANGENE CORPORATION							
ACTIONS ORDINAIRES							
TAYLOR, RICHARD W.	4	2002-01-15	P10		25000	9,020	
		2002-01-15	P76	25000		3,550	0
OPTIONS (ACT. ORD.)							
TAYLOR, RICHARD W.	4	2002-01-15	P76		25000	-	100000
CAVELL ENERGY CORPORATION							
ACTIONS ORDINAIRES							
MADDEN, ARTHUR J.	5	2001-09-04	P10		10000	1,050	
		- -	P11	24276		,950	95332
COGNICASE INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
CASHMORE, JAY	57						
E.S.P.P.	PI	2001-12-31	C30	141		8,870 m	
		2001-12-31	C30	80		7,848 m	319
DURAND, ROBERT	5						
E.S.P.P.	PI	2001-12-31	C30	50		8,870 m	
		2001-12-31	C30	146		6,029 m	196
FOREST, RENE	7						
E.S.P.P.	PI	2001-12-31	C30	68		8,870 m	
		2001-12-31	C30	170		6,092 m	1174
MAROTTE, GILLES	57						
E.S.P.P.	PI	2001-12-31	C30	18		8,870 m	
		2001-12-31	C30	119		5,807 m	2668
POIRIER, MARIO	5						
E.S.P.P.	PI	2001-12-31	C30	62		8,870 m	
		2001-12-31	C30	183		6,029 m	2259
ROBERT, MARC	5						
E.S.P.P.	PI	2001-12-31	C30	56		8,870 m	
		2001-12-31	C30	137		6,199 m	1351
SIMARD, CARL	5						
E.S.P.P.	PI	2001-12-31	C30	85		8,870 m	
		2001-12-31	C30	240		5,981 m	2633
TIREL, VINCENT	7						
E.S.P.P.	PI	2001-12-31	C30	24		8,870 m	
		2001-12-31	C30	122		5,811 m	1819
TRUDEAU, ANDRE	5						
E.S.P.P.	PI	2001-12-31	C30	82		8,870 m	
		2001-12-31	C30	242		6,025 m	2036
COREL CORPORATION							
ACTIONS ORDINAIRES							
DAVIES, NICK	5	2001-10-01	PDI			-	0
OPTIONS (ACT. ORD.)							
DAVIES, NICK	5	2001-10-01	PDI			-	0
		2001-10-01	P96	20000		3,300	20000
CORNER BAY SILVER INC.							
OPTIONS (ACT. ORD.)							

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

		Opérations ⁽¹⁾						
Émetteur		Nombre de titres						
Titre		ou valeur nominale						
Initié		globale						
Porteur inscrit		Rela- tions	Date	Na- ture	Acquisition	Aliénation	Prix unitaire	Solde courant
BLOUIN, MICHEL		4	2002-01-04	P96	50000		1,800	50000
CORPORATION FINANCIERE POWER								
ACTIONS ORDINAIRES								
RILEY, HUGH SANFORD		7	2001-05-29	P10		2400	33,250	
			2001-05-29	P10		1000	33,300	
			2001-05-29	P10		200	33,460	
			2001-05-29	P10		1300	33,350	
			2001-05-29	P10		500	33,450	
			2001-05-29	P10		1000	33,500	
			2001-05-29	P76	40000		5,375	
			2001-06-07	P10		3300	32,850	
			2001-06-07	P10		700	32,750	
			2001-06-07	P10		5100	32,800	
			2001-06-08	P10		1300	32,850	
			2001-06-08	P10		5700	32,750	
			2001-06-08	P10		8000	32,800	
			2001-06-13	P76		3200	32,500	
			2001-06-14	P76		2200	32,500	
			2001-06-14	P76		100	32,550	
			2001-06-14	P76		1500	32,600	
			2001-06-14	P76		1000	32,650	
			2001-06-14	P76		1500	32,750	
			2001-12-04	P76	2000		5,375	
			2001-12-05	P97		1100	36,850	
			2001-12-11	P97		900	37,700	93000
OPTIONS (ACT. ORD.)								
RILEY, HUGH SANFORD		7	2001-05-29	P76		40000	-	
			2001-12-04	P76		2000	-	65000
CORPORATION HYDROGENIQUE								
ACTIONS ORDINAIRES								
COLLINS, JAMES BRADLEY		5	2001-01-15	P76	5000		5,000	
			2002-01-21	P10		2500	12,000	2500
LUNDY, JONATHAN		5	2002-01-21	P76	5000		3,400	
			2002-01-23	P10		2000	11,200	
			2002-01-24	P10		3000	11,240	0
OPTIONS (ACT. ORD.)								
COLLINS, JAMES BRADLEY		5	2002-01-15	P76		5000	-	40100
LUNDY, JONATHAN		5	2002-01-21	P76		5000	-	205000
CORPORATION MINIERE INMET								
OPTIONS (ACT. ORD.)								
BORN, ALLEN		4	2001-12-21	P96	5000		2,950	5000
JAMES, WILLIAM FLEMING		45	2001-12-21	P96	5000		2,950	365000 *
CORRIENTE RESOURCES INC.								
OPTIONS (ACT. ORD.)								
SHANNON, KENNETH ROBB		45	2001-10-23	P46		200000	-	
			2002-01-09	P96	400000		,790	790000
CYGNAL TECHNOLOGIES CORPORATION								
ACTIONS ORDINAIRES								
MARTIN, MICHAEL JAMES		7	2001-12-14	P10		4948	3,770	0 *
DIMETHAID RESEARCH INC.								

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
ACTIONS ORDINAIRES							
SATHER, GLEN	4	2002-01-23	P10		5000	5,500	104500
SOOLEY, DANIEL W.	4						
TD WATERHOUSE	PI	2001-10-10	C10		5000	3,950	
		2001-10-11	C10		3000	3,950	
		2001-10-11	C10		1000	4,100	
		2001-10-11	C10		2000	4,000	
		2001-10-11	C10		2000	3,950	
		2001-10-11	C99	3000		3,950	
		2001-10-12	C10		2000	4,200	
		2001-10-12	C10		1000	4,250	
		2001-10-15	C10		300	4,300	
		2001-10-15	C10		200	4,350	
		2001-10-16	C10		1000	4,550	
		2001-10-16	C10		1000	4,650	
		2001-11-21	C10		2200	4,400	
		2001-11-22	C10		3300	4,400	
		2001-11-23	C10		2000	4,100	
		2001-11-23	C10		2000	4,200	
		2001-11-23	C10		600	4,250	
		2001-11-26	C10		2600	4,300	
		2001-11-26	C10		500	4,050	
		2001-11-26	C10		100	4,200	
		2001-11-27	C10		2000	4,000	
		2001-11-27	C10		1000	4,100	
		2001-11-30	C10		2000	4,000	
		2001-12-03	C10		3200	4,250	
		2001-12-03	C10		1000	4,210	64152
DUNDEE BANCORP INC.							
ACT. SUBALT. CAT. <A>							
DUNDEE BANCORP INC.	1						
SHARE PURCHASE PLAN	PI	- -	C85		74	-	0
DUNDEE REALTY CORPORATION							
ACTIONS ORDINAIRES							
WIMBUSH, JOHN ROBERT	7	2001-06-18	P84		5688	-	812
OPTIONS (ACT. ORD.)							
WIMBUSH, JOHN ROBERT	7	2001-06-18	P84		110775	-	
		2001-12-31	P85		10000	24,000	5825
EDISPATCH.COM WIRELESS DATA INC.							
OPTIONS (ACT. ORD.)							
PATTERSON, TIMOTHY J. (TIM)	45	2002-01-02	PDI			-	0
		2002-01-02	P96	37000		,400	37000
SIMMONDS, GORDON A.	45	2002-01-02	PDI			-	0
		2002-01-02	P96	31000		,400	31000
ENERFLEX SYSTEMS LTD							
ACTIONS ORDINAIRES							
ROSS, JOHN NICHOLAS	48						
R.E.E.R.	PI	2002-01-15	C20	14000		20,500	29000
EXFO INGENIERIE-ELECTRO-OPTIQUE INC.							
ACTIONS D.V.S.							
YAZDI, SAMI	7	2002-01-18	P10		2000	25,000	965267

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
				Acquisition	Aliénation		
EXPLORATION DIOS INC. <i>OPTIONS (ACT. ORD.)</i>							
PAYETTE, NORMAND	4	2001-10-30 2002-01-11	PDI P96	50000	- ,300	0 50000	
EXPLORATION TOM INC. <i>ACTIONS ORDINAIRES</i>							
MERETTE, G. EDOUARD	5	2001-10-07	PDI		-	15000	
EXTENDICARE INC. <i>ACTIONS D.V.S.</i>							
CARTER, ROCH	7	- -	PDI		-	7200	
<i>OPTIONS (ACTIONS D.V.S.)</i>							
BERTRAND, RICHARD L.	7	2001-02-21	P96	15000	3,700	55000 *	
CARTER, ROCH	7	- -	PDI		-	15000	
		2001-02-21	P96	5000	3,700	20000	
FAIRMONT HOTELS & RESORTS INC. <i>OPTIONS (ACT. ORD.)</i>							
HUNTLEY, MARK COMPUTERSHARE TRUST CO	5 PI	2001-10-22	C96	25000	17,000US	25000	
FIRST CAPITAL REALTY INC. <i>DÉB. 7,875% CONV., <2007-01-31></i>							
ALONY-HETZ PROPERTIES & INVESTMENTS LTD. CDS & CO.	3 PI	2001-06-29 2001-09-26 2001-12-18	C20 C20 C20	1800000\$ 290000\$ 986000\$	82,500\$ 90,100\$ 90,870\$	 7310000\$ *	
<i>DÉB. 8.5%, ÉCH. <2005-11-30></i>							
ALONY-HETZ PROPERTIES & INVESTMENTS LTD. CDS & CO.	3 PI	2001-09-26 2001-12-18	C20 C20	1270000\$ 8000\$	91,500\$ 92,500\$	 1278000\$	
GAZIT 1997 INC.	3	2002-01-23	P10	1767000\$	,990\$	9393000\$	
<i>DÉB. 7 %, ÉCH. <2008-02-28></i>							
ALONY-HETZ PROPERTIES & INVESTMENTS LTD. CDS & CO.	3 PI	2001-06-29 2001-09-26 2001-12-18	C20 C20 C20	3400000\$ 160000\$ 170000\$	80,000\$ 80,170\$ 81,290\$	 7871000\$	
GAZIT 1997 INC.	3	2002-01-21 2002-01-28 2002-01-29 2002-02-01	P10 P10 P10 P10	32000\$ 8000\$ 7000\$ 36000\$	,858\$,860\$,860\$,860\$	 28893600\$	
SAMUEL, GARY M.	4	2001-06-01 2001-06-01	P10 P10	2000\$ 28000\$	,788\$,795\$	 30000\$	
<i>DÉB. 7,25%, CONV. <2008-06-30></i>							
ALONY-HETZ PROPERTIES & INVESTMENTS LTD. CDS & CO.	3 PI	2001-06-29 2001-09-26 2001-12-18	C20 C20 C20	6460000\$ 250000\$ 565000\$	80,000\$ 80,250\$ 82,990\$	 8775000\$	
GAZIT 1997 INC.	3	2002-01-31	P10	5000\$	,863\$	32009000\$	
FIRSTSERVICE CORPORATION <i>ACTIONS D.V.S.</i>							
GOMBERG, GENE	7	2001-10-29 2001-11-14	P10 P10		1000 700	21,280 22,650	

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Rela- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
		2001-11-21	P10		800	22,160	
		2001-11-26	P10		500	22,010	
		2001-11-26	P10		1000	22,030	
		2001-11-28	P10		500	22,180	
		2001-11-29	P10		500	22,300	
		2001-11-29	P10		400	22,190	
		2001-12-03	P10		500	24,900	
		2001-12-03	P10		500	24,360	
		2001-12-03	P10		1000	24,860	
		2001-12-03	P10		1300	24,800	0
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN							
PARTS							
MACKINNON, DONALD	5	2001-11-20	P30	10		11,090	4649
SONSHINE, EDWARD	45	2001-11-21	P76	50000		8,480	418000
COMREV INVESTMENTS LTD	PI	2001-11-19	C10		43000	11,850	150000
OPTIONS (PARTS)							
SONSHINE, EDWARD	45	2001-11-21	P76		50000	-	
		- -	P97		480000	-	2470000
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER DE PARTICIPATION RESIDENTIELLE							
PARTS							
COOPER, MICHAEL J.	4	2002-01-14	P10		20000	15,100	
		2002-01-14	P76	20000		11,000	
		2002-01-15	P10		9900	15,100	
		2002-01-15	P10		100	15,150	
		2002-01-15	P76	10000		11,000	0
KAGAN, MAURICE	5	2002-01-14	P76	15000		10,000	50500
LESTER, JASON	5	1998-08-01	PDI			-	0
		2002-01-17	P76	500		10,000	
		2002-01-17	P76		500	15,150	
		2002-01-18	P76	1000		10,000	
		2002-01-18	P76		1000	15,100	0
OPTIONS (PARTS)							
BROWN, ROBERT D.	4	2001-12-21	P96	12500		14,760	62500
CHIESA, DINO	5	2001-12-20	P96	12500		14,760	232500
COOPER, MICHAEL J.	4	1999-02-25	PDI			-	0
		1999-06-23	P96	10000		11,000	
		1999-06-23	P96	10000		11,000	
		1999-06-23	P96	10000		11,000	
		1999-06-23	P96	10000		11,000	
		1999-06-23	P96	10000		11,000	
		1999-06-23	P96	1000		14,760	
		1999-06-23	P96	1000		14,760	
		1999-06-23	P96	1000		14,760	
		1999-06-23	P96	1000		14,760	
		1999-06-23	P96	1000		14,760	
		2002-01-14	P76		20000	-	
		2002-01-15	P76		10000	-	25000
KAGAN, MAURICE	5	2001-12-20	P96	10000		14,760	
		2002-01-14	P76		15000	-	144100
LESTER, JASON	5	1998-08-01	PDI			-	0
		1999-01-28	P96	50000		10,000	
		1999-06-23	P96	50000		11,000	

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Rela- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
		2001-12-11	P96	7500		14,760	
		2002-01-17	P76		500	-	
		2002-01-18	P76		1000	-	106000
FONDS DE REVENU DAVIS + HENDERSON							
PARTS							
MCFARLANE, SANFORD	5	2001-12-20	PDI			-	0
		2001-12-20	P11	12500		10,000	12500
GEODYNE ENERGY INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
BADWI, ABDEL	3456						
CIBC WOOD GUNDY	PI	2001-12-17	C11	100000		,320	1477936
GEORGE WESTON LIMITEE							
ACTIONS ORDINAIRES							
GREEN, STEWART E.	5	2001-04-30	P25	523		-	34868
E.S.O.P.	PI	2001-04-30	C25		523	-	
		2001-04-30	C30	26		-	
		2001-08-30	C30	56		101,090	56
OPTIONS (ACT. ORD.)							
GREEN, STEWART E.	5						
P.S.S.D.	PI	2001-08-29	C46		10800	37,667	
		2001-12-11	C46		3910	104,653	18315
GOLDLIST PROPERTIES INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
CORPORATION ACKTION	3	2002-01-14	P22	3104572		14,500	3104572
3391345 CANADA INC.	PI	2001-04-05	C97	1538		-	6663367
KING, DAVID ALBERT	4	1997-04-29	PDI			-	0
		2002-01-02	P22		25000	14,500	
		2002-01-02	P76	25000		9,000	0
OPTIONS (ACT. ORD.)							
KING, DAVID ALBERT	4	1997-04-29	PDI			-	25000
		2002-01-02	P76		25000	-	0
GROUPE CANAM MANAC INC. (LE)							
ACT. SUBALT. CAT. <A>							
BUREAU, GASTON	5	2001-12-11	P76	30000		2,750	30114
CICEK, MIHRAN	5	- -	PDI			-	800
DUPONT CHRISTIAN	5	2001-03-16	P76		1600	8,500	
		2001-05-17	P76		200	8,500	
		2001-11-21	P76	600		4,350	
		2001-11-23	P76		600	8,400	0
OPTIONS (ACT. SUB. CAT. <A>)							
BUREAU, GASTON	5	1997-02-26	P96	7500		4,500	
		- -	P99		12000	-	
		1998-08-05	P96	25000		4,350	
		2000-12-04	P96	15000		7,500	
		2001-12-11	P76		30000	-	95500
CICEK, MIHRAN	5	- -	PDI			-	10000
		1998-08-05	P96	4000		4,350	
		2000-12-04	P96	5000		7,500	
		2001-12-07	P76		8000	8,400	
		2001-12-07	P76		3200	8,400	7800

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
DUPONT CHRISTIAN	5	2000-12-04	P76	4000		7,500	
		2001-03-13	P76		500	8,500	
		2001-03-13	P76		1800	8,500	
		2001-05-24	P76		1000	8,950	
		2001-11-21	P76		600	-	4600
GROUPE CIMENT ST-LAURENT INC.							
ACT. SUB. CAT. <A>, D.V.L.							
LOCHBRUNNER, PHILLIP JR.	5	2001-03-26	P30	15000		-	
		2001-03-29	P10		15000	15,500	0
ACTIONS SPÉCIALES							
LOCHBRUNNER, PHILLIP JR.	5	2001-03-26	P30		15000	7,130	
		2001-12-13	P30	11000		21,000	50250
GROUPE FORZANI LTEE (LE)							
ACT. ORD. CAT. <A>							
WATT, DONALD	4	- -	PDI			-	10000
		2001-08-29	P76	10000		2,260	
		2001-09-13	P10		3400	9,070	16600
WHITE, RICHARD J.	5	- -	PDI			-	47250
		2001-12-10	P10		12000	12,950	
		2001-12-10	P10		300	13,000	34950
OPTIONS (ACT. ORD. CAT. <A>)							
WATT, DONALD	4	- -	PDI			-	20000
		2001-08-29	P76		10000	-	10000
GROUPE NORWALL INC. (LE)							
ACTIONS ORDINAIRES							
MITCHELL, BRUCE CARLOS	3	2002-01-18	P10	8800		4,030	865300
GROUPE ROYAL TECHNOLOGIES LIMITEE (LE)							
ACTIONS D.V.S.							
CADORETTE, MARIO	47	2001-12-12	P10		45998	25,700	
		2001-12-12	P10		2000	26,800	
		2001-12-12	P76	20998		7,150	
		2001-12-12	P76	25000		11,250	4500
OPTIONS (ACTIONS D.V.S.)							
CADORETTE, MARIO	47	2001-12-12	P76		20998	-	
		2001-12-12	P76		25000	-	60000 *
ID BIOMEDICAL CORPORATION							
ACTIONS ORDINAIRES							
REDDISH, MARK	5	2002-01-06	P76	27500		3,800	
		2002-01-07	P10		2000	4,400US	
		2002-01-07	P10		1500	4,420US	
		2002-01-07	P10		1400	4,400US	
		2002-01-07	P10		600	-	
		2002-01-08	P10		1000	4,430US	
		2002-01-08	P10		500	4,430US	
		2002-01-08	P10		500	4,430US	
		2002-01-08	P10		20000	4,340US	
		2002-01-10	P76	12500		3,800	
		2002-01-14	P10		700	4,840US	
		2002-01-14	P10		300	4,840US	
		2002-01-14	P10		200	4,840US	

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

			Opérations ⁽¹⁾				
Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
				Acquisition	Aliénation		
		2002-01-14	P10		800	4,840US	
		2002-01-14	P10		300	4,840US	
		2002-01-14	P10		400	4,840US	
		2002-01-14	P10		2300	4,840US	
		2002-01-15	P10		7500	4,840US	44305
OPTIONS (ACT. ORD.)							
REDDISH, MARK	5	2000-02-01	P30	103155		,010	
		2002-01-06	P76		27500	-	
		2002-01-10	P76		12500	-	23155
INCO LIMITEE							
ACTIONS ORDINAIRES							
BARTON, GLEN A.	4	2002-01-10	P30	1100		27,670	13418
BRUNEAU, ANGUS ANDREW	4	2002-01-10	P30	1100		27,670	6598
CLITHEROE, ELEANOR	4	2002-01-10	P30	900		17,280US	6144
CRAWFORD, H. PURDY	4	2002-01-10	P30	1300		27,670	12346
EROLA, JUDITH A.	4	2002-01-10	P30	1100		27,670	6166
GLAVIN, WILLIAM F.	4	2002-01-10	P30	1300		17,280US	6869
HANTHO, CHARLES HAROLD	4	2002-01-10	P30	1100		27,670	9004
O'BRIEN, DAVID PETER	4	2002-01-10	P30	1100		27,670	8811
SOPKO, MICHAEL D.	45	2001-12-24	P10	5300		26,400	
		2001-12-24	P10	4604		26,450	
		2001-12-24	P10	1400		26,500	
		2002-01-10	P30	700		27,670	29036 *
STANFORD, JAMES M.	4	2002-01-10	P30	900		17,280US	6618
THOMSON, RICHARD MURRAY	4	2002-01-10	P30	1100		27,670	10996
ISOTECHNIKA INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
YATSCOFF, RANDALL W.	45	2002-01-09	P76	56000		1,790	
		2002-01-14	P10		12000	4,300	
		2002-01-17	P10		2000	4,100	524219
RW YATSCOFF CONSULTING	PI	2002-01-03	C10		5000	4,600	72500
OPTIONS (ACT. ORD.)							
SINCLAIR, WILLIAM	4	2001-10-03	P96	75000		4,600	270000
YATSCOFF, RANDALL W.	45	2002-01-09	P76		56000	-	857500
IVANHOE ENERGY INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
BLAKE, OSCAR	7	2001-11-30	P10	156		2,400US	
		2001-12-15	P10	163		2,300US	
		2001-12-30	P10	163		2,300US	
		2002-01-17	P30	200		1,910US	2497 *
MACDONALD, JOHN A.	7	2001-12-15	P10	227		2,300US	
		2001-12-30	P10	227		2,300US	1555
KINROSS GOLD CORPORATION							
ACTIONS ORDINAIRES							
OLIVER, JOHN EDWIN	5	- -	P99	14175		-	
		2001-08-10	P10	1845		-	
		2001-10-02	P10	2160		-	
		2001-12-17	P10	3900		-	22080
OPTIONS (ACT. ORD.)							
OLIVER, JOHN EDWIN	5	- -	P99		60000	-	90000
LABOPHARM INC.							

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						
	Rela- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
				Acquisition	Aliénation		
ACTIONS ORDINAIRES							
VEZEAU, CLAUDE	4						
GEST. BIOCAPITAL INC.	PI	2001-11-22	C76	7500		1,810	
		2001-11-28	C10		7500	9,260	0
WHITEHEAD, WARREN	5	2002-01-22	P76	5000		2,230	
		2002-01-25	P10		4400	10,030	
		2002-01-29	P10		600	9,950	0
OPTIONS (ACT. ORD.)							
VEZEAU, CLAUDE	4						
GEST. BIOCAPITAL INC.	PI	2000-07-18	C96	7500		1,810	
		2001-11-22	C76		7500	-	0
WHITEHEAD, WARREN	5	2002-01-22	P76		5000	-	85000
LEGG MASON, INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
SCHMOKE, KURT L.	4	2002-01-22	PDI			-	0
LEXXOR ENERGY INC.							
ACTIONS CAT. <A>							
NACHSHEN, LARRY	4	2001-10-26	P10	100000		,330	
		2001-10-31	P84		633806	-	0
PETROVEST MANAGEMENT	PI	2001-10-31	C84		317487	-	0
PETROVEST CAPITAL VEN.		2001-10-31	C84		69975	-	0
WILL, RONALD JAMES	4	2001-10-31	P84		66700	-	0 *
ACTIONS ORDINAIRES							
NACHSHEN, LARRY	4	2001-10-31	P84	126761		-	126761
PETROVEST MANAGEMENT	PI	2001-10-31	C84	63497		-	63497
PETROVEST CAPITAL VEN.		2001-10-31	C10	10000		1,757	
		2001-10-31	C84	13995		-	23995
WILL, RONALD JAMES	4	2001-10-31	P84	13340		-	13340
OPTIONS (ACTIONS CAT.<A>)							
NACHSHEN, LARRY	4	2001-10-31	P84		150000	-	0
WILL, RONALD JAMES	4	2001-10-31	P84		160000	-	0
OPTIONS (ACT. ORD.)							
NACHSHEN, LARRY	4	2001-10-31	P84	30000		-	30000
WILL, RONALD JAMES	4	2001-10-31	P84	32000		-	
		2001-12-20	P46		2000	6,500	30000
MAGNA INTERNATIONAL INC.							
ACTIONS CAT. <A>, D.V.S.							
LEE, ARTHUR L.	7	2001-11-16	PDI			-	453
MAINFRAME ENTERTAINMENT, INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
GELFOND, RICHARD L.	4						
PAMELA GELFOND	PI	2001-11-19	C10		4000	,420US	
		2001-11-20	C10		6000	,380US	10000
CLAUDIA GELFOND		2001-11-19	C10		4000	,410US	
		2001-11-20	C10		3800	,380US	12200
MANITOBA TELECOM SERVICES INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
CURRY, NICHOLAS	7						
E.S.O.P.	PI	2001-09-10	CDI			-	0
		2001-10-05	C30	8		34,490	

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
		2001-10-19	C30	7		36,000	
		2001-11-02	C30	8		33,150	
		2001-11-16	C30	7		36,100	
		2001-11-30	C30	8		34,700	
		2001-12-14	C30	8		33,650	
		2001-12-28	C30	8		34,900	54
MATCO RAVARY INC.							
ACT. ORD. CAT. 							
MATCO RAVARY INC.	1	2002-01-22	P20		500	1,400	4108593
MDSI MOBILE DATA SOLUTIONS INC.							
OPTIONS (ACT. ORD.)							
MASTRO, GENE	5	2001-08-22	P96	10000		4,700	53500 *
MEDCOMSOFT INC.							
OPTIONS (ACT. ORD.)							
MACALLUM, MALCOLM J.	5	2001-12-17	P96	32500		,750	
		2001-12-17	P96	19800		,750	67300
MERIDIAN GOLD INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
HUBERT, WAYNE M.	5	2001-12-27	P50		2033	10,420US	
		2001-12-31	P30	3106		8,398US	43473
METHANEX CORPORATION							
ACTIONS ORDINAIRES							
AITKEN, BRUCE M.	5	2000-01-17	P30	202		3,813	
		2000-01-31	P30	166		4,482	
		2000-02-14	P30	201		3,603	
		2000-02-28	P30	232		3,150	
		2000-03-13	P30	239		3,017	
		2000-03-27	P30	267		2,750	
		2000-04-10	P30	275		3,990	
		2000-04-24	P30	215		4,180	
		2000-05-08	P30	191		5,050	
		2000-05-23	P30	193		6,150	
		2000-06-05	P30	170		5,750	
		2000-06-19	P30	169		5,900	
		2000-07-14	P30	142		5,250	
		2000-07-17	P30	145		5,000	
		2000-07-31	P30	123		5,838	
		2000-08-14	P30	111		6,500	
		2000-08-28	P30	93		7,451	
		2000-09-11	P30	87		7,750	
		2000-09-22	P30	80		8,100	
		2000-10-06	P30	92		6,996	
		2000-10-20	P30	99		6,450	
		2000-11-03	P30	85		7,500	
		2000-11-17	P30	84		7,750	
		2000-12-01	P30	85		7,850	
		2000-12-08	P10		11000	8,800	
		2000-12-08	P76	16000		5,850	
		2000-12-15	P30	82		8,400	
		2000-12-29	P30	74		3,813	
		2001-01-15	P30	77		9,341	

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant			
	Rela- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire				
				Acquisition	Aliénation					
BOYD, BRAD	8	2001-01-26	P30	117		9,200	24202			
		2001-02-09	P30	117		9,101				
		2001-02-23	P30	111		9,490				
		2001-03-05	P10		15000	10,947				
		2001-03-05	P76	25000		3,290				
		2001-03-07	P10		8000	11,501				
		2001-03-07	P76	8000		3,290				
		2001-01-12	P30	64		9,050				
		2001-01-30	P30	63		9,250				
		2001-02-14	P30	61		9,460				
		2001-02-28	P30	76		9,440				
		2001-03-06	P10		3750	11,500				
ÉPOUSE (R.E.E.R.)	PI	2001-03-06	P10		6000	11,500	264			
		2001-03-06	P76	3750		5,850				
		2001-03-06	P76	6000		3,290				
		2000-01-17	C30	143		3,813				
		2000-01-28	C30	126		4,330				
		2000-02-14	C30	152		3,603				
		2000-02-29	C30	166		3,300				
		2000-03-14	C30	179		3,050				
		2000-03-30	C30	219		2,500				
		2000-04-14	C30	194		2,984				
		2000-04-28	C30	166		3,498				
		2000-05-16	C30	153		3,790				
		2000-05-30	C30	136		4,251				
		2000-06-14	C30	136		4,250				
		2000-06-30	C30	118		4,900				
		2000-07-14	C30	116		5,000				
		2000-07-28	C30	96		6,045				
		2000-08-16	C30	90		6,450				
		2000-08-30	C30	69		8,350				
		2000-09-14	C30	64		9,000				
		2000-09-29	C30	80		7,278				
		2000-10-13	C30	79		7,300				
		2000-10-30	C30	95		6,100				
		2000-11-14	C30	82		7,050				
		2000-11-30	C30	73		7,980				
		2000-12-14	C30	67		8,600				
		BRITTON, RONALD WILLIAM	5	2000-12-29	C30	60			9,640	4383
				2001-01-12	P30	109			9,050	
2001-01-30	P30			106		9,250				
2001-02-14	P30			104		9,460				
2001-02-28	P30			104		9,443				
2001-03-14	P30			89		11,050				
2001-03-20	P10				24000	11,714				
2001-03-20	P10				25000	11,714				
2001-03-20	P76			24000		5,850				
2001-03-20	P76			25000		3,290				
EMMERTON, WILLIAM JAMES	57	2000-03-30	P30	296		2,500	47349			
		2000-04-14	P30	288		2,984				
		2000-04-28	P30	246		3,498				
		2000-05-16	P30	227		3,790				
		2000-05-30	P30	202		4,251				
		2000-06-14	P30	221		4,250				

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Rela- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
GONZALEZ, JUAN ENRIQUE	7	2000-06-30	P30	191		4,900	31592
		2000-07-14	P30	188		5,000	
		2000-07-28	P30	155		6,045	
		2000-08-16	P30	145		6,450	
		2000-08-30	P30	112		8,350	
		2000-09-14	P30	104		9,000	
		2000-09-29	P30	129		7,278	
		2000-10-13	P30	128		7,300	
		2000-10-30	P30	154		6,100	
		2000-11-14	P30	133		7,050	
		2000-11-21	P10	1200		7,750	
		2000-11-21	P10	90		7,800	
		2000-11-21	P10	100		7,800	
		2000-11-21	P10	2000		7,800	
		2000-11-21	P10	2800		7,750	
		2000-11-21	P10	300		7,800	
		2000-11-21	P10	642		7,800	
		2000-11-30	P30	118		7,968	
		2000-12-14	P30	109		8,600	
		2000-12-29	P30	967		9,640	
		2001-01-12	P30	104		9,050	
		2001-01-30	P30	101		9,250	
		2001-02-14	P30	99		9,460	
		2001-02-28	P30	99		9,440	
		2001-03-06	P10		24000	11,360	
		2001-03-06	P10		25000	11,360	
		2001-03-06	P76	24000		5,850	
		2001-03-06	P76	25000		3,290	
		2001-03-14	P30	85		11,050	
		2001-03-30	P30	76		12,400	
		2001-04-12	P30	85		12,893	
		2001-04-30	P30	85		12,730	
		2001-05-14	P30	86		12,730	
		2001-05-30	P30	101		10,820	
		2001-06-18	P30	111		9,860	
		2001-06-21	P10	50		9,250	
		2001-06-21	P50		50	-	
		2000-02-01	P30	357		4,300	
		2000-03-01	P30	476		3,337	
		2000-04-03	P30	537		3,000	
		2000-05-01	P30	458		3,500	
		2000-06-01	P30	369		4,380	
		2000-06-30	P30	316		4,900	
		2000-07-31	P30	258		5,838	
		2000-08-31	P30	183		8,500	
		2000-09-29	P30	207		7,278	
		2000-11-01	P30	246		6,150	
		2000-11-30	P30	192		7,977	
		2000-12-29	P30	164		9,640	
		2001-01-30	P30	172		9,130	
		2001-02-28	P30	169		9,443	
		2001-03-05	P10		10000	10,760	
		2001-03-05	P10		12750	10,760	
		2001-03-05	P76	10000		3,290	

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit		Opérations ⁽¹⁾							
		Rela- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant	
					Acquisition	Aliénation			
GORDON, JOHN K.	57	2001-03-05	P76	12750		5,850	11259		
		2000-09-01	P99		200	-			
		2001-04-30	P30	122		12,867			
		2001-05-14	P30	124		12,730			
		2001-05-30	P30	146		10,820			
		2001-06-18	P30	160		9,862			
		2001-06-29	P30	187		8,412			
		2001-07-13	P30	185		8,526			
		2001-07-20	P10		1200	8,496			
		2001-07-30	P30	167		9,408			
		2001-08-14	P30	150		10,500			
		2001-08-22	P10		25000	10,271			
		2001-08-22	P76	25000		3,290			
		2001-08-30	P30	153		10,270			
		2001-09-14	P30	177		8,883			
		2001-09-28	P30	209		7,549			
		2001-10-12	P30	183		8,600			
		2001-10-26	P10	490		7,400			
		2001-10-26	P10	200		7,390			
		HOGNESTAD, JONE	7	2001-10-30	P10	3100		7,870	
2001-10-31	P30			199		7,920	44888		
2001-10-12	P30			98		8,600			
2001-10-31	P30			107		7,920	205		
NESBITT BURNS	PI			2001-03-14	C30	74		11,050	
				2001-03-30	C10		424	12,400	
				2001-04-12	C30	65		12,893	
				2001-04-30	C30	66		12,867	
				2001-05-14	C30	66		12,730	
				2001-05-30	C30	78		10,820	
		2001-06-18	C30	86		9,862			
		2001-06-29	C30	100		8,412			
		2001-07-13	C30	99		8,526			
		2001-07-30	C30	90		9,408			
KRAUSE BURGOS, RODOLFO	5	2001-08-14	C30	80		10,500			
		2001-08-30	C30	82		10,270			
		2001-09-14	C30	95		8,883			
		2001-09-28	C30	112		7,549	5275		
		2001-01-31	P30	508		9,130			
		2001-02-28	P30	498		9,443			
		2001-03-27	P10		8000	11,600			
		2001-03-27	P76	8000		5,850			
		2001-03-27	P76	13900		3,290			
		2001-03-30	P30	375		12,400	60233		
VAN KERCKHOVEN, MICHEL	8	2001-04-30	P10		2500	13,016			
		2001-04-30	P76	2500		3,290			
		2001-05-03	P10		2500	12,000			
		2001-05-03	P10		4500	12,000			
		2001-05-03	P76	2500		3,290			
		2001-05-03	P76	4500		5,850	1		
OPTIONS (ACT. ORD.)									
AITKEN, BRUCE M.	5	2001-03-02	P96	93000		9,560			
		2001-03-05	P76		25000	-			
		2001-03-07	P76		8000	-	318500 *		
BOYD, BRAD	8	2001-03-06	P76		9750	-	31650 *		

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

		Opérations ⁽¹⁾					
Émetteur		Nombre de titres ou valeur nominale globale				Prix	Solde
Titre	Rela-	Date	Na-	Acquisition	Aliénation	unitaire	courant
Initié	tions		ture				
Porteur inscrit							
EMMERTON, WILLIAM JAMES	57	2001-03-06	P76		24000	-	
		2001-03-06	P76		25000	-	283000
GONZALEZ, JUAN ENRIQUE	7	2001-03-02	P96	28000		9,560	
		2001-03-05	P76		10000	-	
		2001-03-05	P76		12750	-	137750 *
GORDON, JOHN K.	57	2001-03-02	P96	100000		9,560	
		2001-08-22	P76		25000	-	353000
KRAUSE BURGOS, RODOLFO	5	2001-03-02	P96	93000		9,560	
		2001-03-27	P76		8000	-	
		2001-03-27	P76		13900	-	335100
VAN KERCKHOVEN, MICHEL	8	2001-03-02	P96	13000		9,560	
		2001-04-30	P76		2500	-	
		2001-05-03	P76		2500	-	
		2001-05-03	P76		4500	-	41500
MICROLOGIX BIOTECH INC.							
<i>ACTIONS ORDINAIRES</i>							
SCOTT, DAVID	4	2001-10-18	P10	3000		1,400	
		2001-12-05	P10	7000		1,220	20000
MIDDLEFIELD HIGH INCOME TRUST							
<i>PARTS</i>							
MIDDLEFIELD HIGH INCOME TRUST	1	2002-01-07	P22	1700		7,150	
		2002-01-07	P85		1700	-	
		2002-01-09	P22	3000		7,200	
		2002-01-09	P85		3000	-	
		2002-01-10	P22	1300		7,200	
		2002-01-10	P85		1300	-	
		2002-01-14	P22	8000		7,200	
		2002-01-14	P85		8000	-	0
MINES AGNICO-EAGLE LIMITEE							
<i>ACTIONS ORDINAIRES</i>							
GAROFALO, DAVID	5	2001-01-15	P10		15700	17,500	
		2001-01-15	P76	5000		6,550	
		2002-01-15	P10		4300	17,520	
		2002-01-15	P76	15000		8,100	21415
LANDEN, BARRY	5	2001-01-15	P10		5000	17,850	
		2002-01-15	P10		3000	17,650	
		2002-01-15	P76	8000		-	48648
PON, GEORGE ARTHUR	4	2002-01-14	P10		1000	17,000	4682
<i>OPTIONS (ACT. ORD.)</i>							
GAROFALO, DAVID	5	2002-01-15	P76		15000	-	
		2002-01-15	P76		5000	-	149000
LANDEN, BARRY	5	1998-03-06	P76		8000	8,250	181000
MINES ASHTON DU CANADA INC.							
<i>ACTIONS ORDINAIRES</i>							
DAVENPORT, DAVID CHARLES	4	2001-11-16	P76	16250		,870	
		2001-11-19	P10		16250	1,150	
		2001-11-21	P10		20300	1,550	
		2001-11-21	P76	3750		,990	
		2001-11-21	P76	16250		,870	
		2001-12-06	P10		20000	2,050	12
<i>OPTIONS (ACT. ORD.)</i>							

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
DAVENPORT, DAVID CHARLES	4	2001-11-16	P76		16250	,870	
		2001-11-21	P76		3750	,990	
		2001-11-21	P76		16250	,870	92400
MITEC TELECOM INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
BENTOB, MYER	345	2001-12-28	P10		2000	5,200	
		2001-12-31	P10		900	5,150	
		2001-12-31	P10		1100	5,200	
		2001-12-31	P10		1000	5,150	
		2002-01-08	P10		2000	4,800	
		2002-01-08	P10		1600	4,950	
		2002-01-08	P10		1000	4,750	
		2002-01-08	P10		1000	4,800	
		2002-01-08	P10		2000	4,750	
		2002-01-09	P10		400	4,750	
		2002-01-09	P10		1000	4,800	
		2002-01-09	P10		1000	4,800	3001800
MKS INC.							
OPTIONS (ACT. ORD.)							
SCHMIEDEFELDT, HOLGER	7	2001-05-01	PDI			-	92065
MOORE CORPORATION LIMITED							
ACTIONS ORDINAIRES							
ITZAINA, FRANCISCO ALBERTO	7						
SAFRA NAT.BANK OF N.Y.	PI	2000-12-29	C10	4000		3,063US	
		2001-12-11	C10	1200		8,720US	7200 *
SCHIPPER, LIONEL HOWARD	4	2001-06-30	P95	1359		4,140	
		2001-09-30	P95	931		6,040	27290
STEVENS, JOHN W.	4						
BMO NESBITT BURNS	PI	2001-09-18	C30	500		11,650	
		2001-09-20	C30	500		11,100	6000
NCE PETROFUND							
PARTS							
DRISCOLL, JOHN FENBAR	7						
J.F. DRISCOLL INVEST.	PI	2002-01-14	C10	2000		11,800	
		2002-01-14	C10	2000		11,750	
		2002-01-14	C10	2000		11,690	
		2002-01-14	C10	2000		11,780	
		2002-01-14	C10	600		11,700	
		2002-01-14	C10	2400		11,980	82583
NHC COMMUNICATIONS INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
DESCHAMPS, PIERRE	4	2001-12-21	P10		5000	1,040	
		2001-12-21	P10		3000	1,010	
		2001-12-21	P10		11000	1,020	
		2001-12-21	P10		4000	1,030	0
R.E.E.R.	PI	2001-12-21	C10	3300		1,020	
		2001-12-21	C10	7000		1,040	
		2001-12-21	C10	12700		1,050	23000
NORTH WEST COMPANY FUND							
PARTS							
SUTHERLAND, IAN	45	2001-12-21	P10	2321		15,710	

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
JUDY SUTHERLAND/RICH.	PI	2001-12-21	P20	2200		15,710	
		2002-01-09	P10		10000	16,430	
		2002-01-10	P10		14000	16,490	
		2002-01-11	P10		368	16,370	270553
		2001-12-21	C20		2200	15,710	57400
NORTHLAND POWER INCOME FUND							
PARTS							
ROUNTHWAITE, F. DAVID INDIRECT	7 PI	1997-04-03	CDI			-	0
		1999-07-02	C10	200		9,900	
		2001-12-11	C10	200		11,250	400
NOVAWEST RESOURCES INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
O'BRIEN, PATRICK DANIEL	45	2001-11-09	P20		208333	,120	
		2001-12-04	P10		45000	,100	
		2001-12-04	P10		2000	,160	
		2001-12-06	P10		20000	,110	
		2001-12-13	P10		19500	,140	
		2001-12-13	P10		500	,150	
		2001-12-14	P10	1000		,160	
		2001-12-14	P10	2000		,180	
		2001-12-27	P10		90000	,150	
		2001-12-28	P10	2500		,180	
		2001-12-31	P10		45000	,170	1602567
OFFSHORE SYSTEMS INTERNATIONAL LTD							
OPTIONS (ACT. ORD.)							
PEZZOTTI, TONY	4	2001-12-05	P96	100000		1,200	323000 *
OLYMPIA ENERGY INC.							
OPTIONS (ACT. ORD. CAT.<A>)							
MELLUM, BRIAN	34	2001-07-27	P96	40000		1,770	40000
OXBOW EQUITIES CORP.							
ACTIONS ORDINAIRES							
OXBOW EQUITY ADVISORS INC.	3	2001-10-15	P00		1526667	,900	
		2001-10-16	P00		57865	,900	1468802
DROITS DE SOUSCR. (ACT. ORD.)							
TORCELLO CAPITAL, LLC	3	2001-08-07	P66	5250000		-	
		2001-08-24	P10		2500000	,010	
		2001-08-29	P72		2750000	-	0
PAN AMERICAN RESOURCES INC.							
BONS DE SOUSCR.							
TITARO, DINO	45	- -	P46		15000	-	0
OPTIONS (ACT. ORD.)							
TITARO, DINO	45	2001-06-25	P46		50000	1,250	
		2001-11-06	P46		40000	1,390	
		2001-12-14	P97	280000		-	450000
PAN AMERICAN SILVER CORP.							
ACTIONS ORDINAIRES							
BEATY, ROSS JAMES	45	2002-01-30	P20		10000	-	3065000
KESTREL HOLDINGS	PI	2002-01-30	C20	10000		-	180000

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- lations	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
PANCANADIAN ENERGY CORPORATION							
ACTIONS ORDINAIRES							
GRANDIN, MICHAEL A. MIDLAND WALWYN CAPITAL	45 PI	2001-12-07	C10	100		25,300US	1100
PANGEO PHARMA INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
RANDLE, BRIAN DAVID	7	2002-01-15 2002-01-18	P00 P00		5000 10000	3,170 3,170	5053
PEMBINA PIPELINE INCOME FUND							
PARTS							
WEBB, FRED E.	7	2002-01-14 2002-01-14 2002-01-15 2002-01-15	P76 P76 P76 P76	1200 1600	 1200 1600	7,950 11,500 7,950 11,500	32425
OPTIONS (PARTS)							
WEBB, FRED E.	7	2002-01-14 2002-01-15	P76 P76		1200 1600	- -	27200
PETROBANK ENERGY AND RESOURCES LTD.							
ACTIONS ORDINAIRES							
FRANK, LOUIS L. LOU FRANK TRUST	4 PI	- - - -	P99 C99		810668	- -	0
		1997-09-09	C10	21500		1,030US	
		1997-09-11	C10	25000		1,070US	
		1997-09-15	C10	81000		1,240US	
		1998-04-29	C10	15000		1,720US	
		1998-05-13	C10	17900		1,560US	
		1998-05-20	C10	4500		1,600US	
		1998-07-14	C10	150000		1,490US	
		1998-08-04	C10	14100		1,400US	
		1998-08-05	C10	3500		1,400US	
		1998-08-11	C10	20000		1,390US	
		1998-08-12	C10	5700		1,395US	
		1998-08-13	C10	6700		1,395US	
		1998-12-31	C97		919332	-	
		1999-01-15	C11	100000		1,250US	
		1999-12-31	C97		38900	-	
		2000-12-31	C97		23100	-	
		2001-08-09	C10	100000		,990US	
		2001-10-31	C97		20000	-	432984 *
RUTH CHATTERTON FRANK		- -	C99	203584		-	
		1997-09-09	C10	21500		1,030US	
		1997-09-11	C10	25000		1,070US	
		1997-09-15	C10	81000		1,240US	
		1998-12-31	C97		40000	-	
		2001-08-10	C10	25000		,970US	
		2001-08-10	C10	25000		,955US	
		2001-08-13	C10	15000		,955US	
		2001-08-13	C10	15000		,930US	
		2001-08-13	C10	10000		,920US	
		2001-08-14	C10	10000		,920US	391084
RUTTAN, COREY	5	2001-11-09	PDI			-	3549

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
				Acquisition	Aliénation		
BILLETS SUBORDONNÉS							
RUTTAN, COREY	5	2001-11-09	PDI				40000\$
BILLETS SENIOR							
RAIN, DAVID JAMES	5	2001-12-18	P10	240\$		38,970\$	240\$
DROITS D'APPRÉCIATION							
FRANK, LOUIS L.	4	2001-05-18	P66	25000		2,000	25000
PLACER DOME INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
ALTSCHWAGER, HORST	5	2002-01-16	P76	6083		17,550	
		2002-01-16	P76		6083	19,550	0
OPTIONS (ACT. ORD.)							
ALTSCHWAGER, HORST	5	2002-01-16	P76		6083	-	28767
PLATINOVA A/S							
BONS DE SOUSCR., SÉRIE <F>							
VON FINCK, GERHARD	3	2001-01-17	P70		312500	,100	
		2002-01-14	P20	625000		,100	312500
POLAR HEDGE ENHANCED INCOME TRUST							
PARTS							
HANNAFORD, DEREK CRAWFORD	4						
DERHAN LTD.	PI	2001-12-19	C10	2000		5,300	
		2002-01-17	C85		2000	5,660	3000
PRECISION DRILLING CORPORATION							
BONS DE SOUSCR. (ACT. ORD.)							
STRONG, DOUG	7	2001-12-31	P71		200	-	0 *
PREMIUM BRANDS INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
CLINE, ERIC HOWARD	6	2001-12-17	PDI			-	0
PROCYON BIOPHARMA INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
GOLD, PHIL	4	2002-01-22	P10		10000	1,750	
		2002-01-23	P10		10000	1,898	
		2002-01-24	P10		10000	1,977	
		2002-01-25	P10		7000	1,983	8000
PULSE DATA INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
ARC FINANCIAL CORPORATION	3						
ARC EQUITY (FUND 2)	PI	2002-01-25	C10	20000		1,183	
		- -	C10	20000		1,180	2156833
REAL RESOURCES INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
CROWELL, GORDON DENNIS	5	2001-12-21	P10	2500		4,000	
		2001-12-31	P30	5707		3,490	37338
KAREN CROWELL	PI	2001-12-21	C10	2500		4,000	23375
OPTIONS (ACT. ORD.)							
CROWELL, GORDON DENNIS	5	2002-01-07	P46		40000	3,480	120000
RESSOURCES APPALACHES INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit		Opérations ⁽¹⁾						
		Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
					Acquisition	Aliénation		
DRAPEAU, GONZAGUE		4	2001-11-28	P10	10000		,160	
			2001-11-28	P10	10000		,150	
			2001-11-28	P10	20000		,140	40000
RESSOURCES MAJESCOR INC.								
ACTIONS ORDINAIRES								
GAUTHIER, FLORENT J.		4	2002-01-03	P10		10000	1,200	
			2002-01-04	P10		5000	1,280	
			2002-01-04	P10		5000	1,240	
			2002-01-07	P10		5000	1,350	
			2002-01-07	P10		5000	1,330	
			2002-01-07	P10		9100	1,300	
			2002-01-07	P10		5000	1,420	
			2002-01-07	P10		900	1,320	
			2002-01-07	P76	40000		,500	
			2002-01-08	P10		5000	1,440	
			2002-01-09	P10		1000	1,300	
			2002-01-09	P10		4000	1,290	
			2002-01-10	P10		10000	1,200	
			2002-01-11	P10		5000	1,200	
			2002-01-11	P10		5000	1,220	
			2002-01-11	P76	25000		,500	
			2002-01-14	P10		5000	1,210	
			2002-01-14	P10		5000	1,220	
			2002-01-15	P10		5000	1,200	
			2002-01-15	P10		5000	1,220	
			2002-01-16	P10		5000	1,300	
			2002-01-16	P10		5000	1,350	
			2002-01-16	P10		4700	1,270	
			2002-01-16	P10		300	1,280	
			2002-01-17	P10		100	1,330	
			2002-01-17	P10		9900	1,350	
			2002-01-17	P10		5000	1,380	
			2002-01-17	P10		200	1,400	
			2002-01-17	P76	25000		,500	
			2002-01-18	P10		4800	1,420	
			2002-01-18	P10		5000	1,460	0
BURMEX INC.		PI	2001-12-31	C10		5000	1,390	
			2002-01-02	C10		4000	1,450	
			2002-01-03	C10		4000	1,210	50000
OPTIONS (ACT. ORD.)								
GAUTHIER, FLORENT J.		4	2002-01-07	P76		40000	-	
			2002-01-11	P76		25000	-	
			2002-01-17	P76		25000	-	100000
RESSOURCES MINIERES NORMABEC LTEE								
ACTIONS ORDINAIRES								
GURANDIANO, JOSEPH JAY		4	2001-08-23	PDI			-	200000
			2001-10-10	P10	150000		,100	
			2001-10-30	P10	50000		,090	
			2001-11-01	P10	50000		,080	
			2001-11-29	P10	50000		,070	500000
OPTIONS (ACT. ORD.)								
GURANDIANO, JOSEPH JAY		4	2001-08-23	PDI			-	0
			2001-08-23	P96	300000		,150	300000

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
				Acquisition	Aliénation		
RESSOURCES ORLEANS INC. <i>BONS DE SOUSCR. SÉRIE <2></i>							
CAISSE DE DEPOT ET PLACEMENT DU QUEBEC CAPITAL D'AMERIQUE	3 PI	2001-12-21 2001-12-31	C97 C71	187500		- -	 0
RESSOURCES SIRIOS INC. <i>ACTIONS ORDINAIRES</i>							
GIRARD, MARIE-JOSE R.E.E.R.	45 PI	2002-01-30	C10		6000	,260	473307
RICHLAND PETROLEUM CORPORATION <i>ACTIONS ORDINAIRES</i>							
RICHARDSON, JAMES ARMSTRONG	6	2002-01-16 2002-01-16	P22 P22		50700 40000	- -	 0
ROGERS COMMUNICATIONS INC. <i>ACTIONS CAT. , S.D.V.</i>							
BERNER, ROBERT FRANK <i>ACT. PRIV. SÉRIE , CONV.</i>	7	2002-01-11	P78	7052		12,600	13695
BERNER, ROBERT FRANK	7	2002-01-11	P25	3084		12,600	
		2002-01-11	P78		7052	12,600	0
ROGERS ACQUISITION	PI	2002-01-11	C25		3084	12,600	0
ROGERS COMMUNICATIONS SANS FIL INC. <i>OPTIONS (ACT. SUB. CAT.)</i>							
RICKETTS, JOHN FRANK <i>OPTIONS (ACT. CAT. , D.V.R.)</i>	4	2001-12-07	P96	2400		22,060	24400
BERNER, ROBERT FRANK	5	2001-12-07	P96	19400		22,060	79250
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST <i>PARTS</i>							
PRIDHAM, GORDON EDWARD PRIDHAM & COMPANY	4 PI	2001-09-28 2001-09-28 2001-09-28 2001-09-28 2001-09-28	C10 C10 C10 C10 C10	1500 3500 2000 2000 1000		5,450 5,410 5,960 5,910 5,950	 53100
S.E.C. TRANSCANADA ELECTRICITE <i>PARTS</i>							
COOK, RONALD L.	5	2001-12-07	PDI			-	800
SAGE HIGH YIELD DEBT TRUST <i>PARTS</i>							
SAGE HIGH YIELD DEBT TRUST	1	2002-01-07 2002-01-07 2002-01-08 2002-01-08 2002-01-08 2002-01-08 2002-01-09 2002-01-09 2002-01-10 2002-01-10	P22 P85 P22 P22 P85 P85 P22 P85 P22 P85	1300	 1300 1000 1300 1000 1300 300 300 2700 2700	12,600 - 12,600 12,500 - - 12,500 - 12,500 -	 0

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
				Acquisition	Aliénation		
SENTRY SELECT FOCUSED GROWTH & INCOME TRUST PARTS							
DRISCOLL, JOHN FENBAR JF DRISCOLL INV CORP.	457 PI	2002-01-24 2002-01-24	CDI C10			- 20,000	0 12450
SOBEYS INC. ACTIONS ORDINAIRES							
HYNES, R. GLENN	5	2001-12-08	P30	83		28,227	31062
STORM ENERGY INC. ACTIONS ORDINAIRES							
LINDSKOG, THOMAS NELSON P.S.S.D. R.E.E.R.	5 PI	2002-01-18 2001-12-21 2001-12-21	C97 C25 C25	4488 876		7,620 m 9,400 m 9,400 m	4488 531404
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC. ACTIONS ORDINAIRES							
MARCOUX, DENIS OPTIONS (ACT. ORD.)	5	2001-12-10	PDI			-	42717
MARCOUX, DENIS	5	2001-12-10 2001-12-18	PDI P96			- 3,950	28800 38800
TLC LASER EYE CENTERS INC. OPTIONS (ACT. ORD.)							
WALKER, MADELINE DIANE	57	2001-12-01	P46		25000	-	100000 *
TOROMONT INDUSTRIES LTD. ACTIONS ORDINAIRES							
FENTON, JOHN W.	7	2001-02-27 2001-12-14	P00 P00		6000 6000	- -	36000 *
ESPP MOFFAT, LARRY W.	PI 7	2001-12-31 2001-12-10	C00 P00	691 4000		- -	5981 4000
ESPP OPTIONS (ACT. ORD.)	PI	- -	C00	326		-	3466
FENTON, JOHN W.	7	2001-02-27 2001-12-14	P30 P30		6000 6000	- -	40000 *
MOFFAT, LARRY W.	7	2001-12-10	P00	4000		-	23000 *
TRANSGLOBE ENERGY CORPORATION ACTIONS ORDINAIRES							
HERRICK, LLOYD W.	45	2001-12-20	P11	30000		,490	196300 *
TRINORTH CAPITAL INC. ACTIONS ORDINAIRES							
PENNAL, JOHN DUNCAN	45	2001-12-12 2001-12-18 2001-12-21 2002-01-03 2002-01-03	P10 P10 P10 P10 P10	10000 3500 10000 3500 500		,290 ,290 ,290 ,290 ,310	2162900
MARY ELIEN PENNAL	PI	2001-12-20	C10	8500		,290	490500
TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION ACTIONS ORDINAIRES							

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur <i>Titre</i> Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	Solde courant
				Acquisition	Aliénation		
FERRIS, DAVID A.	7	2002-01-08	P97	20528		-	
		2002-01-08	P97		20528	-	187364
MCGILL, IAN BRUCE	5	2002-01-11	P10		300	18,650	14000
TYLER RESOURCES INC.							
ACTIONS ORDINAIRES							
JUTRAS, JEAN-PIERRE	5						
R.E.E.R.	PI	2002-01-18	C10		50000	,140	15000
SMITH, GREGORY HAROLD	4						
900914 ALBERTA LTD.	PI	2000-12-31	C20	2243500		,050	
		2001-12-12	C10		20000	,110	
		2001-12-24	C10		20000	,084	
		2002-01-02	C10		20000	,100	2183500
ULTIMA ENERGY TRUST							
PARTS							
GIENI, STEVEN BRIAN	45						
RUDOLPH GIENI	PI	2001-12-11	C10	5330		3,990	23650
WILLIAMS, MARSHALL MACKENZIE	4	2001-12-04	P10	10000		3,380	
		2001-12-04	P10	850		-	10850
OPTIONS (PARTS)							
GIENI, STEVEN BRIAN	45	- -	P00	200000		4,400	200000
WILLIAMS, MARSHALL MACKENZIE	4	2001-12-04	P76		10000	-	50000
VERMILION RESOURCES LTD.							
ACTIONS ORDINAIRES							
BERARD, CHARLES WATSON	4						
DIRECT-RBC-CIBC WOOD	PI	2000-08-21	C10		5000	7,500	
		2001-12-06	C10		24000	10,764	
		2001-12-06	C10		9000	10,278	
		2001-12-06	C76	40000		4,250	
		2001-12-07	C10		5000	10,210	
		2001-12-07	C10		2000	10,250	
		2001-12-19	C10		4800	9,750	
		2001-12-19	C10		7200	9,792	
		2001-12-19	C76	20000		4,250	
		2001-12-20	C10		8000	10,000	8350
BJORNSON, STEPHEN	5	2002-01-02	P10	60000		5,540	
		2002-01-04	P10		26100	10,080	
		2002-01-11	P10	20000		6,000	
		2002-01-11	P10	5000		3,250	
		2002-01-11	P10		25000	10,000	61493
D. BJORNSON	PI	2001-12-27	C10		20700	10,130	
		2001-12-28	C10		6100	10,200	
		2001-12-31	C10		11100	10,010	16100
BOYCE, JEFF S.	45	2002-01-07	P10		10300	10,450	
		2002-01-07	P10		400	10,400	
		2002-01-10	P10		23000	10,000	
		2002-01-10	P10	150000		6,550	
		2002-01-10	P10	50000		3,600	
		2002-01-10	P10		200000	10,000	
		2002-01-11	P10		25000	10,000	764300
JULIA BOYCE	PI	2001-12-21	C10		11000	10,300	
		2001-12-21	C10		5100	10,250	
		2001-12-21	C10		3000	10,330	

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- la- tions	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		
		2002-01-02	C10		5000	9,750	
		2002-01-02	C10		2000	9,800	
		2002-01-16	C10		50000	9,500	463600
OPTIONS (ACT. ORD.)							
BERARD, CHARLES WATSON	4	2001-12-06	P76		40000	-	
		2001-12-19	P76		20000	-	30000
BJORNSON, STEPHEN	5	2002-01-02	P76		60000	-	
		2002-01-11	P76		20000	-	
		2002-01-11	P76		5000	-	86000
BOYCE, JEFF S.	45	2002-01-10	P76		150000	-	
		2002-01-10	P76		50000	-	110000
VITRAN CORPORATION INC.							
ACTIONS CAT. <A>							
VITRAN CORPORATION INC.	1	2001-08-10	P85		23500	5,000	
		2001-12-14	P22	1500		-	
		2001-12-15	P22	5000		-	
		2001-12-18	P22	2000		-	
		2001-12-20	P22	2000		-	
		2001-12-21	P22	2000		-	
		2002-01-07	P22	5000		-	
		2002-01-08	P22	1600		-	
		2002-01-10	P22	2000		-	
		2002-01-14	P22	1900		-	
		2002-01-17	P22	2000		-	25000
WESCAST INDUSTRIES INC.							
ACT.ORD. CAT. <A>							
LEVAN, WILLIAM R.	5	2001-12-05	P00		5300	47,000	
		2001-12-11	P00		800	47,000	
		2001-12-17	P00		1000	47,000	8543
TAPP, LAWRENCE GRENVILLE	4	2002-02-01	P76	5000		-	7429
OPTIONS (ACT. ORD. CAT.<A>)							
LEVAN, WILLIAM R.	5	2001-12-14	P96	6000		47,000	37500
MARSON, PETER	5	2001-01-01	PDI			-	5000
		2001-12-14	P96	2000		47,000	7000
SLATTERY, D. JAMES	5	2001-12-14	P96	6000		47,000	48500
TAPP, LAWRENCE GRENVILLE	4	2002-02-01	P76		5000	-	2000
WESTJET AIRLINES LTD.							
ACTIONS ORDINAIRES							
MATTHEWS, WILMOT	4	2001-12-20	P50		100	23,350	1488741
WESTROCK ENERGY INCOME FUND II							
PARTS							
CULBERT, HEATHER	5						
R.E.E.R.	PI	1997-01-01	C30	297		9,000	
		1998-06-24	C20	850		8,750	
		1999-03-05	C20	390		5,850	
		1999-08-19	C20	77		7,752	
		2000-01-26	C30	77		7,800	
		2000-06-08	C84		1067	-	
		2000-06-08	C84		853	-	0 *

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Émetteur <i>Titre</i> Initié Porteur inscrit	Opérations ⁽¹⁾						Solde courant
	Re- lations	Date	Na- ture	Nombre de titres ou valeur nominale globale		Prix unitaire	
				Acquisition	Aliénation		

(1) Les informations publiées dans cette section sont tirées des déclarations d'initiés à la Commission. Les initiés sont responsables des informations fournies et des inexactitudes qu'elles pourraient comporter.

* Un astérisque placé après le chiffre du solde courant indique que les données fournies par l'initié, relativement au solde des titres détenus, ne correspond pas à celles des fichiers de la Commission.

C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles aux fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec

pour la période du
16 février 2002 au 23 février 2002

Note : La présente liste est valide du 16 février 2002 au 23 février 2002

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Andromed Inc.	Prospectus	2001-03-13	Act. Ord.	100	2004-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées Inc.	Prospectus	2000-06-22	Act. ord.	100	2003-12-31
Axcan Pharma Inc.	Prospectus	2001-05-24	Act. ord.	100	2004-12-31
Boutiques San Francisco Incorporées (Les)	Dispense	2000-07-19	Act. subalt. cat. B	100	2003-12-31
Câble Satisfaction International Inc.	Prospectus	1999-05-11	Act. subalt.	100	2002-12-31
Cognicase inc.	Prospectus	2001-12-14	Act. ord.	100	2004-12-31
ConjuChem Inc.	Prospectus	2000-11-20	Act. ord.	100	2003-12-31
Corporation de Sécurité Garda World	Dispense	2001-07-26	Act. ord. A	100	2004-12-31
Corporation Future Beach	Prospectus	2000-03-17	Act. ord.	100	2003-12-31
Corporation Haemacure	Prospectus	2001-06-20	Act. ord.	100	2004-12-31
Corporation Technologies BioEnvelop	Dispense	2001-12-20	Act. cat. A	75	2004-12-31
DiagnoCure Inc	Prospectus	2001-12-17	Act. ord.	100	2004-12-31
Électromed inc.	Dispense	2001-07-12	Act. ord.	100	2004-12-31
Engenuity Technologies Inc.	Prospectus	1999-07-12	Act. ord.	100	2002-12-31
Fun Key Studios inc.	Prospectus	1999-12-10	Act. cat. A	100	2002-12-31
Groupe ADF inc.	Prospectus	1999-07-07	Act. subalt.	100	2002-12-31
Groupe Cossette Communication inc.	Prospectus	1999-06-10	Act. subalt.	100	2002-12-31
Groupe Laperrière & Verreault Inc.	Notice d'offre	1996-09-20	Act. subalt. cat. A	100	2003-12-31
Helix Hearing Care of America Corp.	Dispense	2000-11-28	Act. ord.	100	2003-12-31
Héroux-Devtek inc.	Dispense	2001-07-10	Act. ord.	100	2004-12-31
Industries Lassonde inc.	Dispense	2000-01-24	Act. subalt. cat. A	100	2003-12-31
Industries Spectra Premium inc. (Les)	Prospectus	1999-01-26	Act. subalt.	100	2002-12-31
Laborapharm inc.	Prospectus	2001-10-29	Act. ord.	100	2004-12-31
Laboratoires Aeterna inc. (Les)	Prospectus	2001-09-04	Act. subalt.	100	2004-12-31
Logibec Groupe Informatique Ltée	Dispense	2000-06-13	Act. ord.	100	2003-12-31
Logistec Corporation	Dispense	2001-07-30	Act. subalt. B	100	2004-12-31
MédiSolution Ltée	Dispense	2000-09-28	Act. ord.	100	2003-12-31
Mitec Télécom Inc.	Notice d'offre	2001-11-01	Act. ord.	100	2004-12-31
Mount Real Corporation	Notice d'offre	1999-11-17	Act. ord.	100	2002-12-31
Neurochem Inc.	Prospectus	2000-06-13	Act. ord.	100	2003-12-31
Nexia Biotechnologies inc.	Prospectus	2000-12-08	Act. ord.	100	2003-12-31
NSI Global Inc. *	Dispense	2001-12-27	Act. ord.	75	2004-12-31
Pangeo Pharma Inc.	Dispense	2000-10-23	Act. ord.	100	2003-12-31
Procyon Biopharma Inc.	Dispense	2001-06-22	Act. ord.	100	2004-12-31
Prolab Technologies Inc.	Prospectus	2000-06-28	Act. Subalt. A	100	2003-12-31

Commission des valeurs mobilières du Québec

2002-02-08 Vol. XXXIII n° 05

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
ProMetic Sciences de la Vie Inc.	Dispense	2001-05-31	Act. subalt.	100	2004-12-31
Ressources Campbell Inc. (Les) *	Dispense	2001-12-05	Act. ord.	100	2004-12-31
Saco Smartvision Inc.	Dispense	1999-07-12	Act. ord.	100	2002-12-31
Saturn (Solutions) inc.	Prospectus	1999-12-10	Act. ord.	100	2002-12-31
Sico Inc.	Notice d'offre	2001-12-04	Act. ord.	100	2004-12-31
Signalgène Inc.	Prospectus	2000-06-13	Act. ord.	100	2003-12-31
Société Minière Mazarin inc.	Dispense	2000-07-12	Act. ord.	100	2003-12-31
Technologies AD OPT inc.	Prospectus	1999-06-08	Act. ord.	100	2002-12-31
Technologies de stérilisation à l'ozone TSO3 inc.	Prospectus	2001-08-09	Act. ord.	100	2004-12-31
Technologies interactives Mediagrif Inc.	Prospectus	2000-09-25	Act. ord.	100	2003-12-31
Technologies Nexxlink Inc.	Dispense	2001-12-21	Act. ord.	100	2004-12-31
Tecsys inc.	Dispense	2000-06-15	Act. ord.	100	2003-12-31
Theratechnologies inc.	Prospectus	2001-12-05	Act. ord.	100	2004-12-31
Uni-Sélect Inc.	Dispense	2001-08-09	Act. ord.	100	2004-12-31
Van Houtte Inc.	Dispense	2000-06-15	Act. subalt.	100	2003-12-31
Vêtements de Sport Gildan inc.(Les)	Prospectus	1999-05-07	Act. subalt. « A »	100	2002-12-31
Warnex Inc.	Dispense	2001-12-12	Act. ord.	100	2004-12-31

* Ajout : - Ressources Campbell Inc. (Les)
 Modification : - NSI Global Inc.